Zugya



LE
MERCURE
DE MAY 1722.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

LISTE DES LIBRAIRES qui debitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, & dans les Pays étrangers.

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.
Montpellier, *chez les freres* Faures.
Toulouse, *chez* la Veuve Tene.
Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.
Bordeaux, *chez* la veuve Labottiere.
Charles Labottiere, vis à-vis la Bourse. *ibid.*
Rennes, *chez* Vattar.
Nantes, *chez* Julien Maillard.
Saint Malo, *chez* la Mare.
Poitiers, *chez* Faucon.
Xaintes, *chez* Delpech.
Blois, *chez* Masson.
Orleans, *chez* Rouzeau.
La Rochelle, *chez* Desbordes.
Angers, *chez* Fourreau.
Tours, *chez* Gripon.
Caën, *chez* Cavelier.
Rouen, *chez* la Veuve Herault.
Le Mans, *chez* Pequineau.
Chartres, *chez* Feltil.
Châlons, *chez* Seneuze.
Troye, *chez* Boüillerot.
Rheims, *chez* Godard.
Beauvais, *chez* Aleau.
Abbeville, *chez* Dumesnil.
Soissons, *chez* Courtois.
Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Sedan, *chez* Renaud.
Metz, *chez* Colignon.

Strasbourg, *chez* Doulſeker.
Cologne, *chez* Meternik.
Francfort, *chez* J. L. Kœniq.
Berlin, *chez* Etienne,
Leipſic, *chez* Gledich.
Lille, *chez* Danel.
Bruxelles, *chez* Tſerſtevens.
Anvers, *chez* Verduſſen.
La Haye, *chez* Rogiſſard.
Londres, *chez* du Noyer.

Le prix eſt 30 ſols.



AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST, Place de Cambray.

LE



LE MERCURE DE MAY 1722.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

ODE SUR L'ETABLISSEMENT de la Religion Chretienne.

A M. L'EVESQUE DE SOISSONS.



UEL feu dans mes veines s'allume,
Profane Apollon loin de moy,
La sainte ardeur qui me consume
Vient d'un Dieu plus puissant que toy,
De son amour fille immortelle,
Religion, soutiens mon zele,

Je vais celebrer dans mes vers,
De ta grandeur foible interprete,
Et ton triomphe & la défaite
Du sombre Prince des Enfers.

Que vois-je, le Tartare s'ouvre;
Le divin flambeau qui me luit,
A mes regards tremblans découvre
L'horreur de l'éternelle nuit;
L'Atheïsme & l'Idolatrie,
Nez du libertinage impie,
Sortent des antres tenebreux,
Du même gouffre tous les vices,
Les trahisons, les injustices
En foule sortent avec eux.

L'esprit altier d'indépendance,
Du plaisir l'attrait enchanteur:
L'humaine & stoïque prudence,
Mere orgueilleuse de l'Erreur,
La prévention indocile,
Tout paroissoit rendre inutile,
Ce que la foy pouvoit tenter,
Grand Dieu pour vaincre ces obstacles,
Il falloit les plus grands miracles
Ton bras va les faire éclatter.

Déja les Idoles se brisent,
Je vois les Temples renversez,
Les mortels eux-mêmes détruisent

Les

Les Dieux qu'ils avoient encensez;
Déja de l'un à l'autre Pole,
Tout marche, tout fléchit, tout vole
Sous les étendarts de la Croix,
Religion, quelles conquêtes,
Que tu soumets d'illustres têtes!
L'Univers entier suit tes loix.

Ces loix avoient-elles des charmes
A qui rien ne pût resister:
Est-ce au bruit effrayant des armes
Que tu te plûs à les dicter?
Employois-tu la violence,
Ou les attraits de l'éloquence,
Pour assujettir tous les cœurs?
Est-ce par l'éclat des richesses,
A force de dons, de largesses,
Que tu te fis des Sectateurs.

Non, non, pour un si grand ouvrage,
Tu pris les plus vils instrumens,
Des hommes, mais dont le courage
Devoit affronter les tourmens;
Foibles jadis, charnels, timides,
Maintenant Heros intrepides,
Pleins de l'esprit qui fait les Saints,
Brûlans d'une ardeur magnanime,
Ils vont faire pâlir le crime
Sur le Trône des Souverains.

Tes plus incroyables mysteres
Sont crus du sçavant fastueux,
Tes maximes les plus austeres
Triomphent du voluptueux ;
Ce ne sont plus de vains prestiges,
Mais de veritables prodiges
Qui tiennent l'Univers surpris,
Les vents, les flots, le trépas même,
Respectent le pouvoir supréme
De ceux que ta main a choisis.

Quelle triste & lugubre image
Tout à coup vient frapper mes yeux,
Quels cris, quel horrible carnage !
Où vont ces tygres furieux ?
Monstres, que le Tartare enfante,
La foy des Chretiens triomphante
Brave notre impuissant couroux,
Leur sang est un germe fertile,
Un périt, il en renaît mille ;
Voilà tout l'effet de tes coups.

La mort a pour eux des delices,
Vierges, enfans, femmes, vieillards,
Aux plus effroyables supplices,
Viennent s'offrir de toutes parts ;
Je les entends, chacun s'écrie,
Ah pourquoy n'ai-je qu'une vie
A sacrifier au Seigneur ;

Tyrans, vos menaces sont vaines,
Inventez de nouvelles peines,
Mourir pour son Dieu, quel bonheur!

Le sexe timide & fragile
De ce bonheur est si jaloux,
Qu'au milieu des tourmens tranquille
L'épouse anime son époux,
La sœur encourage le frere,
Le fils meurt aux yeux de sa mere,
Et loin d'en pousser un soupir,
Je la vois vraiment genereuse,
Se croire encore trop heureuse
D'être la mere d'un Martyr.

Romains, vantez-nous vos Scevoles,
Vos Scipions & vos Brutus,
Parlez, que vos Heros frivoles
Montrent d'aussi hautes vertus;
C'est dans le seul Christianisme
Qu'on trouve le pur heroïsme,
Celui dont Dieu même est l'autheur;
L'autre n'en a que l'apparence,
Ce n'est souvent qu'extravagance,
Vain orgueil, desespoir, fureur.

Religion, c'est à ta gloire
Que je consacre tous mes Vers,
Et je veux chanter ta victoire
Sur tant d'Heretiques divers;

Je peindray le Schiſme farouche,
L'œil en feu, l'écume à la bouche,
Cedant enfin à ton pouvoir,
Et contre tes dogmes ſublimes
Les portes des ſombres abîmes
Incapables de prévaloir.

De cette Religion ſainte
LANGUET rigide obſervateur,
Vertueux ſans faſte & ſans feinte,
De la foy zelé défenſeur,
J'oſe t'adreſſer cet ouvrage
De mon reſpect ſincere gage,
Daigneras-tu bien l'accepter ?
Objet de l'eſtime publique,
Ton nom fait ton panegirique,
Je n'y pourrois rien ajouter.

Deviſe preſentée à M. Chollier, Prevôt des Marchands de la Ville de Lyon, ſur les grands exemples qu'il donne à M. ſon fils.

Un aigle qui dans le plus haut des airs encourage un jeune aiglon à ſuivre la route qu'il lui voit tenir. *Signo viam nato.*

Tranquille dans les airs j'affronte les orages,
Je vois ſous mes pieds les nuages,
Qui portent dans leur ſein la tempête & la nuit ;

Du

Du feu de mes regards & du bruit de mon aîle,
Au même honneur j'appelle
Le courage naissant de l'Aiglon qui me suit.

Ces deux Pieces sont du P. de P. J.

RELATION de la Calvacade qu'a fait le Bailly Spinola, *Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de Malte auprés de Sa Sainteté, lors de son Entrée publique à Rome le 15 Mars dernier.*

APRE'S que le Bailli Spinola, Ambassadeur Extraordinaire de Malte auprès de Sa Sainteté, eut reçu à la Vigne Rospigliose les complimens ordinaires de la part des Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, &c. & qu'il eut été averti par les Maîtres des Ceremonies, il s'achemina vers la Porte du Peuple, où il rencontra M. *Nicolo Giudice*, Majordome du Palais, qui lui fit le compliment de la part de Sa Sainteté.

Voici l'ordre que l'on a observé dans cette pompeuse Cavalcade. D'abord parut un Postillon, suivi d'un Courier portant la Medaille aux Armes de Son Excellence,

 ensuite

ensuite suivoient deux Trompettes & un Timballier, seize Mulletiers en livrée avec leurs bonnets, sur lesquels étoient brodées les Armes de l'Ambassadeur. Autant de Mulets portoient le bagage, & avoient de magnifiques Couvertures de velours cramoisi, sur lesquelles les mêmes Armes étoient relevées en broderie. Douze Estafiers, leur Doyen à la tête, les Gentilshommes de Son Excellence, le Maître d'Hôtel, &c. Deux Palferniers qui tenoient deux chevaux de main couverts de peaux de Tigre sur un drap d'écarlate chamaré d'argent, deux Pages, l'Ecuyer, le Secretaire, &c. Immediatement après on vit paroître les deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Sa Sainteté, nommées communément les Chevaux Legers, avec leurs Trompettes & leurs Officiers à la tête, elles étoient suivies de vingt-huit Estafiers de Cardinaux. Ils étoient montez sur des Mules couvertes de housses violettes; chaque Estafier portoit le chapeau rouge de son Maître pendant sur le dos. Après ceux-ci venoient environ cent Gentilshommes des Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, &c. Trois autres Trompettes des Chevaux-Legers suivis des Ecuyers & Cameriers du Pape. Trente à quarante Chevaliers de Malte montez superbement & suivis de leurs Estafiers.

Enfin

Enfin la Garde-Suisse de Sa Sainteté, ayant leurs Officiers à leur tête. Après les deux Maîtres des Ceremonies paroissoit à cheval M. l'Ambassadeur en habit de Campagne, ayant à ses étriers un More & huit Laquais. Il avoit à sa droite M. *Nicolo Giudice* Protonotaire Apostolique & Majordome de Sa Sainteté, & à la gauche M. *Pier Luigi Caraffa*, Archevêque de Larisse, Evêque Assistant & Secretaire de la *Propagande*, & sur les aîles deux Massiers du Pape, avec les masses d'argent, & vêtus comme ils ont coutume de l'être dans les Cavalcades solemnelles. Son Excellence étoit suivie de M. *Tomaso Cervini*, Archevêque de Nicomedie, qui est du nombre des Assistans au *Soglio*, & de plusieurs Officiers & Chapellains du Pape. La Cavalcade étoit terminée par trois beaux atelages de chevaux de Son Excellence, & par plusieurs autres des Cardinaux, Ambassadeurs, &c. Comme la nuit approchoit le Majordome du Pape fit trouver à la Fontaine de Treves un grand nombre d'Estafiers avec des flambeaux de cire blanche qui éclairerent cette magnifique Cavalcade jusqu'au Palais de l'Ambassadeur, où Son Excellence fit distribuer en abondance toute sorte de rafraichissemens à ceux qui l'avoient accompagné dans son Entrée.

Ceremonies

Ceremonies qui ont été obſervées à l'Audiance que le Pape a donnée au Bailli Spinola, *Ambaſſadeur; &c. le* 23. *Mars dernier.*

DEs le Dimanche matin le Pape avoit, ſelon la coutume, fait notifier par les Huiſſiers que le Lundi à l'heure accoutumée il tiendroit au Palais du Quirinal un Conſiſtoire *Semipublic.* Ce que le premier Maître des Ceremonies notifia pareillement à Son Excellence. Le Lundi ſur les dix heures du matin après avoir été averti par le même Maître des Ceremonies, M. l'Ambaſſadeur monta dans un ſuperbe Caroſſe à deux chevaux. Il avoit à ſa gauche le Protonotaire Apoſtolique M. *Franceſco Bichi*, & à la portiere du côté droit le Referendaire des Signatures M. *Vajo Maria de Vaio*, & dans les autres places les Avocats Conſiſtoriaux. Autour du caroſſe marchoient à pied les Pages & les Eſtafiers en habits d'écarlate chamarrez de velours verd & de galons d'argent. Dans les trois autres Caroſſes de S. E. & dans pluſieurs autres qui s'y étoient joints ſe diſtribua le nombreux cortege de plus de quarante Chevaliers de Malte, des Gentilshommes des Cardinaux, Ambaſſadeurs, Princes, &c.

Sa

Sa Sainteté étant pour lors au Consistoire avec les Cardinaux, les Maîtres des Ceremonies reçurent sur l'escalier l'Ambassadeur, qui toujours precedé de son Cortege, fut conduit dans l'appartement des Princes, où il se reposa jusqu'à ce qu'on vint l'avertir. Cependant le Pape après avoir donné audiance aux Cardinaux, & fait faire l'*Extra omnes*, tint un Consistoire secret, où furent proposées & preconisées plusieurs Eglises & Abbayes. Sur la fin du Consistoire les Maîtres des Ceremonies vinrent prendre M. l'Ambassadeur pour le conduire à l'Audiance du Pape, qui étoit assis sur son Trône, accompagné du Sacré College, de la Prelature & de la Noblesse. Son Excellence après les trois genuflexions ordinaires, & le baisement de pied, fit son Compliment en Italien, en presentant la Lettre du Grand Maître; Sa Sainteté la donna sur le champ au Secretaire des Brefs, afin qu'il la lût à haute voix. Pendant cette lecture l'Ambassadeur se tint à genoux dans le fond de l'enceinte que formoient les Cardinaux, avec l'Orateur, le Commandeur D. *Alessandro Justiniani*, Lieutenant du Grand Prieuré de Rome. La lecture finie l'Orateur Justiniani fit une Harangue Latine avec beaucoup de grace & d'aplaudissement. Le Secretaire des Brefs

lui

lui répondit dans la même Langue ; après les Harangues M. l'Ambassadeur, sans faire de nouvelles genuflexions, mais saluant simplement les Cardinaux, s'avança vers le Trône, & baisa une seconde fois les pieds de Sa Sainteté, & toute la suite de Son Excellence fut admise à pareille ceremonie. Cela finit les Cardinaux Pamphile & Ottoboni, Assistans au *Soglio* ôterent l'Etolle à Sa Sainteté, qui se retira dans son appartement, après avoir donné sa benediction aux Cardinaux & à toute l'assemblée. S. E. ayant fait au Sacré College les complimens ordinaires, alla visiter le Cardinal Conti, frere de Sa Sainteté, & M. *Giorgio Spinola* Secretaire d'Etat, & s'en retourna à son Palais avec le même Cortege.

ELEGIE.

AGREABLES momens où l'amour de Silvie,
En de douces langueurs faisoit couler ma vie,
Flatteuse illusion qui ne peut revenir,
Ah ! pourquoi troublez-vous encor mon souvenir ?
De mes plaisirs passez mon ame possedée,
Du malheur qui me suit éloigne son idée ;

Et

Et pour une Inconstante, helas! trop prevenu,
Je regrette les fers où j'étois retenu.
L'Amour combat pour elle; & quoique tout l'accuse,
Dans le fond de mon cœur il lui trouve une excuse.
Je crois dans mon erreur qu'esclave du devoir,
Elle n'ose à present s'exposer à me voir,
Mais que sa passion croissant dans le silence,
De ses tristes ennuis aigrit la violence;
Et la croyant en proye à des maux superflus,
J'aime assez pour vouloir qu'elle ne m'aime plus.

Dans quels égaremens te jette ta folie?
Plus que tu ne voudrois, la Cruelle t'oublie.
Loin de t'entretenir dans ces vains sentimens,
Du joug qui t'accabloit pese tous les tourmens;
Songe, songe à ce jour où sa bouche parjure
Glaça tous tes transports par la plus noire injure;
Pourras-tu sans horreur y penser desormais?
„ Je n'aime plus, dit-elle, & n'aimerai jamais.
Cependant par quel crime as-tu pû lui déplaire,
Pour oüir cet Arrest dicté par sa colere?
Dans quel tems? Quand tu tiens un discours enflamé.
Pourquoi? tu l'adorois, elle t'avoit aimé.

Amour, dont je bravois la fatale puissance,
Mon cœur à mes tourmens reconnoît ta vengeance.

A

A couvert de tes coups, je riois des Mortels
Qui brûloient de l'encens au pied de tes Autels.
Tu m'as (pour m'impoſer un plus rude eſclavage)
Fais flechir les genoux devant une Volage ;
Tu triomphes. Helas ! rien n'eût pû me charmer,
Si j'avois pû la voir & ne la pas aimer.
Malgré moi, du Deſtin l'imperieux caprice
Du pouvoir de ſes yeux rendit mon cœur complice.
Il me ſouvient du jour qu'à ma perte entraîné,
En eſclave à ſon char je me vis enchaîné.
Je crois la voir encore, avec grace à la danſe,
D'un pas lent ou leger en marquer la cadence.
Quel modeſte enjoûment ! quel aimable ſoûris !
Que de naiſſans appas s'offroient aux yeux ſurpris !
Elle ſeule ignoroit le pouvoir de ſes charmes.
Qui n'eût été contraint de lui rendre les armes ?
Dans ce même moment j'arrive, je la voi ;
Je brûlai, je peris, je ne fus plus à moi.

Depuis ce jour heureux (tourment de ma memoire)
A lui plaire, à l'aimer, je mis toute ma gloire ;
Et fixant par mes ſoins ſes vœux irreſolus,
Pour mon malheur, helas ! je parlai, je lui plûs.
Auſſi-tôt que le jour cédoit à la nuit ſombre,
Je volois auprès d'elle, à la faveur de l'ombre.
Par de ſecrets détours furtivement conduit,

Chez

Chez elle quelquefois je me suis introduit :
Momens d'autant plus chers que notre intelligence
De nos cruels Argus trompoit la vigilance !
L'obscurité propice à ma pressante ardeur
Diminuoit un peu sa timide pudeur ;
Et sa bonté sensible à ma perseverance
Nourrissoit mon amour d'une douce esperance.
Si sur de faux soupçons un jaloux mouvement
Mêloit quelque amertume à mon contentement,
Par un soûris flateur dissipant mes allarmes,
D'une main caressante elle essuyoit mes larmes,
Je revenois content. Sur ses trompeurs discours,
Crédule, je fondois le repos de mes jours.
„ En vain de mes Parens l'injuste tyrannie
„ Trouble de nos plaisirs la douceur infinie,
„ Disoit-elle : on nous peut desormais separer,
„ Mais quoiqu'absens, nos cœurs sçauront se „ rencontrer.
„ Si tu répons toujours à ma tendresse extrême...
Perfide, ah ! doutez moins de moi que de vous-même.
Bientôt de ces sermens perdant le souvenir,
De votre ame à jamais vous allez me bannir.

Confus, desesperé de ce mortel outrage,
Il s'éleve en la mienne une jalouse rage.
Que ne puis-je en aimer une autre en mon courroux ?

Mais

Mais je ne trouve, helas ! rien d'aimable que vous.
J'ai beau fuir votre vûe ; une ardeur insensée
Toujours vers votre image égare ma pensée.
Après mille sermens d'oublier vos attraits,
Je ne puis qu'oublier les sermens que j'en fais.
J'ay crû dans ma fureur que pour une inhumaine
J'avois eu trop d'amour pour n'avoir pas de haine,
Mais j'ai bien-tôt senti par un tendre retour
Que je haïssois trop pour n'avoir plus d'amour,
Le cœur plus que jamais rempli de ce que j'aime,
Je cherche, helas ! je cherche à me haïr moi-même.
Dans l'état déplorable où vous m'abandonnez
A des pleurs éternels mes yeux sont condamnez ;
Cependant à mes vœux bien que tout soit contraire,
Je me fais un plaisir de souffrir pour vous plaire ;
Rien ne peut m'affranchir de votre injuste loi,
Et je suis trop à vous pour être encore à moi.



DISSERTATION



DISSERTATION HISTORIQUE sur le Titre de Prince des Asturies, avec les noms des Princes & des Princesses qui l'ont porté, & les ceremonies qui s'observent dans leur Proclamation : Par M. l'Abbé de Vayrac.



Epuis le Mariage de Mademoiselle de MONTPENSIER, avec le SERENISSIME PRINCE DES ASTURIES, cet auguste Titre est devenu si precieux & si interessant pour nous, qu'on a cru ne pouvoir rien presenter au Public qui lui fût plus agreable que cette Dissertation, dans laquelle il verra non seulement l'époque de l'établissement d'une Dignité à laquelle le droit de succeder à la seconde Couronne de l'Univers est attaché, mais même le nombre des Princes qui l'ont possedée, & les ceremonies qui s'observent à leur proclamation.

Anciennement la Couronne d'Espagne étoit élective, & les enfans des Rois n'y pouvoient pretendre que par le concours unanime des suffrages des Prelats, des Grands & des Peuples legitimement assemblez en pleins Etats ; mais comme le nombre des pretendans étoit presque toujours fort considerable, & que chacun formoit son parti pour parvenir au Trône, les brigues, les cabales & les divisions devinrent si frequentes & si funestes à l'Etat, que pour éviter les malheurs qui le menaçoient d'une ruine

ruine prochaine, il fut determiné par une loy fondamentale de la Monarchie, que tandis qu'il y auroit des Princes ou des Princesses du Sang Royal, il ne seroit plus permis aux Peuples de se choisir un Roy, comme ils avoient accoutumé de faire, & que la Couronne seroit successive de Pere en Fils.

Les Auteurs ne conviennent pas du temps auquel l'Ordre successif fut établi; Covarruvias, l'un des plus grands Jurisconsultes que l'Espagne ait produit, dit après Molina, que depuis le Roy *Pelage*, c'est à-dire depuis le huitiéme siecle, les ainez des Rois ont succedé à la Couronne, sans que cette disposition ait été intervertie ni alterée que par la violence, l'oppression ou la tyrannie: *Melina probat majoratus in Regni Hispaniarum successione, præcisam observationem in Rege Pelagio principium obtinuisse, & ab illo Rege Regnum Hispaniæ à Patre in Filium natu majorem ita semper derivatum esse, ut nunquam variatum eo fuerit, nisi quando vis aliqua, oppresso jure, abolitâque consuetudine tyrannicè invaluit.*

Camille Borel, dont les Décisions ne sont gueres moins respectables que celles des deux graves Auteurs qu'on vient de citer, est dans le même sentiment, & s'explique en ces termes: *Statim ferè post Pelagium Castellana Reipublica Regnum ipsis Regum primogenitis in hunc usque diem delatum est.*

Cependant, quelque respect que j'aye pour les Décisions de ces grands hommes, je ne sçaurois me determiner à les adopter, d'autant qu'outre que plusieurs celebres Historiens refusent au valeureux Pelage la qualité de Roy, nous trouvons depuis lui plusieurs élections, & par les monumens les plus authentiques de l'Histoire, nous voyons clairement que ce ne fut que dans le

le onziéme siecle sous le Regne d'*Alfonse* III, surnommé le *Grand*, que l'usage de perpetuer la Couronne dans la famille Royale, fut introduit en faveur des aînez des Rois, auxquels on donna le nom d'*Infants*, sans autre titre qui les distinguât des Cadets; que l'épithete de *Premiers*, ou d'*Heritiers*. Mais en 1388 le Titre de *Prince des Asturies* fut introduit, & comme c'est un des plus memorables évenemens de l'Histoire d'Espagne, & qui influë le plus dans la forme du Gouvernement, nous avons estimé necessaire de le rapporter tout au long.

Pierre, surnommé le *Cruel*, ayant succedé à la Couronne de Castille par la mort d'*Alfonse* XI son pere, signala le commencement de son Regne par tant de cruautez, qu'il devint un objet d'horreur & d'execration dans l'esprit de ses Peuples. C'étoit un monstre, qui ne respiroit que le sang & le carnage, & qui n'étoit jamais plus content, que lors qu'il abattoit la tête de quelque innocent; le sang Royal ne lui coûtoit pas plus à répandre, que celuy du plus vil de tous ses Sujets, comme il parut dans la mort déplorable de *Blanche* de *Bourbon* sa femme, qu'il immola à son impudicité, pour avoir plus de liberté d'entretenir un commerce infame qu'il avoit depuis long temps avec Dona *Marie* de *Padilla* sa concubine, ce qui irrita si fort tous les Castillans, que pour venger le meurtre de cette grande Princesse, dont ils respectoient le merite & les vertus, ils formerent contre ce barbare une conspiration qui coûta la vie à bien du monde; car comme cet insensé consultoit plutôt sa fureur que ses veritables interests, au lieu de tâcher de gagner par une sage politique *Pierre* IV Roy d'*Aragon*, qui favorisoit les Mécontens de Castille, il lui declara brusquement la guerre; de sorte que pendant qu'il

chamailloit

chamailloit avec l'Aragonois, *Henry* son frere bâtard fut proclamé Roy.

Au bruit d'un évenement si extraordinaire, une multitude innombrable d'Officiers & de Soldats reformez, qui vivoient de brigandage, & qui avoient tout à craindre de la rigueur des Loix, coururent en foule se ranger sous les étendarts de *Henry*, qui les reçut très favorablement, & avec ce secours il entra en Castille en 1366. A son arrivée toutes les Villes lui prêterent serment de fidelité, & lui fournirent de si puissans moyens pour faire tête à Don *Pierre*, que ce malheureux Prince voyant le danger qu'il couroit de demeurer parmi des Sujets que ses cruautez avoient portez à la revolte, prit le parti de s'enfuir en diligence, & de se refugier en *Aquitaine*, où après avoir ramassé une puissante armée, il repassa en Espagne, resolu de périr ou de recouvrer son Royaume. Don *Henry* qui ne s'attendoit pas de le voir si-tôt de retour en si bonne compagnie, fut attaqué au dépourvû, battu, & contraint de se sauver en France.

Si Don *Pierre* eut fait attention que ses inhumanitez & les desordres de sa vie lui avoient déja fait perdre l'amour de ses Peuples & la Couronne, il auroit tenu une conduite toute opposée à celle qui l'avoit plongé dans de si grands malheurs; mais comme il ne consultoit que ses passions, il parut aussi cruel & aussi furieux après son rétablissement, qu'il l'avoit été auparavant: tellement que ses Sujets ne pouvant plus soutenir le poids accablant de ses violences, se souleverent de nouveau.

Don *Henry* qui se tenoit toujours en France, en attendant d'avoir assez de forces pour aller prendre sa revanche contre son frere, après avoir formé un Corps de Troupes très considerable, partit en diligence pour la *Castille*, où

il

il fut reçû très-favorablement de la part des Peuples, & eut de si grands avantages sur Don *Pierre*, qu'il le contraignit de se refugier en *Aquitaine* pour la seconde fois, après quoi il convoqua les Etats Generaux à *Burgos*, & y fit reconnoître Don *Jean* son fils pour heritier des Couronnes de *Castille* & de *Leon*.

Pendant que ce Prince se donnoit tant de mouvemens pour s'affermir sur le Trône, Don *Pierre* ne negligeoit rien à *Bourdeaux* pour y remonter, en quoi il trouvoit de grandes difficultés de la part du Prince de *Galles*, qui malgré l'azile favorable qu'il lui avoit procuré, trouvoit que si d'un côté il lui étoit glorieux de secourir un Roy détrôné par un usurpateur; d'un autre côté il lui étoit honteux de se declarer le protecteur d'un barbare odieux à tous les Princes Chretiens, & dans les interests duquel on ne pouvoit guère entrer sans se rendre coupable d'une partie de ses crimes.

L'irresolution du Prince de *Galles* mettoit Don *Pierre* au desespoir; mais elle ne le rebuta pas entierement, & comme il étoit le plus rusé de tous les hommes, il réveilla adroitement l'antipatie des Anglois contre la Nation Françoise, & rendit *Edouard* jaloux de la gloire immortelle que *du Guesclin* avoit acquise en Espagne. Non content de cela, il fit passer cette même émulation dans le cœur de Jean *Chandos*, Connêtable de Guyenne, & rival de *du Guesclin*, mit par ses presens le reste de la Cour dans son parti; & enfin, joignant l'interest à la gloire, il fit des propositions si avantageuses au Prince de *Galles*, que le Roy d'Angleterre consulté par son fils, lui ordonna de les accepter; tellement qu'il fut convenu que Don *Pierre* payeroit l'armée à ses dépens durant toute l'expedition, qu'il donneroit la Ville de *Soria* avec tout son

Territoire à *Chandos*; & que le Prince de *Galles* retiendroit pour lui la Province de *Biscaye*, pour la réunir à perpetuité à la *Guyenne*. L'amour même agit de concert pour favoriser les interests du Prince Castillan; car le Duc de *Lancastre*, frere du Prince de *Galles*, étant arrivé à Bordeaux avec des Troupes, devint éperduëment amoureux de l'Infante Doña *Constance*, fille de Don *Pierre*, & la demanda en mariage pour prix du service qu'il s'offrit de rendre à ce Prince pour le rétablir sur son Trône. Non seulement elle lui fut promise, mais même elle fut laissée à Bordeaux pour gage de la foy jurée.

Ces mesures étant prises, le Prince de *Galles* mit sur pied une armée de 30000 chevaux & de 40000 hommes de pied, commandée par les plus grands Capitaines de l'Europe; sçavoir, le Duc de *Lancastre*, Don *Jaymé* Roy de *Mayorque*, les Comtes d'*Armagnac*, d'*Albret*, de *Perigord*, & de *Cominge*, le brave *Chandos*, & une foule innombrable de Noblesse suivirent le Prince de *Galles*, dont le nom seul sembloit estre garant de la victoire.

Au bruit de cette marche, Don *Henry*, qui jusqu'à lors s'étoit flatté qu'aucun Prince Chretien ne voudroit entreprendre la deffense d'un Prince aussi odieux que l'étoit Don *Pierre*, ne fut pas sans inquietude: cependant il ne perdit pas courage, & comme ses Troupes étoient presque égales en nombre à celles de ses ennemis, il s'avança vers les frontieres de son Royaume pour en deffendre l'entrée à son Competiteur, avec d'autant plus de facilité, que Don *Carlos* Roy de *Navarre* avoit fait un Traité avec lui, par lequel il s'engageoit de refuser à Don *Pierre* le passage par ses Etats, qu'il ne jugea pourtant à propos d'executer par la crainte qu'il eut

d'irriter

d'irriter contre lui le Prince de *Galles*, dont il redoutoit la puissance; de sorte que l'armée des Confederez n'ayant trouvé aucune resistance de la part des Navarrois, s'alla camper dans la Province d'*Alava*, si près de celle de Don *Henry*, qu'elle n'en étoit separée que par une palissade.

Plusieurs raisons vouloient que Don *Henry* évitât d'en venir aux mains avec ses ennemis. *Du Guesclin* & presque tous les Officiers Generaux, firent tous les efforts imaginables pour porter ce Prince à temporiser, conformément aux avis qu'ils avoient reçus de *Charles* V Roy de France, qui par sa sagesse & par sa politique avoit remporté plus de victoires de son Cabinet, que tous ses predecesseurs à la tête des Armées. Cependant toutes leurs representations ne purent rien gagner sur l'esprit de Don *Henry*, qui craignoit qu'en refusant le combat il donneroit des marques de foiblesse qui intimideroient les peuples, dont la plûpart detestoit à la verité la cruauté de Don *Pierre*, mais qui ne laissoit pas de conserver encore quelque affection pour lui, tant le nom de Roy est respectable, lors qu'il est acquis legitimement, & qu'il est soutenu par une puissance auguste. Enfin, la Noblesse qui avoit embrassé son parti, demandoit le combat, & il étoit d'autant plus dangereux de laisser rafroidir son zele, que quelques uns avoient déja demandé assez fierement, depuis quand on estimoit les Espagnols inferieurs aux Anglois & aux Gascons.

Le Prince de *Galles* ravi de la resistance de Don *Henry*, fit une action qui paroissoit n'avoir d'autre principe que l'humanité & une loüable politesse, mais qui dans le fond cachoit une politique rafinée. Il écrivit à ce Prince, & dans sa Lettre il lui representoit toute l'horreur qu'on doit

avoir de la rebellion, & la fidelité inviolable que les Sujets doivent à leur Souverain : il lui faisoit connoître qu'il avoit trop suivi les mouvemens de son ressentiment, & qu'il avoit oublié son devoir en souffrant que des rebelles lui eussent defferé le nom de Roy, auguste & respectable, quand il est soutenu d'un legitime droit, mais odieux & méprisable quand on ne le doit qu'à la revolte & à l'usurpation. Il l'exhortoit ensuite de le quitter, & offroit de se rendre Mediateur entre le Roy son frere & lui, sur les differens qui pouvoient les avoir divisez. Il finissoit en l'assurant que le seul desir d'épargner le sang humain l'engageoit à faire la démarche de lui écrire, puisque son Armée étoit si puissante & si aguerie, qu'il ne doutoit pas un moment de la victoire. Le dessus de la Lettre étoit *à Don Henry Comte de Transtamare.*

Malgré toutes ces belles apparences de politesse & d'humanité, Don *Henry* reconnut d'abord tout le venin qu'elles cachoient, & la réponse qu'il fit sur le champ ne fut pas moins artificieuse que la Lettre. Il ne répondit au Titre de *Comte de Transtamare* que le Prince lui avoit donné, qu'en prenant le nom de *Roy*, qu'il disoit ne devoir ni à l'ambition, ni à la vaine gloire, ni à l'usurpation, mais à la seule necessité de prendre les armes pour venger la mort de sa mere & de ses freres que Don *Pierre* avoit inhumainement immolez à sa fureur, & pour deffendre les jours de sa femme & de ses enfans; qu'il ne s'étoit rendu qu'aux cris de la Nation oppressée par les cruautez d'un Prince denaturé; qu'il étoit prêt de descendre du Trône si le bien de l'Etat le demandoit, mais que les Loix divines & humaines ne lui permettoient pas d'entrer en accommodement avec un barbare, un perfide, un cruel encore teint du sang de la

Reine sa femme, & de tous les Princes de la famille Royale. Au reste il finissoit en s'excusant envers le Prince de *Galles* de ne pouvoir répondre à ses bonnes intentions, en lui témoignant une estime toute particuliere, & en lui laissant entrevoir que la victoire ne seroit pas si facile à emporter que les Anglois se le vouloient persuader, & qu'il l'attendoit de pied ferme.

Le lendemain qui étoit le troisiéme Avril de l'année 1367, les deux Armées se joignirent, & il se donna une des plus sanglantes batailles dont on eut encore entendu parler, & dont les commencemens tournerent a la gloire des deux partis, par des actions de valeur dignes de l'immortalité; mais sur la fin la victoire se declara en faveur des Anglois, *du Guesclin* fut fait prisonnier, de même que la plus part des Officiers Generaux, les autres furent taillez en pieces, les débris de ceux qui éviterent la mort ou la prison, se retirerent en desordre, & Don *Henry* n put sauver sa vie qu'en fuyant à bride abattuë vers *Naxera*, où son cheval s'étant rendu, un Gentilhomme nommé Don *Ruiz Fernandez* de *Baona*, lui donna le sien pour se retirer en diligence en Aragon, d'où il écrivit à sa femme de le venir joindre en France avec leurs enfans, n'estimant pas qu'il dût se fier au Roy d'Aragon. Il fit tant de diligence, qu'en peu de temps il se rendit à *Foix*, où le Comte de ce nom se fit une gloire de contribuer à reparer l'injustice de la fortune, en fournissant à ce Monarque infortuné un équipage magnifique, & en lui donnant de l'argent pour continuer sa route vers *Toulouse*, où le Duc d'*Anjou*, frere du Roy de France & Gouverneur de *Languedoc*, le reçut avec de grandes demonstrations d'une sincere amitié, & l'assura de tout

le secours qu'il pouvoit attendre du Roy son frere.

Don *Pierre* se voyant retabli sur le Trône, fit venir de *Bordeaux* les Infantes ses filles, & réitera au Prince de *Galles* ses magnifiques promesses; mais bien loin d'en venir aux effets, il differoit de jour en jour, sous differens pretextes la payement des Montres qui étoient duës à l'armée. Le Prince de *Galles* qui étoit tombé malade à *Valladolid*, indigné du mauvais procedé d'un Prince ingrat & perfide, fit tant d'instances, que ses Troupes reçurent quelque argent; mais quand il fut question de se mettre en possession de la *Biscaye*, conformément au Traité qui avoit été conclu entre lui & Don *Pierre*, les Etats de la Province, à l'instigation de ce fourbe, s'opposerent. A la verité le Prince de *Galles* auroit pû se faire rendre justice les armes à la main, mais venant à considerer qu'il compromettroit sa reputation s'il donnoit occasion de dire dans le monde qu'il avoit servi un Prince détrôné comme un mercenaire; il abandonna ses pretentions, & s'en retourna en Guyenne, reconnoissant trop tard que la gloire qu'on acquiert en servant un Prince injuste, n'est jamais bien pure, parce qu'elle participe en quelque maniere à son iniquité.

Don *Pierre* ravi d'être delivré d'un Prince qui lui étoit à charge, parce qu'il lui étoit trop redevable, s'abandonna tout entier au desir de se venger de ceux qui avoient suivi le parti de son frere, dont il fit mourir la plus grande partie, & se rendit plus detestable qu'il ne l'avoit jamais été par ses cruautez & par les impôts dont il accabla ses Sujets.

Tandis qu'il se faisoit des ennemis de gayeté de cœur au dedans de ses Etats, Don *Henry* nloublioit rien pour lui en susciter au dehors.

Il

Il portoit toujours le nom de Roy, & faisoit voir une fermeté au dessus de ses malheurs. Quoi que Don *Pierre* n'ignorât pas les démarches de son frere, il ne pouvoit pas se persuader qu'il pût jamais mettre sur pied une Armée capable de lui venir encore disputer le Trône, en quoy il se trompa; car d'un côté le Roy de France lui fit present de 50000 livres, qui en ce temps-là étoient une grosse somme: le Duc d'*Anjou* lui fournit 2000 hommes entretenus pour un an, & le Pape *Urbain* V, qui faisoit sa residence à *Avignon*, lui permit de s'emparer de tous les fonds des Marchands de cette Ville, dont il se rendit garant sur la parole que Don *Henry* lui donna de payer dans un certain temps le principal & les interests.

Les Rois d'Aragon & de Navarre qui craignant le ressentiment de Don *Henry*, en cas qu'il remontât sur le Trône, s'engagerent par des Traitez secrets à lui donner passage par leurs Etats; de sorte que ce Prince plein d'esperances flateuses s'avança à grandes journées vers les Pyrenées, avec dix mille hommes seulement, armée bien foible pour conquerir un si puissant Royaume, mais suffisante contre un Roy detesté de tous ses Sujets.

A peine parut-il dans la vieille Castille, que *Calahorra* & *Burgos* lui ouvrirent les portes; toute la Noblesse se joignit à lui, les Peuples s'émurent en sa faveur: peu de jours après *Leon* & *Valladolid* suivirent l'exemple de *Calahorra* & de *Burgos*; *Madrid* le reçut à bras ouverts: en un mot son party se grossit tellement, que Don *Pierre* qui s'étoit refugié dans *Tolede*, fut obligé d'en sortir pour aller au devant d'un secours de *Maures* qu'il avoit mandié, laissant à son ennemi par sa sortie la facilité d'en former le siege, qu'il tenta vainement de faire lever.

Don *Henry* qui avoit des espions jusques dans la Tente de ce malheureux Prince, ayant appris qu'il s'avançoit vers son Camp avec 4000 hommes, pour tâcher de lui couper les vivres, ou de lui enlever quelque quartier, laissa la conduite du siege à l'Archevêque de Tolede, qui s'étoit venu ranger de son parti, & alla se poster entre son ennemi & *Carmone*, dans le dessein de le combattre. A son arrivée plusieurs Officiers & Soldats de l'armée de Don *Pierre* s'allerent joindre à lui, & pour comble de bonheur *du Guesclin* pour qui le Roy de France avoit payé cent mille livres de rançon, arriva dans son Camp avec deux mille hommes de secours; de sorte que Don *Pierre* fut comme enveloppé, & *du Guesclin* qui sçavoit profiter de tous ses avantages, le fit attaquer brusquement à quelques milles de *Montiel*. Don *Pierre* soupira de douleur d'avoir si mal pris ses mesures, mais il ne s'oublia pas. La bataille fut d'autant plus sanglante, que le nombre des combattans étoit petit, & qu'il n'y en eut presque aucun qui ne combattit. Une espece de fureur animoit Don *Pierre*, & il se jettoit comme un foudre dans les endroits les plus perilleux. Don *Henry* soutenu d'une veritable valeur, ayant pour lui le plus grand nombre, & certain de plusieurs ressources, conserva tout son sang froid, & donna ses ordres avec toute la presence d'esprit que l'importance de l'occasion le demandoit. *Du Guesclin* le seconda parfaitement, & tous les Chefs se porterent avec tant de valeur, qu'on auroit dit que chacun d'eux avoit une Couronne à disputer. Le combat dura trois heures avec un avantage presque égal; mais au bout de ce temps là les *Maures* ayant plié, la victoire parut aux yeux de Don *Henry*. On doit cette justice à Don *Pierre*, qu'il rétablit

trois fois son Armée, mais à la quatriéme ayant vû tous les siens en déroute, il fut obligé de se sauver dans *Montiel*, où il y avoit un Château bâti sur le penchant d'un rocher, qu'on estimoit imprenable.

Don *Henry* attentif à ce que ce Prince devenoit, marcha sur ses pas & l'investit. Comme c'étoit là un coup de partie, il entoura la Ville & le Château, & fit venir des troupes pour remplir les lignes de circonvallation pour empêcher que personne ne sortit de la Place, resolu de lever plutôt le siége de *Tolede*, que de perdre l'occasion de se saisir de la personne de son ennemi. Don *Pierre* qui ne s'étoit jetté dans *Montiel* que dans l'esperance que Don Martin de *Cordouë*, qu'il avoit laissé à *Carmone*, le viendroit dégager, se voyant frustré dans son attente, & reduit à la derniere extremité faute de vivres, fit proposer une Conference à *du Guesclin* par Don Martin de *Sanabria*, qui lui offrit deux cens mille pistoles, s'il vouloit procurer au Roy le moyen de se sauver. Le General François ne parut pas éloigné de ce qu'on lui proposoit, & il laissa *Sanabria* dans cette esperance. Mais comme il n'étoit pas capable d'une telle lâcheté, il instruisit aussi-tôt Don *Henri* de ce qui se passoit, & ils resolurent entre eux, que *du Guesclin* assigneroit une heure à Don *Pierre* pour sortir de *Montiel* sur sa parole, & venir à un endroit d'où il seroit aisé de s'évader. L'heure marquée Don *Henri* se rendit armé dans la tente de *du Guesclin*. Don *Pierre* ayant pris ses armes, suivi seulement de Don Rodrigo, de Don Ferdinand de *Castro*, & de Don Diego d'*Oviedo*, descendit jusqu'à l'endroit où *du Guesclin* & les siens s'étoient avancés. *Du Guesclin* n'eut pas plutôt apperçû Don *Pierre* qu'il dit assez haut, *Il est tems de picquer.* A ces mots Don *Pierre* voulut

monter à cheval, mais les gens de *du Guesclin* l'en empêcherent, & le conduisirent à la Tente de ce General, comme si ç'eût été le chemin par où il devoit aller. Il y trouva Don *Henry*, du Guesclin & plusieurs autres personnes armées. Alors il soupçonna d'être trahi, & se repentit d'avoir tenté une si perilleuse negociation, mais il n'étoit plus tems de reflechir sur la faute qu'il avoit faite. Cependant les deux freres ne se reconnoissoient point, parce qu'il y avoit plus de dix ans qu'ils ne s'étoient vûs. On montroit Don *Pierre* à Don *Henri*, sans qu'il comprit encore que c'étoit lui. Don *Pierre* ayant jugé par les defferences qu'on rendoit à Don *Henri* que c'étoit son Rival, ou peut-être ayant achevé de le reconnoître, s'écria tout à coup YO SOY EL REY, c'est-à-dire, *Je suis le Roy.* Alors Don *Henri* tira son Poignard, se jetta sur son frere, & l'en frappa au visage. Le jour paroissoit à peine pour éclairer ce combat, & les personnes des combattans étoient si respectables, qu'aucun des Spectateurs ne s'ingera de s'y mêler. Don *Pierre*, qui étoit le plus fort, jetta Don *Henri* par terre, & tomba lui-même, mais ayant pourtant le dessus. Dans cette occurence *du Guesclin*, craignant que Don *Henri* ne fut accablé par son frere, qui le pressoit vivement, cessa d'être indifferent, & se joignit aux combattans avec quelques autres, comme s'il eût voulu les separer, mais dans le fonds pour donner à Don *Henri* le moyen de gagner le dessus, dont il profita si avantageusement, qu'il plongea son Poignard dans la gorge de Don *Pierre* à diverses reprises. Ainsi perit le plus cruel, le plus inhumain, le plus sanguinaire, & le plus injuste Prince que l'Espagne ait vû sur le Trône, & Don *Henri* se vit par sa mort paisible possesseur des Couronnes de Castille & de Leon, non pas peut-être que sa gloire ne reçût

quelque

quelque atteinte de ces dernieres circonstances.

Aussi-tôt la Ville & le Château de *Montiel* lui ouvrirent les Portes ; peu de tems après *Tolede*, *Seville* & toutes les Provinces, à la reserve de la *Galice* se soumirent à lui. A ces tristes nouvelles les amis de Don *Pierre* se hâterent de conduire les Infantes ses filles à *Bordeaux*, où le Duc de *Lancastre*, toujours amoureux de l'aînée, ainsi qu'il a été dit, l'épousa solemnellement, dans l'esperance de pouvoir monter sur le Trône de son Beau-pere, dont il se voyoit en état de faire revivre les droits legitimes. Il prit le nom & les Armes de Roy de *Castille* & de *Leon* ; cependant Don *Henri* mourut sur le Trône regretté de tous ses Sujets, dont il laissa Don *Jean* son fils heritier, aussi bien que de ses vertus, avec lequel le Duc de *Lancastre* eut une longue & sanglante guerre, dans laquelle les Portugais, irreconciliables ennemis des Castillans, prirent parti en faveur des Anglois, ausquels ils faciliterent le moyen d'innonder toute la Castille.

Il faut demeurer d'accord qu'à juger du droit des Parties selon les Loix fondamentales de la Monarchie, celui du Duc de *Lancastre* étoit incontestable, puisque la Couronne étoit successive, & que Doña *Constance* sa femme étoit fille aînée de Don *Pierre*, dont les cruautez de son pere ne pouvoient pas la priver. Mais Don *Jean* étoit en possession, & adoré de ses Sujets, qui protestoient qu'ils verseroient jusqu'à la derniere goute de leur sang pour soutenir sa domination, tellement que le Duc de *Lancastre* fut contraint de ceder à la puissance de son ennemi, & d'abandonner toutes ses prétentions, à condition que la Princesse *Catherine* sa fille unique épouseroit l'Infant Don *Henri* fils aîné du Roy Don *Jean*, & qu'on érigeroit en faveur de ce mariage les *Asturies* en Principauté, dont

on assureroit pour toujours le titre & le nom à l'heritier presomptif de la Couronne de Castille à l'imitation des Anglois, qui appelloient le fils aîné du Roy d'Angleterre *Prince de Galles*, sur quoy les Historiens remarquent que de la même maniere que cet usage s'introduisit en Angleterre en 1256 à l'occasion du mariage du Prince *Edoüard*, fils aîné du Roy *Henri* III. avec Doña *Eleonor* Infante de Castille, celui d'appeller le fils aîné du Roy de Castille *Prince des Asturies*, fut établi en 1388. à l'occasion du mariage de l'Infant Don *Henri* avec la Princesse *Catherine* d'Angleterre.

Il paroîtra peut-être surprenant que les *Asturies* étant un des plus petits Etats de tous ceux qui composent la Couronne de Castille, on en ait donné le nom à titre de *Principauté* aux fils aînez des Rois, preferablement à tant d'autres incomparablement plus considerables. Mais le sçavant Don Louis de *Salazar* dans son Traité des *Dignitez Seculieres*, dit que ce fut en consideration de ce que les *Asturiens*, aprés l'invasion des *Maures*, furent les premiers qui eurent un Roy, & qu'ils porterent les premiers coups à ces ennemis irreconciliables de la Patrie & de la Religion.

Aprés que tous les differens qui étoient entre le Roy Don *Jean* & le Duc de *Lancastre* furent terminez, qu'on eut assigné à la Princesse Doña *Constance* femme du dernier, de trés gros revenus sur les plus opulentes Villes de Castille, le Prince Anglois quitta le nom de Roy, envoya la Princesse sa femme en Castille pour prendre possession des Terres qui lui avoient été assignées, & mener la jeune Princesse leur fille à l'Infant Don *Henri*, qui fut fait *Prince des Asturies* de la maniere suivante.

Le Roy Don *Jean* convoqua les Etats Gene-

raux du Royaume à *Birbiesca*, petite Ville de la vieille Castille, où aprés avoir fait dresser un superbe Trône, il y fit monter l'Infant Don *Henri* son fils, & s'étant approché de lui, le couvrit d'un Manteau, lui mit un Chapeau sur la tête, le baisa, & d'un ton de voix assez élevé pour être entendu de toute l'assemblée, l'appella PRINCE DES ASTURIES, & ordonna à tous ses Sujets de le reconnoître pour tel, aprés quoi il fit faire une Loy fondamentale de l'Etat, par laquelle il fut determiné qu'à l'avenir tous les fils aînez porteroient ce titre, qui de plein droit leur acquerroit la succession de la Couronne.

Quelque tems aprés la Duchesse de *Lancastre* arriva avec la Princesse sa fille, dont le mariage avec Don Henri I. *Prince des Asturies* fut celebré à *Palencia*, & la consommation en fut differée pour sept ans, à cause de la grande jeunesse des nouveaux mariez. Toute l'Espagne fut ravie qu'une alliance heureuse eût étouffé les Guerres Civiles dont la Monarchie étoit embrasée, & vit avec respect la fille & la petite fille du Roy Don *Pierre*, tant il est vrai que le sacré caractere de la Royauté, se fait sentir interieurement dans le cœur des Sujets indépendamment des qualitez personnelles du Prince.

Don *Henri* fut donc le premier Infant qui prit le titre de *Prince des Asturies*, & aprés avoir été proclamé Roy sous le nom de *Henri* III. surnommé l'*Infirme*, il eût un fils nommé *Jean*, qui fut proclamé Prince des Asturies en 1405, & reconnu Roy aprés la mort de son pere, qui arriva l'année suivante, sous le nom de *Jean* II

Ce Prince ayant pris alliance avec Doña *Marie* Infante d'Aragon en eut deux filles avant qu'il vint au monde aucun garçon, ce qui le determina à faire declarer *Princesse des Asturies* Doña *Catherine* l'aînée, dont la ceremonie se

fit

fit dans l'Eglise Metropolitaine de *Tolede* au mois de Janvier 1423 ; mais étant morte au mois de Septembre de l'année suivante, Doña *Leonor* sa sœur cadette, fut proclamée quelques jours aprés dans l'Eglise Metropolitaine de *Burgos*, mais elle ne joüit pas long tems de ce Titre, car la Reine sa mere étant accouchée d'un fils appellé Don *Henri*, ce Prince fut proclamé *Prince des Asturies* en 1425 dans le Refectoire de *Saint Paul* de *Valladolid*, & par sa proclamation le titre de *Princesse* qui avoit été desferé à sa sœur, fut éteint. & elle reprit celui d'*Infante* qu'elle portoit auparavant. En 1432 il fut proclamé pour la seconde fois, & par cette proclamation la premiere fut confirmée.

Etant parvenu à la Couronne en 1454 sous le nom de *Henri* IV. dit l'*Impuissant*, il se maria avec Doña *Blanche* Infante de Navarre, qu'il repudia après treize ans de mariage, sous pretexte de sterilité, & se maria avec Dona *Jeanne* Infante de Portugal, laquelle accoucha d'une fille appellée *Jeanne* comme sa mere, non sans de grands soupçons qu'elle étoit plutôt fille de Don Bertrand de la *Cueva* que du Roy, qui selon le sentiment de tout le monde, passoit pour impuissant, quoiqu'il fit tous ses efforts pour cacher ce defaut aux yeux de ses Peuples par la passion qu'il faisoit semblant d'avoir pour une des plus belles femmes d'Espagne de la Maison de *Guiomar*. Cependant malgré l'idée que ses Sujets avoient de son impuissance, l'Infante Doña *Jeanne* fut proclamée *Princesse des Asturies* à Madrid au mois de Mars de l'année 1462. Mais dans la suite ayant été decidé qu'elle n'étoit pas fille du Roy, elle fut excluë de la succession, & Don *Alfonse*, fils du Roy Don *Jean* II. & de la Reine Doña *Isabelle* sa seconde femme, se fit proclamer *Prince des Asturies* en 1464 dans une

Assemblée

Assemblée au milieu d'une Campagne prés d'un Village appellé *Cabeçon*, ce qui excita des Guerres Civiles dans tout l'Etat, qui le mirent à deux doigts de sa perte, car le Roy lui même consentit à l'exheredation de la Princesse *Jeanne* par un aveu fletrissant qu'il fit de son impuissance & de l'impudicité de la Reine sa femme.

Aprés que la Princesse *Jeanne* eut été declarée bâtarde, le Roy promit qu'il reconnoîtroit pour *Princesse des Asturies* l'Infante Doña *Isabelle* sa sœur, & legitime heritiere de la Couronne. Il s'obligea de lui faire prêter serment de fidelité en cette qualité par les Etats Generaux, à condition que cette Princesse ne se marieroit que par l'avis & le consentement du Roy, qui s'engagea de renvoyer dans quatre mois en Portugal la Reine sa femme & sa fille, ne qualifia plus l'une qu'*Infante de Portugal*, & l'autre que *fille de cette Princesse*.

Par ce Traité le Royaume ayant pris une nouvelle face, le Roy se rendit à un endroit appellé *Cadahalzo*, où la Princesse sa sœur, acompagnée de tous les Seigneurs de son parti, l'alla joindre le 19 Septembre 1468. elle baisa la main au Roy son frere, qui en presence de l'Evêque de Leon, Legat du S. Siege en Espagne, la salua en qualité de *Princesse des Asturies* & d'heritiere de la Couronne. Tous les Seigneurs des deux partis la reconnurent pour telle, & lui presterent serment de fidelité, & se firent relever par le Legat de celui qu'ils avoient prêté en 1462 à la Princesse *Jeanne*. Par cette proclamation le calme fut rétabli dans l'Etat, mais il n'y subsista pas longtems; car comme le Roy étoit le plus foible de tous les hommes, il prit du dégoût pour sa sœur, refusa de signer son Contrat de mariage avec Don *Ferdinand* Roy de Sicile, & declara publiquement que Doña *Jeanne* étoit sa fille, &

qu'il

qu'il ne pouvoit y avoir d'autre heritiere de la Couronne qu'elle. Non content de cette démarche, il convint avec le Roy de France de marier cette Princesse avec le Duc de *Guienne*, dont les Ambassadeurs se rendirent à *Guadalajara*, où il fut decidé que pour détruire les idées que le Traité de *Cadahalzo* pourroit avoir laissées sur le defaut de *Legitimité* de Doña *Jeanne*, il se feroit une Assemblée des plus grands Seigneurs de l'Etat pour la reconnoître de nouveau *Princesse des Asturies*. Cette Assemblée fut indiquée au 26 Octobre 1470. dans une vaste Prairie au milieu de la vallée de *Loçoya*, prés de la Chartreuse du *Paular*. Le Roy, la Reine & la Princesse *Jeanne*, les Ambassadeurs, le Grand Maitre de l'Ordre de S. Jacques, le Connétable de Castille, le Marquis de *Santillana* & tous les Seigneurs du parti du Roy, qui composoient une Cour magnifique s'y trouverent. Le Roy y fit deux Actes. Le premier étoit une exheredation de la Princesse Dona *Isabelle*, & le second une institution en faveur de Doña *Jeanne*.

Quoique le Roy se fut déja declaré favorablement pour la *Legitimité* de Doña *Jeanne*, les Ambassadeurs ne paroissoient pas pleinement satisfaits de cette declaration, & en demandoient une plus authentique, à quoi le Roy acquiesça, tellement que lui & la Reine se leverent aussi tôt, & affirmerent en presence de toute leur Cour, que cette Princesse étoit veritablement leur fille. Dans le moment elle fut reconnuë de nouveau pour *Princesse des Asturies*, & tous les Seigneurs lui baiserent la main en cette qualité, aprés quoi les Ambassadeurs la fiancerent à Tolede au nom du Duc de *Guienne*.

Le Roy & la Reine de Sicile apprirent ces circonstances avec douleur, mais ils ne s'en laisserent pas abattre, & ne changerent rien à leur

conduite,

conduite, ni ne firent aucun mouvement qui marquât de la crainte ou de la foiblesse, & comme si la fortune eut agi de concert pour empêcher ce mariage, bien tôt aprés on aprit la mort du Duc de Guienne, & sur ces entrefaites la Reine accoucha d'une fille. Quoique le Roy eût desaprouvé le mariage de sa sœur, il eut le chagrin de voir tous les Castillans témoigner leur joye de cette naissance. Cependant ce Prince armoit & vouloit absolument chasser de ses Etats le Roy & la Reine de Sicile. Sa propre indolence & les remontrances des Grands, qui ne pouvoient voir le Royaume dechiré par de nouvelles Guerres Civiles, ou qui dans le fond de leur cœur penchoient du côté de la Reine de Sicile, retinrent les premiers mouvemens de ce Monarque, qui étoient les seuls à craindre. D'ailleurs de nouveaux chagrins l'accablerent, par la connoissance parfaite qu'il eut du commerce scandaleux que la Reine sa femme menoit avec Don Pedro de *Fonseca*, dont elle avoit eu deux fils qu'elle faisoit élever dans le Monastere de *Saint Philippe le Real*, dont l'Abbesse étoit Tante de Don *Pedro*. Mais, par une foiblesse dont il n'y avoit que lui qui pût être capable, les débauches de cette Reine ne lui firent rien perdre de sa tendresse pour la *Princesse des Asturies*; & pour lui en donner des marques, il resolut de la marier avec Don *Henri* fils de l'Infant d'Aragon du même nom. Pour cet effet il l'apella auprès de lui, & lui fit donner le titre d'*Infant*; mais ce Prince se conduisit si mal, que le Roy prit du degoût pour lui. La Reine de Sicile qui avoit gagné jusqu'à ses Domestiques les plus affidez, fut instruite de son mécontentement, & prit ce tems-là pour le supplier au nom de l'amitié fraternelle d'oublier celui qu'elle lui avoit donné, & de lui permettre de lui aller baiser la main, à quoi il

consentit,

consentit, de sorte qu'elle se rendit à *Segovie*, où elle témoigna au Roy une soumission si tendre & si respectueuse, & tourna son esprit si adroitement, qu'il promit d'approuver son mariage, & permit au Roy de Sicile de lui aller rendre ses respects. Leur entrevuë fut tendre, & les deux Monarques parurent en public dans une parfaite intelligence. Don André de *Cabrera* ayant obtenu la permission de leur donner à manger, le Roy se trouva mal aprés le repas. Bien des gens soupçonnerent qu'il avoit été empoisonné. Dés ce moment ce Prince demeura à la discretion de la Reine de Sicile; mais quelques diligences que cette habile Princesse fit pour l'obliger à revoquer l'Acte de Reconnoissance qu'il avoit fait en dernier lieu en faveur de la Princesse *Jeanne*, elle ne put jamais y réussir, tellement que le Roy mourut en protestant qu'elle étoit sa fille. Cependant cette protestation n'empêcha pas qu'aprés la mort du Roy, Don *Ferdinand* Roy de Sicile & Doña *Isabelle* sa femme ne prissent le Titre de *Rois de Castille*, & qu'ils ne fissent proclamer Doña *Isabelle* leur fille aînée *Princesse des Asturies* à Madrid en 1476.

Dans la suite la Reine étant accouchée d'un garçon appellé Don *Jean*, il fut proclamé *Prince des Asturies* à Tolede au mois de Mars 1480 & la Princesse sa sœur quitta le nom de *Princesse des Asturies*, & prit celui d'*Infante*, qu'elle porta jusqu'à la mort du Prince son frere, qui arriva en 1498. auquel tems elle fut proclamée une seconde fois *Princesse des Asturies*. Elle fut mariée avec Don *Manuel* Roy de Portugal, dont elle eut un fils nommé Don *Michel*, lequel fut proclamé *Prince des Asturies* à *Ocaña* au mois de Janvier 1499, mais étant mort deux ans aprés, Doña *Jeanne* seconde fille du Roy Don *Ferdi-*

nand

nand & de la Reine Doña *Isabelle*, fut proclamée *Princesse des Asturies* à Tolede le 6 Novembre 1502. Elle fut mariée avec *Philippe* surnommé le *Beau*, Archiduc d'Autriche, duquel elle eut deux fils, dont l'aîné appellé *Charles* fut proclamé *Prince des Asturies* en 1517. aprés la mort du Roy Don *Ferdinand* le Catholique son Ayeul. Peu de tems aprés son pere mourut, & il fut proclamé Roy d'Espagne. Ensuite il parvint à l'Empire sous le nom de *Charles* V. & se rendit recommandable dans toute l'Europe par ses Exploits heroïques.

Ce Monarque eut un fils appellé *Philippe*, qu'il fit proclamer *Prince des Asturies* dans l'Eglise de *Saint Jerôme* de Madrid le 19 Avril de l'année 1528, n'ayant encore que dix mois & vingt jours.

Don *Carlos* fils de *Philippe* II. & de la Reine Doña *Marie* sa premiere femme, fut proclamé à Tolede au mois de Fevrier de l'année 1560, étant âgé de 14. ans 7 mois & 3 jours.

Don *Ferdinand* fils du même *Philippe* II. & de la Reine Doña *Anne* sa quatriéme femme, fut proclamé *Prince des Asturies* dans l'Eglise de *Saint Jerôme* de Madrid, le 31 May de l'année 1563. n'ayant qu'un an 5 mois & 27 jours.

Don *Diego*, troisiéme fils du même *Philippe* II. & de la même Reine Doña *Anne*, fut proclamé dans la Chapelle du Palais Royal de Madrid, le premier Mars 1580. n'ayant que 4 ans 7 mois & 14 jours.

Don *Philippe*, quatriéme fils du même *Philippe* II. fut proclamé dans l'Eglise de *Saint Jerôme* de Madrid le 11 Novembre 1584. âgé de 6 ans 9 mois & 29 jours, en presence du Roy son pere, de Doña *Marie* Infante d'Espagne & Imperatrice, & des Infantes Doña *Isabelle* & Doña *Catherine* ses sœurs, lesquelles le reconnurent en qualité d'Infantes & lui pretérent serment de fidelité.

Don

Don *Philippe-Dominique-Victor de la Cruz*, fils de *Philippe* III. & de la Reine Doña *Marguerite*, fut proclamé dans l'Eglise de *Saint Jerôme* de Madrid le 3 Janvier 1608.

Don *Carlos* dernier Roy d'Espagne, & fils de *Philippe* IV. & de la Reine Doña *Marie Anne* d'Autriche, fut proclamé dans la même Eglise le de l'année 1662.

Don *Louis*, fils de Philippe V. à present Regnant, & de Doña *Marie Louise-Gabrielle* de Savoye, fut proclamé dans la même Eglise au mois de Fevrier de l'année 1710, n'ayant que deux ans & six mois.

Aprés avoir parlé de l'établissement du Titre des *Princes des Asturies*, & avoir rapporté les noms de tous les Princes & Princesses qui l'ont porté, on ne sera pas fâché de sçavoir les Ceremonies qui s'observent à leur proclamation.

Lorsque le Roy a determiné de faire proclamer son fils aîné *Prince des Asturies*, il convoque les Etats Generaux, les Prelats, les Grands, les Titres de Castille, les Tribunaux & les Procureurs des Villes qui ont séance à cette celebre Ceremonie, pour laquelle l'Eglise de S. *Jerôme* de Madrid, depuis que les Rois Catholiques y font leur residence, est choisie, & dans laquelle on dresse une Estrade fort élevée entre le Chœur & le Maître Autel, sur laquelle on monte par douze degrez. On place à la droite une *Courtine** pour le Roy, pour la Reine & pour les Infants, avec un Fauteüil pour le Roy à la droite d'un Prie-Dieu, & quatre Carreaux pour la Reine à la gauche, sur lesquels elle s'assied, avec autres deux au-devant pour mettre sous les genoux de Leurs Majestez. Lorsqu'il y a des Infants on leur met des Chaises à côté du Roy, & des Carreaux aux Infantes à côté de la Reine.

* *Courtine*, est une Loge quarrée en forme de Pavillon.

On

On dresse du même côté près de l'Autel deux Buffets, l'un pour servir de Credence, qu'on garnit d'Argenterie pour la celebration de la Messe, & l'autre pour mettre le Bassin & autres effets necessaires pour la Confirmation du Prince, supposé qu'il n'ait pas été confirmé. Sur une autre petite Credence on met une Croix & six cierges de cire blanche.

De l'autre côté de l'Autel, on place un Banc couvert d'un tapis pour l'Officiant & pour les Prelats qui lui servent d'Assistans, & un autre vis à-vis de laCourtine du Roy pour les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, &c.

Au bout du banc des Prelats, on met un Tabouret pour le Chapelain *Mayor*, & un autre pour le Grand Aumônier, lorsqu'un même Prelat ne possede pas ces deux éminentes Dignitez.

Le Grand-Maistre d'Hôtel se place sur un Tabouret entre le Prie Dieu du Roy & le banc des Prelats.

Derriere le banc des Ambassadeurs sont placez les Membres de la Chambre & du Conseil de Castille, ceux de la Chambre en qualité d'Assistans des Etats Generaux, & ceux du Conseil en qualité de Témoins.

Au-dessous de l'Estrade on met des deux côtez quatre rangs de bancs couverts de tapis, placez à trois pieds de distance les uns des autres.

Le premier qui est du côté de l'Evangile, est pour les Prelats qui sont invitez à la Ceremonie, vis-à-vis duquel est celui des Grands. Celui qui est au dessous est pour les Titres de Castille & pour leurs fils aînez. Le quatriéme est pour le Procureur des Etats Generaux, & on met un petit banc separé à la porte du Chœur pour les Procureurs & pour les Etats de Tolede.

Après que le Roy a donné ses ordres au Grand Maître d'Hôtel, tant pour l'heure que

la

la ceremonie se doit faire, que pour le rang qu'un chacun doit occuper, soit au Cortege, soit à l'Eglise, celui ci les communique au Maitre d'Hôtel de semaine, afin qu'il les fasse executer ponctuellement.

Le jour de la Proclamation. les Gardes du Roy se rendent de bon matin à l'Eglise où elle se doit faire, au bruit des Timballes, des Trompettes, des Tambours & des Fifres, ayant leurs Officiers à leur tête. Dès qu'ils y sont arrivez, ils se saisissent de toutes les Portes de l'Eglise & du Cloître, afin d'en dessendre l'entrée à tous ceux qui n'ont pas droit ou permission d'y entrer.

Toutes choses étant ainsi disposées, le Roy, la Reine, le Prince, les Infants & les Infantes partent du Palais en cortege, & se rendent au Couvent de *Saint Jerôme*, où ils restent jusqu'au temps de la ceremonie. Pendant que leurs Majestez, le Prince, les Infants & les Infantes se reposent dans leurs appartemens, les Grands & autres qui sont du cortege se tiennent dans l'antichambre de la Reine, pour y attendre le temps auquel il faut se rendre à l'Eglise, où l'on va en l'ordre suivant.

On descend par le grand escalier du haut Cloître, & on entre dans l'Eglise par la porte qu'on appelle de la *Procession*. Les Alcaldes de Cour & de la Maison du Roy marchent les premiers, ensuite vont les Pages, accompagnez de leur Gouverneur & du Sous Gouverneur. Les Ecuyers, les Gentils-hommes de la Maison du Roy & de la Bouche, les Titres de Castille, & les Procureurs des Etats Generaux suivent immediatement pêle mêle, sans rang ni distinction. Après eux vont quatre Massiers, deux à deux, portant leurs Masses levées. Les Maîtres d'Hôtel du Roy & de la Reine portant

leurs

leurs bâtons, marchent après les Massiers, & sont suivis par les Grands, à la teste desquels se met le Grand Maître d'Hôtel avec son bâton. A la suite des Grands marchent quatre Heraults, ou Rois d'Armes, portant leurs Cottes de maille aux Armes Royales, accompagnées de celles des Royaumes qui ont séance aux Etats Generaux. Aprés les Rois d'Armes, paroît le Comte d'*Oropesa* découvert, portant *l'Epée Royale* sur l'épaule, pour marquer la justice & la puissance du Roy, en son absence le Grand Ecuyer remplit sa place.

Quand tout le monde a défilé, le *Prince des Asturies* entre dans la marche, & s'il y a des Infants ils vont à ses côtez un peu après lui.

A deux pas de distance vont Leurs Majestez le Roy à la droite, revêtu du grand Collier de la Toison d'Or, & la Reine à la gauche un peu plus bas que lui, appuyée sur le bras d'un Menin, & suivie de la Camarera Mayor qui lui porte la queuë.

Aprés la Camarera Mayor, marche le Grand-Maistre d'Hôtel de la Reine, suposé qu'il ne soit pas Grand d'Espagne, mais s'il l'est, il va avec les autres Grands.

Après le Grand-Maistre d'Hôtel de la Reine, les Dames d'Honneur & les autres Dames du Palais, marchent deux à deux en se tenant par la main. Elles sont accompagnées par le Maistre d'Hôtel de Semaine de la Reine, & par le Garde-Dames.

Dès que le Cortege arrive dans l'Eglise, la Musique du Roy, qui est placée dans le Chœur, commence à chanter, & ne finit que quand Leurs Majestez ont pris leurs places.

Le Roy, la Reine, le Prince, les Infants, les Infantes, la Camarera Mayor, les Dames d'Honneur & les Menines montent sur l'Estrade, & après

avoir

avoir salué le Saint Sacrement, le SacristainMayor ôte un taffetas cramoisi qui couvre la Courtine, & après que le *Sumillier du Corps*, (c'est-à dire, le Grand Chambellan) en a tiré le rideau, Leurs Majestez s'y placent.

Celui qui porte l'*Epée Royale* se met prés de la Courtine, du côté de l'Autel, ayant à sa droite le Grand-Maistre d'Hôtel du Roy, & si celui de la Reine s'y trouve, il se place après lui. Tous trois se tiennent debout, & tête nuë. Les Dames d'Honneur, les Dames du Palais & les Menines se placent au-dessous de cette Courtine.

Les Maistres d'Hôtel du Roy & de la Reine se placent dans l'espace qu'il y a entre les bancs des Prelats & des Ambassadeurs, vis à vis de la Courtine.

Les quatre Rois d'Armes se mettent sur les hauts degrez de l'Estrade, deux d'un côté & deux de l'autre. Les quatre Massiers se tiennent sur le dernier degré jusqu'à ce que la Ceremonie soit finie.

Tout étant ainsi disposé, l'Officiant commence la Messe, à la fin de laquelle il prend la Chappe & la Mitre, & confirme le Prince, supposé qu'il n'ait pas été confirmé, après quoi il s'assied sur un fauteüil au pied de l'Autel, vis à-vis duquel il y a un Prie Dieu, sur lequel sont une Croix & un Missel.

Dès qu'il est assis, un Herault avec sa masse & sa côte d'armes, monte sur l'estrade, & crie à haute voix, *Ecoutez, Ecoutez, Ecoutez la lecture qui va vous estre faite du serment d'hommage, de foy, d'obéïssance & de fidelité qu'aujourd'huy les Infants, les Infantes, les Prelats, les Grands, les Chevaliers, & les Procureurs qui sont ici assemblez par ordre du Roy notre Seigneur, vont prêter* AU SERENISSIME PRINCE N. FILS AINE' DE SA MAJESTE',

le

le reconnoissant pour PRINCE DE CES ROYAUMES PENDANT LA VIE DU ROY, ET APRE'S SON DECE'S POUR ROY ET SEIGNEUR NATUREL.

Le Herault ayant prononcé ces paroles, le plus ancien Auditeur du Conseil Royal de Castille lit un Acte qui contient en substance, que tous ceux qui sont presens, d'un consentement unanime le reconnoissent pour Prince de tous les Royaumes qui composent la Monarchie d'Espagne pendant la vie du Roy, & après sa mort pour Roy & Seigneur naturel. Que ce serment se fait librement, de bonne volonté, sans force, contrainte, ni violence, & qu'ainsi ils lui garderont la foy & la fidelité comme à leur Seigneur Souverain, & lui rendront l'obéïssance, comme bons & fideles Sujets, de la même maniere que l'ont fait & observé leurs Predecesseurs. Qu'ils deffendront son honneur, & qu'ils le serviront en toutes les occasions qui se presenteront, sous peine d'être notez d'infamie. Qu'ils observeront religieusement la promesse & le serment qu'ils font, sans qu'il leur soit jamais permis de les violer directement ni indirectement, sous tel pretexte que ce puisse être, en aucun temps, ni en aucun lieu, sous les peines déja dites; & au surplus d'être declarez atteints & convaincus du crime de Parjure & de Felonie, & que pour cet effet ils vont prêter leur serment à la face du saint Autel, entre les mains de N. preposé par Sa Majesté pour le recevoir.

La lecture de l'Acte étant faite en la forme qu'on vient de dire, les Personnes Royales qui doivent prêter le serment s'approchent du Prelat qui le doit recevoir, lequel le reçoit en la forme suivante.

Si c'est une Imperatrice, ou une Reine, comme il arrive quelquefois, il lui dit, *Votre*

Majesté jure-t'elle par cete sainte Croix, & par les saints Evangiles, qui sont là presens, qu'elle gardera & observera tout ce qui est contenu dans l'Acte qui lui a été lû? & partant, Dieu vous soit en aide.

Si c'est une Princesse d'un autre Royaume, ou un Infant, il le traite d'*Altesse*. Le Prince, ou la Princesse qui prête serment, répond au Prelat à haute voix, *Je le promets ainsi.* AMEN, & à l'instant il va baiser la main au Prince, quand même la Princesse qui prête serment seroit son Ayeule ou sa Tante, ainsi qu'il arriva à la Proclamation de *Philippe* III. que l'Imperatrice *Marie* son Ayeule reconnut pour *Prince des Asturies*, & lui baisa la main en cette qualité.

Après que les Princes & les Princesses ont prêté leur serment, les Prelats vont prêter le leur par rang d'ancienneté, auxquels le Prelat qui le reçoit dit, *Jurez vous de garder & observer tout ce qui est contenu dans l'Acte qui vous a été lû? ainsi Dieu vous soit en aide, & ces saints Evangiles.* Le Prelat qui prête le serment répond, *Je le promets & le jure ainsi.* AMEN. Cela fait, le Prelat qui rend hommage s'approche du Prie Dieu du Roy, & le rend entre les mains d'un Grand d'Espagne, lequel lui dit ces paroles: *Jurez vous une, deux, trois fois: une, deux, trois fois: une, deux trois fois, que vous prêtez foy & hommage au Prince, selon l'Usage & Coutume d'Espagne, & que vous garderez & observerez ce qui est contenu dans l'Acte qui a été lû?* Le Prelat répond comme cy devant, *Je le promets & le jure ainsi.* AMEN, & ensuite il baise la main au Prince.

Lors que les Prelats ont rendu leur hommage, les *Grands* qui se trouvent à la ceremonie, rendent le leur en la même forme, avec cette seule difference, qu'il ne s'observe entre eux aucune

préseance, & qu'ils se presentent selon le rang qu'ils occupent sur le Banc où ils sont assis, au lieu que les Evêques vont par rang d'ancienneté du jour de leur Sacre.

Les *Titres de Castille*, c'est à-dire les *Comtes* & les *Marquis* qui ne sont pas honnorez de la Dignité de la *Grandesse*, vont immediatement après les *Grands*; les *Chevaliers* vont après les *Titres de Castille*; & les fils des *Grands* vont après les *Chevaliers*; ensuite les Députez des Villes. Après le Députez des Villes, se presentent les Maîtres d'Hôtel du Roy.

Quand tous ces hommages sont rendus, le Grand Maître de la Maison du Roy, qui pendant toute la ceremonie a été debout avec son Bâton de Commandement à la main, rend son hommage, & après lui le Comte d'*Oropesa*, qui en vertu d'un Privilege attaché à sa Maison, a droit de tenir l'épée Royale, rend le sien, & dès qu'il l'a rendu, il reçoit le serment du Grand qui a reçu la foy & l'hommage des Prelats.

Après que tous les sermens ont été faits, & que les hommages ont été rendus, le Prelat qui officié ôte sa Chappe & sa Mitre, & le plus ancien Prelat de l'Assemblée les prend pour recevoir le serment de l'Officiant, après quoy le *Grand* qui a reçu la foy & l'hommage des autres Prelats, reçoit le sien.

Dès que le Prelat officiant a prêté serment & rendu hommage, un Secretaire de la Chambre s'approche du Prie-Dieu du Roy, & luy dit à haute voix : SIRE, *Votre Majesté accepte-t'elle le serment qu'ont prêté les Personnes Royales* N. N. *& les sermens que les Prelats, Grands, Titres, Chevaliers & Deputez des Etats, en vertu des pouvoirs de leurs Royaumes, ont prêté* AU SERENISSIME PRINCE N. *par lequel ils le reconnoissent* POUR PRINCE *durant la vie*

heureuse de Votre Majesté, & après votre decès POUR ROY ET POUR VERITABLE ET PROPRIETAIRE SEIGNEUR DE CES ROYAUMES? *Jure t'elle qu'elle leur fera garder & observer tous les Privileges, Usages, & anciennes Coutumes, & qu'Elle ordonnera qu'il en soit rendu témoignage à toutes les Citez, Villes & Lieux où il sera necessaire?* A quoy le Roy répond: *Je l'accepte ainsi & l'ordonne.*

Ainsi finit la Ceremonie de la Proclamation, qui certainement est une des plus augustes & des plus solemnelles qu'on puisse voir.

Comme il n'est pas possible que tous les Prelats, Grands, Titres & Chevaliers du Royaume puissent concourir à cette celebre fonction, le Roy depute dans les Provinces & Royaumes unis à la Couronne de Castille, des Commissaires pour recevoir le serment & l'hommage de ceux qui n'y ont pas assisté; surquoi Don Louis de *Salazar* de *Mendoza* remarque dans le 25 Chapitre du 4 Livre de son Traité des Dignitez Seculieres de Castille & de Leon, que ces Députez ne s'en retournent jamais les mains vuides.

Tous les Prelats, les Grands, les Titres de Castille, les Maréchaux, & autres Chevaliers particuliers qui possedent des Terres anciennes Titrées dans les Royaumes de Castille, de Leon, & de Galice, sont obligez de prêter serment & de rendre hommage dans l'Assemblée generale entre les mains des Commissaires que le Roy nomme pour cela, moyennant quoi le *Prince des Asturies* monte de plein droit sur le Trône après la mort du Roy.



Traduction

Traduction de la troisiéme Ode du premier Livre d'Horace.

QUE venus sous d'heureux auspices
T'aplanisse les flots amers !
Que Castor & Pollux propices
Quitent la course sur les Mers !
Qu'en ta faveur Eole enchaine
Les Tirans de l'humide plaine !
Et pour seconder mes desirs,
Qu'il écarte le sombre orage,
Et ne laisse sur ton passage
Que l'haleine des doux Zephirs !

Vaisseau qui doit porter Virgile,
Et me répondre de ses jours,
Que dans ton sein toujours tranquille
Rien n'en puisse allarmer le cours !
Que l'onde que ta rame presse,
Sur les bords de l'heureuse Gréce
Rende ce depôt précieux !
Conserve avec soin ce que j'aime :
La meilleure part de moi-même
S'éloigne avec toi de ces lieux.

Sans doute en sa vive colere,
Le Ciel arma d'un triple airain

Le cœur du premier temeraire,
Qui des Mers s'ouvrit le chemin :
Qui sur un fragile Navire,
Sans pâlir de l'humide Empire,
Traça la route aux Matelots,
Dont l'ame aux écueils agguerrie
Ne redouta point la furie
Des vents armés contre les flots.

Quel genre de mort si terrible
Peut effrayer l'audacieux,
Qui peut braver la Mer horrible,
Ses monstres, ses écueils affreux !
C'est en vain que la Providence
Sçut creuser cet abîme immense
Qui separe tant de Climats,
Foibles, inutiles barrieres !
Que de Vaisseaux trop temeraires
Aujourd'hui ne respectent pas.

L'Homme trop hardi dans ses vûes,
Victime de sa passion,
S'ouvre des routes deffenduës,
Et n'écoute plus la raison,
Pere, à tes enfans trop funeste,
Helas ! avec le feu celeste
Que de maux tu nous apportas !
La mort dèslors plus meurtriere,
Hâtant notre triste carriere,
Precipita vers nous ses pas.

Dedale

Dedale d'un vol intrepide
Sous ses aîles brava les airs.
Malgré mille obstacles Alcide
Se fit jour jusques aux Enfers.
Qu'est-il de difficile aux hommes !
Mortels, insensés que nous sommes,
Nous declarons la guerre aux Cieux.
Nos crimes défiant la foudre,
Sans cesse à nous reduire en poudre
Forcent le Souverain des Dieux.

Traduction de la quatorziéme Ode du second Livre d'Horace.

AMI, l'ordre des destinées
Hâte le cours de nos années,
Et precipite notre sort.
La Vertu même avec ses charmes
Nous prête de trop foibles armes
Contre la vieillesse & la mort.

Pour flechir le Dieu du Tenare,
Qui voit d'un œil sec & barbare
Les suplices les plus cruels,
En vain ta main pure & sans crime
Chaque jour de mille victimes
Ensanglanteroit ses Autels.

Tous dans une Barque fatale
Nous passerons l'Onde Infernale

Que l'on ne repaſſe jamais.
Pluton dans ſes Royaumes ſombres
Fera deſcendre au rang des ombres
Les Rois, ainſi que leurs Sujets.

Aux flots irrités de Neptune,
Aux fureurs de Mars la Fortune
En vain aura ſouſtrait nos jours.
En vain l'Automne moins cruelle
Par quelqu'influence mortelle
N'en aura point troublé le cours.

Il faudra voir le noir Cocyte,
Qui, ſans connoître de limite,
Roule languiſſamment ſes eaux.
Là Siſyphe & les Danaïdes
Etonneront nos yeux timides
Par leurs vains & cruels travaux.

Tu quitteras avec la vie
Cette Epouſe aimable & cherie,
Ces terres, ces biens, ces Palais.
Ces arbres que ta main cultive,
Bien-tôt ſur l'infernale rive
Seront changés en noirs Cyprés.

Tes vins ſortis de l'eſclavage
Deviendront alors le breuvage
D'un heritier plus digne d'eux.
On verra juſques ſous ſes tables

Couler

Couler ces vins plus delectables
Que ceux que l'on consacre aux Dieux.

Traduction de l'onziéme Ode du premier Livre d'Horace.

JUSQUES dans le sombre avenir
N'osons jamais porter nos veuës,
Ses routes nous sont deffenduës,
Le Ciel sauroit nous en punir.

Il vaut mieux avec patience
Sans craindre ou desirer la mort,
Attendre ce qu'à nôtre sort
A reservé la Providence.

Soit qu'elle prepare à nos jours
Encor de longues destinées,
Ou qu'elle soit de nos années
Déja prête à trancher le cours.

Bacchus nous invite à le suivre.
Livrons-nous à ses doux plaisirs.
Pour porter plus loin ses desirs
L'Homme a trop peu de tems à vivre.

Plus vîte que le vent ne fuit,
Le tems fuit d'une aîle legere,
Usons du jour qui nous éclaire:
Comptons peu sur le jour qui suit.

Ces trois Odes sont du P. du B. J. du College de Lyon.

Relation du Voyage de son Excellence M. le Comte d'Ericeira, Grand de Portugal, cy-devant Viceroy & Capitaine General des Indes Orientales pour Sa Majesté Portugaise.

M. le Comte d'Ericeira ayant obtenu du Roy son Maître la permission de s'en retourner en Portugal, partit de Goa, Capitale de tous les Etats que les Portugais possedent dans les Indes Orientales le 25 Janvier 1721, sur le Vaisseau appellé la Vierge du Cap, percé pour 72 pieces de canon, mais qui n'en avoit que 30, l'équipage étoit de 130 hommes, & il y avoit un grand nombre de Passagers Ecclesiastiques & gens de Justice qui revenoient en Europe. Le voyage fut toujours traversé par des vents contraires & par des calmes plats, sans que le Vaisseau gouvernât, jusqu'à ce que le 9 Mars, à la hauteur de 12 degrez 25 minutes Sud, & par les 97 degrez 56 minuttes de longitude, un gros temps survint. Le vent après avoir soufflé par grains, augmentoit de plus en plus; de sorte qu'on fut obligé de mettre à la cape avec la grande voile toute la nuit.

Le 10 on se crut être par les 12 degrez 36 minutes de latitude ; on courut avec la Mizaine seulement : le vent fit le tour du compas, & la Mer devint effroyable.

Le 11 l'estime fit croire qu'on étoit par le 13 degrez 37 minutes Sud, & par les 97 degrez 53 minutes de longitude, à neuf heures du soir. En moins d'un horloge le Vaisseau démâta de tous mats, excepté le Beaupré. Il s'ouvrit par les flancs & par d'autres endroits, jusqu'à mettre sept pieds d'eau dans la calle. La voye d'eau augmentoit ; le roulis qui étoit furieux, empêchoit de couper les haubans, qui soutenoient encore les mats, les uns du côté de bas-bord, & les autres de celui de tribord. A la vûë d'un si grand danger l'Equipage perdit courage, & il fallut que M. le Comte d'Ericeira mit en usage la sollicitation, les menaces & les coups pour faire travailler, jusqu'à-ce qu'enfin le Vaisseau fut entierement debarassé de ses trois mats. Le tourbillon continuoit toujours, & les secousses du Vaisseau étoient plus violentes, faute de voiles pour le soutenir. A la pointe du jour, on s'apperçut que le gouvernail étoit fendu du haut en bas, ce qui découragea encore plus l'Equipage, qui se crut perdu sans ressource. Mais M. le Comte d'Ericeira, dont la prévoyance étoit admirable, toujours sur

le pont, pour être à portée d'ordonner ce que sa capacité lui inspiroit, obligea trois des plus habiles Matelots de se faire amarrer avec des Manœuvres, pour tâcher de racommoder le gouvernail; mais la mer qui étoit extrémement grosse, & le tangage du Navire les empêchoient, & ils eurent toutes les peines du monde à appliquer quelques barres de fer, & lier le gouvernail avec des cordes,

Le 12 par la hauteur de 14 degrez 4 minutes, & par la longitude de 97 degrez 28 minutes, après avoir jetté à la mer neuf pieces de canon, quantité de marchandises, & tout ce qui étoit dans la chambre du Viceroy & dans celle du Conseil, l'on découvrit heureusement les voyes d'eau; on fit tomber le Vaisseau sur le nez, en le déchargeant de l'arriere, & l'on tâcha d'appliquer des platines de plomb pour boucher les voyes d'eau.

Le 13 le gros temps continuoit toujours avec la même violence, sans avoir encore d'aurre voile que la Civadiere. Dans cet état, la principale occupation fut celle de boucher les voyes d'eau, toutes les pompes n'étant pas suffisantes pour en venir à bout.

Le 14 le Vaisseau alloit toujours au caprice du vent & de la Mer, sans gouvernail, mais le temps étoit moins rude.

Le

Le 15 se passa de même que le 14, & sur le soir on mit un mast de Hune à la place de celui de Mizaine.

Le 16 on envergea un petit perroquet à la place du petit hunier, & un petit hunier à la place de la Mizaine. Pour lors le Vaisseau gouverna vers l'Isle *Bourbon*, ou *Mascaragna*, éloignée d'environ 480 lieuës; c'étoit la terre la plus proche où l'on put relâcher.

Le 17 par la hauteur de 15 degrez 40 minutes, & par les 95 degrez 26 minutes de longitude, on mit un autre mast de hune à la place du grand mast.

Le 18, le 19 & le 20 furent employez à gréer les voiles, les haubans, & ce qu'il falloit de plus pour continuer le voyage.

Le 28 on eut connoissance de l'Isle de *Diego Rodriguez*, qui est par la latitude de 19 degrez 24 minutes, & par la longitude de 83 degrez 13 minutes. Le 29 on fut aussi à la vûë de terre.

Le 30 on essuya un très gros temps, qui augmenta encore les deux jours suivans.

Le 3 Avril on vit à la distance d'environ trois lieuës l'*Isle Maurice*, nommée par les François l'Isle de France.

Le 4 on eut connoissance de l'Isle *Bourbon*, où l'on moüilla le 6 à la pointe du jour sur seize brasses d'eau, dans la rade

rade ſaint Denis, au fond de laquelle eſt le quartier & l'habitation de M. de Beauvollier de Courchant, Gouverneur de l'Iſle pour Sa Majeſté Très Chretienne, lequel reçut M. le Comte d'Ericeira avec tous les honneurs qui ſont dûs à un Seigneur d'une naiſſance auſſi diſtinguée que la ſienne, & avec toute la magnificence qu'un tel lieu pouvoit le permettre. Il le reçut à ſon débarquement ſous les armes, le fit ſaluer de ſept coups de canon, & accompagner par les Habitans juſqu'à la maiſon qui lui avoit été preparée, où il entra en paſſant par une double haye de cette Milice, qui le ſalua de trois décharges de mouſqueterie.

M. l'Archevêque de Goa, qui étoit reſté dans le Vaiſſeau, n'étant pas en état de marcher, & ne pouvant trouver ni chaiſe, ni palanquin pour ſe faire porter à la maiſon qui lui avoit été deſtinée, & qui étoit fort éloignée de l'endroit où l'on avoit debarqué; le Gouverneur lui fit dire que la Mer étant très calme, il lui ſeroit plus commode de ſe faire mettre à terre auprès de cette maiſon, où il l'alla recevoir le même jour avec les habitans ſous les armes, de la même maniere qu'il avoit fait le matin à l'égard de M. le Viceroy, à l'exception du bruit du canon, dont on manquoit en cet endroit-là; mais

il

il avoit été salué en sortant de son bord de sept coups. Comme il y avoit sur le Vaisseau plusieurs malades, M. le Comte d'Ericeira, tendre & compatissant, les fit mettre à terre, & leur fit preparer une maison.

Le 26 du même mois, à la pointe du jour, il parut deux Vaisseaux qui s'approchoient de saint Denys, avec la brise assez forte. Ils avoient tous deux pavillon Anglois. M. le Comte d'Ericeira qui étoit à terre dans une maison qui n'étoit pas éloignée du bord de la Mer, & à une certaine distance de celle où étoient les malades, les passagers, & ses domestiques, s'en alla promptement à son bord, suivi seulement de deux Gentils-hommes*, dont l'un avoit été son Capitaine des Gardes dans les Indes, & l'autre Capitaine de sa Chaloupe, d'un Capitaine d'Infanterie au Regiment de Goa, & d'un Valet de chambre. M. de Courchant fit tout ce qu'il put pour empêcher son Excellence de s'aller exposer dans une rade foraine sur un Navire tout delabré & sans soldats; mais sa valeur l'emportant sur l'avis de ce Gouverneur, il lui dit qu'il croyoit qu'il étoit de son devoir de courir les mêmes risques que le Vaisseau du Roy son Maître, qui lui avoit été confié.

Avant que de radouber le Vaisseau, on avoit découvert le derriere pour le visiter, &

& l'on avoit trouvé 45 courbes crevées par la force du roulis. Son Excellence n'ayant que 21 pieces de canon, 34 fusils, point de sabres, d'esponrons, ni de grenades; & enfin manquant de tout ce qui est necessaire pour empêcher un abordage, à cause que quelques caisses pleines de ces armes avoient été jettées à la Mer, avec une partie du canon & les marchandises; il ne faut pas s'étonner si on se trouva dans un grand embarras, mais comme les plus grands perils ne sont pas capables d'effrayer ce Seigneur, il se prepara le mieux qu'il put à se deffendre à l'anchre, faute de mats & de voiles pour se battre en faisant des bordées.

La côte de l'Isle étant dépourvuë de canon, de forteresses & de troupes, il n'étoit pas possible d'empêcher l'approche des deux Vaisseaux en cas qu'ils fussent Pirates, ni de fournir des Chaloupes aux Passagers & aux Matelots qui étoient restez à terre, n'y ayant que des Pirogues d'une seule piece de bois, que les Habitans ne voulurent pas même risquer.

Cependant les Vaisseaux approchoient tous deux pavoisez de rouge, & étant à portée du fusil, virerent leurs Pavillons noirs semez de Têtes de Morts, & commencerent brusquement à envoyer des bordées de canon & des décharges de mousqueterie.

mousqueterie. M. le Comte d'Ericeira resolu de vaincre ou de perir, en fit faire autant à son Vaisseau. Mais quelques efforts qu'il fit, la partie étoit trop inégale pour n'être pas accablé. Le Victorieux un des Vaisseaux Forbans, monté de 36 piéces de canon, & de 200 hommes d'équipage, commandé par la Bousse, François de Nation, moüilla sous son beaupré, & en même tems l'autre Forban nommé la Fantaisie, commandé par Siger Anglois de 38 canons & 280 hommes d'équipage vint par le Gaillard du côté de Tribord, mais le feu des Portugais lui firent manquer l'abordage, & aprés avoir été repoussé vigoureusement, il alla se mettre à l'Attribord, tout ouvert & sans deffense, & continua son feu jusqu'à ce qu'il eut fait sauter la Dunette. Le Vaisseau pour faire mieux servir son canon, tâcha de presenter le côté aux ennemis en faisant couper son Cable, mais malheureusement le calme qui survint tout à coup, fit que le Vaisseau n'appella pas sur son Cable d'afourche, demeurant immobile faute de vent & de lame. Cependant le feu continuoit de toutes parts, & déja sept canons du Vaisseau Portugais étoient hors d'état de servir, l'un ayant sauté à la Mer par le Sobord, & six ayant été démontez de leurs affuts, lesquels furent

rent brisez par la violence du roulis du Vaisseau avant & aprés qu'il eut été demâté, ce qui donna moyen aux Forbans de monter à l'abordage pour la seconde fois, & en vinrent à bout, sautant par le Beaupré, par l'Arriere, & même par les Sabords, par où ils entrerent près de 200 hommes, qui accablerent les Portugais, dont le nombre étoit fort diminué par les morts, par les blessez, & par ceux, qui au nombre de 13. avoient gagné le Vaisseau le Victorieux & pris parti avec les Forbans. Le reste de l'équipage se jetta à la Mer, tâchant de gagner la terre à la nage, ou se precipita dans la Calle, tellement que M. le Comte d'Ericeira se trouva sur le Pont abandonné de tout son monde, excepté d'environ vingt personnes, y compris ses trois Domestiques, & ceux qui resterent dans l'entre-pont, gardant le lieu où on les avoit placez.

Comme Son Excellence a eu la bonté de nous communiquer cette Relation écrite de sa propre main, & que sa modestie nous a imposé silence sur une infinité d'actions heroïques qu'il fit durant ce rude combat, dont le Gouverneur de l'Isle Bourbon a envoyé un détail exact & circonstancié à la Compagnie des Indes, nous sommes forcez malgré nous de supprimer ce que la Renommée ne manquera pas de publier,

publier, & nous nous contenterons pour obéir à M. le Comte d'Ericeira, de dire simplement qu'il demeura ferme sur le Gaillard de derriere, où il essuya un feu terrible & continuel à la tête de sa petite Troupe, composée d'onze personnes, où il fut d'autant plus exposé, qu'ayant lui seul un habit d'écarlate, les deux Vaisseaux Forbans avoient toujours tiré sur lui, le choisissant à chaque coup, de sorte que c'est une espece de miracle qu'il n'ait pas été tué, ayant été obligé de pointer lui-même plusieurs canons avec des morceaux de bois, faute d'instrumens necessaires, ce qui irritoit si fort les Forbans, qu'un d'eux étant passé à l'Arriere & ayant coupé la Doise du Pavillon, plusieurs autres se jetterent impetueusement sur lui à coups de sabre, dont il en para un fort heureusement de sa canne, selon le rapport qu'en a fait le Gouverneur de l'Isle Bourbon. Mais enfin, accablé par la multitude, il fut saisi par derriere, & renversé sur le Pont, où il se deffendit encore intrepidement avec sa canne, la lame de son épée ayant été cassée. Il seroit pourtant peri sous les coups redoublez, si Taylor Anglois & Quartier-Maistre des Forbans n'eût pas crié aux siens de ne le pas tuer, & de faire cesser par tout le carnage. Il y avoit sur le Pont plusieurs Portugais morts ou blessez,

bleſſez, & le nombre des Negres Eſclaves qui étoient à bord, deſtinez pour le Breſil, fut diminué de plus de ſoixante.

M. le Comte d'Ericeira fut conduit à bord du Vaiſſeau la Fantaiſie, & traité fort civilement par les Forbans. Ils lui rendirent même ſon épée, quoique d'Or, & ſa Croix de l'Ordre de Chriſt. Quelque tems après le Vaiſſeau Portugais qui étoit degréé des vergues & des manœuvres fut remorqué juſqu'à la rade de Saint-Paul, éloigné de 7 ou 8 lieuës de celle de Saint-Denis.

Les Forbans détacherent le Vaiſſeau le Victorieux, qui étoit le meilleur Voillier, lequel arriva avant la nuit, & ayant envoyé ſa Chaloupe à bord d'un Vaiſſeau Oſtendois, nommé la Ville d'Oſtende, de 24 canons & de 60 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Erderik-Andrik, qui ſe rendit ſans avoir tiré un ſeul coup de canon, à cauſe que l'équipage, qui s'étoit mutiné contre le Capitaine ne voulut pas combattre; Ce Vaiſſeau qui avoit relâché pour boucher pluſieurs voyes d'eau, ayant appris ce qui ſe paſſoit à Saint-Denis, s'étoit approché de terre ſur un pied à demi d'eau.

Le Gouverneur de l'Iſle, qui étoit allé par terre à Saint-Paul, où il craignoit quelque deſcente, y étoit arrivé à la pointe du

du jour pour donner avis des Forbans, & pour faire mettre les Habitans ſous les armes, afin d'être en état de deffenſe. A huit heures du ſoir M. le Comte d'Ericeira vit venir à bord Cogdom, Forban Anglois, qui avoit commandé un Vaiſſeau, & avoit obtenu pour lui & pour ſon équipage une Amniſtie au nom du Roy & de la Compagnie. Il fit à Son Excellence des complimens de la part du Gouverneur, & tâcha de perſuader les Officiers Forbans de laiſſer aller M. le Comte d'Ericeira à terre, mais quelques inſtances qu'il en fit, il ne put rien obtenir.

Le jour ſuivant Son Excellence parla elle-même au Capitaine François la Bouſſe, qui lui promit de faire tous les efforts imaginables pour obtenir ſa liberté, mais il lui fut impoſſible de vaincre l'obſtination du Capitaine Siger Anglois.

M. le Comte étant à table avec ces malheureux-là, leur dit en riant: Qu'il étoit un meuble bien inutile dans un Vaiſſeau Forbant, qu'il ne leur ſervoit à autre choſe qu'à faire devenir leurs vivres plus rares, & qu'ils le devoient laiſſer aller à l'Iſle Bourbon. Sur quoi Siger lui demanda ſi Son Excellence pourroit trouver à terre 2000 piaſtres pour ſa Rançon. Elle lui répondit: Qu'après avoir perdu tout ce qu'Elle avoit, il ſeroit peut-être aſſez difficile

ficile de trouver cette ſomme, mais qu'on lui permît d'écrire à M. le Gouverneur par un de ſes Gentilshommes; ce qui lui fut accordé, & le lendemain la Bouſſe s'offrit pour aller lui-même porter la Lettre. Les 2000 piaſtres arriverent à midy, & les Forbans tapiſſerent magnifiquement leur plus beau Canot qu'ils offrirent à M. le Comte pour le conduire à terre. Les Officiers l'accompagnerent, chaque Vaiſſeau, auſſi-bien que les Priſes le ſalüerent de 21. coups de canons, & par onze cris de *Vive le Roy*.

Le Gouverneur toujours attentif à ce qui étoit dû à Son Excellence, l'attendoit ſur le bord de la Mer, à la tête de quelques Habitans le fuſil ſur l'épaule, & le mena dîner chez M. des Forges-Boucher, Lieutenant de Roy de l'Iſle. Les Forbans reſterent encore deux jours à terre, ſe promenant par tout ſans armes, & ſans faire inſulte à perſonne. Ils demanderent quelques rafrachiſſemens qu'ils payerent au prix courant. Ils voulurent faire preſent au Gouverneur d'une magnifique Pendule d'Angleterre, mais il la refuſa. Ils partirent enfin après avoir tenu Conſeil, manquant à la parole qu'ils avoient donnée de rendre une des Priſes aprés l'avoir foüillée. On croit que ce manquement de parole vient de ce que les Portugais & les

les Flamans, qui avoient pris parti avec eux, leur firent accroire qu'il y avoit des Diamans cachez, ce qui étoit faux.

Son Excellence demeura à l'Isle Bourbon jusqu'au 15 Novembre, qu'Elle en partit pour France sur le Vaisseau le Triton de la Compagnie des Indes de 34 Canons; commandé par M. de Fougeray-Garnier de Saint-Malo, qui venoit de Moka chargé de Caffé.

M. des Fougeray-Garnier traita M. le Comte d'Ericeira avec toute sorte d'attention & de déference jusqu'au Port-Louis, où le Vaisseau moüilla le 22 Mars dernier. S. E. y reçut beaucoup de marques de la bienveillance de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, qui ordonna à M. de l'Estobée, Directeur de la Compagnie des Indes au Port de l'Orient, qui appartient à la Compagnie, & qui n'est separée du Port-Louis que par une petite langue de terre, de traiter ce Viceroy avec les égards que meritent sa dignité, sa haute naissance & son merite personnel; il lui fit offrir de l'argent, & tous les secours dont il auroit besoin. Mrs les Commissaires en firent autant de leur part. Ce Seigneur a été reçu par-tout avec les marques d'honneur & de distinction qui lui sont dûës. Il arriva à Paris vers le milieu de l'autre mois. M. d'Acugna, Ambassadeur

Ambaſſadeur & Plenipotentiaire de S. M. Portugaiſe le preſenta au Roy & à Monſieur le Regent, qui l'ont reçu gracieuſement.

M. le Comte d'Ericeira a épouſé une fille du Comte de Ribeira & d'une Princeſſe de la Maiſon de Rohan-Soubiſe, ſœur du Prince & du Cardinal de Rohan. Il eſt fils du Comte d'Ericeira, ſi connu dans la republique des Lettres par ſa grande érudition, & par les éloges que le celebre Deſpreaux lui a donnés. M. le Comte d'Ericeira dont nous parlons, n'eſt pas moins diſtingué par ſon eſprit & par ſon ſçavoir; il a les manieres nobles & engageantes; il parle notre langue dans la perfection, & il eſt ſi fait à nos uſages, qu'on diroit qu'il a été élevé à la Cour de France.

EPITRE A DAMON.

Souffre qu'envers Toy je m'acquite
Du tribut qu'en tous lieux on rend à ton merite,
Et que mon cœur ici ſe découvrant au tien,
Je te parle en ami ſincere,
Et ſur tout en ami Chrétien;
Tout ce qu'il faut pour plaire,
Chez Toi nous le trouvons, il ne te manque rien;

Dans l'âge où la raison si rarement nous guide,
Où l'on se livre en proye à ses jeunes desirs,
Jusques à tes plaisirs
La Sagesse préside ;
Chez Toy le Ciel a joint aux qualitez du cœur,
Celles du plus aimable & du plus beau Genie ;
Il fut prodigue en ta faveur
De cent talens qu'aux autres il dénie :
Lorsque ta voix fait retentir les airs,
Tout s'arrête, charmé de sa douce harmonie,
Elle est l'ame de nos concerts,
Et feroit rougir Polymnie,
Si la Belle existoit ailleurs que dans nos Vers.
Une noble pudeur brille sur ton visage,
Ta bouche ne dit rien qui ne lui soit dicté
Par la droite raison, ou par la verité.
Qui mieux que Toy sçait juger d'un ouvrage ?
Un goût exquis, ami de l'équité,
Te fut donné dès l'enfance en partage ;
Et je ne connois point d'Auteur
Qui ne doive se faire honneur
De meriter d'obtenir ton suffrage.
Le Dieu qui t'a formé
Si charmant, si parfait, si digne d'être aimé,
De ton cœur, cher Damon, veut le premier hommage,
Luy-même en te créant, de sa Divinité
Imprime sur ton front la respectable image,

Et t'a fait naître enfin pour l'immortalité :
Un Royaume éternel, voila ton appanage,
Si tu le sers avec fidelité.
Pour t'affranchir d'un affreux esclavage,
Sçais-tu ce qu'il en a coûté ?
Tout le sang de ton Dieu : Quel autre témoignage
Exiges-tu de sa bonté ?
Que ton ame étoit chere ! ah ! de grace envisage
Quel est son prix, sa dignité.
Tu m'as vu dans le Siecle esclave miserable,
Suivre des passions l'imperieuse loy,
Maintenant revenu d'une erreur deplorable,
Te le dirai-je, Ami, j'éprouve, je conçoi
Qu'on ne trouve qu'en Dieu son repos veritable;
Tu pourrois t'en fier à moy;
J'en veux bien cependant apeller à toi-même :
Sont-ce des biens en foule, est-ce un rang fastueux,
Des plaisirs passagers, vains & tumultueux,
Qui fassent ici bas notre bonheur suprême ?
Non, non, quels que soient leurs attraits,
Ces plaisirs dans un cœur laissent un triste vuide,
Il en est toujours plus avide;
Rien ne sçauroit fixer ses desirs inquiets,
Chaque chose a son centre, & Dieu seul est le nôtre,
Des cœurs formez pour lui n'en peuvent avoir d'autre.
Et d'ailleurs, tu le sçais, ni les jeux, ni les ris

N'écartent

N'écartent point la sombre inquietude,
C'est en vain qu'on la chasse, elle met son étude
A voltiger autour des plus riches lambris;
Les Grands ressentent ses atteintes
Encore mieux que les petits.
Les soupçons importuns, d'où naissent mille craintes,
Les pâles soins, les noirs soucis
Environnent le Trône où le Prince est assis;
Qui peut donc rendre l'homme heureux en cette vie?
Aimer Dieu, le servir, considerer la mort
Avec un œil d'envie,
L'attendre avec transport,
Ne soupirer qu'après la celeste Patrie,
Où Dieu nous garde un meilleur sort;
Mettre dans ses bontez toute sa confiance,
Songer quelle sera la beauté, la grandeur
De l'auguste Palais, où sa magnificence
Doit briller à nos yeux dans toute sa splendeur:
Voila ce qui peut faire en l'état où nous sommes,
Du Chrétien le plus affligé,
Le plus heureux de tous les hommes:
Point d'ennui si cuisant, qui ne soit soulagé;
Point aussi de plaisir, qui bientôt ne nous lasse,
Et qui ne perde ses appas,
Lorsqu'éclairez du flambeau de la grace,
Nous nous ressouvenons en voyant que tout passe,
Que le Ciel a des biens qui ne passeront pas:

Ces seuls biens, cher Ami, meritent ton estime :
La sainteté peut seule éterniser ton nom,
Je ne sçaurois offrir à ton cœur magnanime
Un plus noble dessein, un objet plus sublime,
Et plus digne à la fois de ton ambition.
Tu pardonneras bien la longueur du Sermon
A ma tendresse, au zele qui m'anime ;
Je ne suis point entré dans le sacré Vallon,
Pour t'exprimer mes secrettes pensées ;
C'est la grace & l'amour qui te les ont tracées :
Voila mon unique Apollon,
Daigne sur toi le Ciel épuiser ses largesses,
Qu'il écarte loin de tes pas
Les Syrenes enchanteresses,
Dont les regards portant un assuré trepas,
Livrent tant de mortels aux flammes vengeresses.
Mais le Soleil a déja fait son tour,
La nuit d'un voile obscur couvre notre hemisphere :
Je t'ay parlé sans feinte & sans detour,
Adieu, veille sur toy, travaille, prie, espere,
Songe que ton salut est ta plus grande affaire,
Et qu'il ne sert de rien aux plus fiers Potentats,
De conquerir par le fer & la flamme
Tant de vastes pays, tant de puissans Etats,
S'ils viennent perdre leur ame.

Par le P. de P. J.

LETTRE



*LETTRE DE M. CAPPERON, ancien Doyen de Saint Maxent, à M*** au ſujet de deux anciens Tombeaux qui ont été découverts à la Ville d'Eu.*

MONSIEUR,

Comme bien loin d'être dans l'indifference où vivent la plûpart des gens pour tout ce qui ne regarde pas leurs intereſts perſonnels, vous prenez tout au contraire beaucoup de part à tout ce qui a le moindre rapport à la gloire de votre chere patrie; connoiſſant d'ailleurs combien vous aimez tout ce qui a quelque goût de litterature, & qui peut donner la moindre connoiſſance de l'antiquité; j'ay cru vous faire plaiſir de vous apprendre une découverte qui s'eſt faite ces jours paſſez de deux anciens tombeaux, & de quelques autres particularitez qui confirment ce que j'ay dit ſur l'antiquité de la Ville d'Eu, dans l'eſſay qui fut inſeré dans les Memoires de Trevoux du mois de May 1716.

Vous ſçaurez donc, MONSIEUR, que

 le

le 29 du mois de Novembre dernier, un Particulier qui labouroit une piece de terre ſituée ſur le penchant d'une coline qui eſt à l'Orient de cette Ville, éloignée d'environ 150 pas de la porte que j'ay dite avoir été anciennement la plus conſiderable de la Ville, quoi qu'à preſent murée, & preſque joignante un chemin qui conduiſoit autrefois à cette porte; il arriva que le fer de ſa charrüe rencontra le deſſus d'un tombeau de pierre de taille, & l'ayant reculé hors de ſa place, la charrüe s'enfonça dans ce tombeau, ce qui l'obligea d'arrêter pour examiner ce que ce pouvoit être. Ayant tiré la terre, il ſe trouva qu'au lieu d'un tombeau il y en avoit deux tout proche l'un de l'autre, tous deux également de pierre de taille, ayant chacun leur couvercle de pareille pierre. Dans l'un il y avoit les oſſemens d'un corps qui y avoit été inhumé, au lieu que dans l'autre il ne s'y en trouva pas.

Etant allé moi-même ſur les lieux avec quelques autres perſonnes pour examiner de près cette découverte; voici ce que j'obſervai Il ne ſe trouva aucune inſcription ſur ces tombeaux; mais ayant fait foüir la terre aux environs, je remarquai d'abord que la terre n'y avoit pas été generalement remuée comme dans un lieu où l'on auroit déposé certain nombre de corps

corps ou d'ossemens ; mais il se trouvoit seulement d'espace en espace quelques endroits où l'on voyoit visiblement que la terre avoit été remuée, pendant que les environs étoient dans leur état naturel. Or ces endroits qu'on voyoit avoir été remuez, étoient d'environ trois à quatre pieds de longueur, sur un pied & demi ou deux pieds au plus de largeur, & parmi la terre qui les remplissoit, il s'y trouvoit des ossemens de corps humains mélangez sans ordre & en assez petit nombre, dont plusieurs même n'étoient pas entiers. Je n'y vis, par exemple, que deux seules vertebres de l'épine du dos, quelques os des bras, des jambes & des cuisses. Il n'y fut trouvé aucune tête, & il ne parut pas qu'il y eut eu aucun corps inhumé de son long, comme l'on fait dans nos fosses ordinaires ; n'ayant pas vû d'ossemens rangez, comme ils doivent être, lors qu'on a inhumé un corps de cette façon. Bien loin de cela, dans chacun de ces trous il ne se trouvoit au plus que sept à huit os, presque tous differens, & comme j'ay dit, sans le moindre arrangement naturel. Enfin dans l'un de ces trous, il se trouva une urne ancienne de terre fort dure, dans laquelle il n'y avoit que de la terre grise dont elle étoit pleine, & c'est tout ce que j'ay pû remarquer, sur quoi il me reste à faire mes reflexions.

 Premiere-

Premierement, je dis, MONSIEUR, que vû cette découverte de l'urne, l'on ne peut pas douter que le lieu où l'on a trouvé ces tombeaux & ces ossemens, ne fut du temps des Romains le lieu qui étoit destiné pour y déposer les cendres, les ossemens, & quelque-fois les corps entiers de ceux qui mouroient dans la Ville d'Eu, ce qui s'appelloit alors *Ossarium* ou *Ossuaria*, & que nous nommons Cimetiere; car tout le monde sçait que les Romains ne permettoient pas que les corps & les ossemens des défunts fussent inhumez dans les Villes, conformément à cette Loy des douze Tables : *Hominem mortuum in Urbe ne sepelito, neve urito.* Cic. lib. 2. de Leg.

Cette Loy parle & de la sepulture des corps, & de ce qu'on les brûloit, parce qu'il dépendoit de la volonté des mourans d'ordonner qu'après leur mort leur corps fut ou inhumé dans un tombeau, ou brûlé sur un bucher; c'étoit neanmoins cette derniere methode qui étoit la plus usitée. Voilà donc pourquoi à la verité on a trouvé ces deux tombeaux, dans l'un desquels le corps de quelque personne de distinction avoit été inhumé, parce que cette personne l'avoit ainsi souhaité avant que de mourir; ce qui avoit donné lieu à la dépense des deux Tombeaux faits & destinez peut-être (étant si proche l'un de l'autre) pour

pour le mary & la femme, ou pour le pere & l'enfant, celui des deux qui resta ayant pû ensuite mourir ailleurs, ce qui a pû donner lieu à ce que l'autre tombeau soit demeuré vuide.

Pour ce qui est de l'urne, c'est ce qui fait la preuve que ce lieu étoit destiné pour y inhumer les corps & les ossemens des morts, lors que l'usage subsistoit encore de brûler les corps des deffunts, sur tout si l'on joint à cela, & quels ossemens on y a trouvé, & le peu d'ordre dans lequel ils se sont rencontrez; car vous n'ignorez pas, MONSIEUR, que suivant l'usage établi chez les Romains pour les funerailles, lors qu'on avoit brûlé un corps, l'on ramassoit exactement les cendres, on les lavoit ensuite avec du vin & du lait, aussi bien que ce qui restoit des ossemens qui n'avoient pas été brûlez, & l'on mettoit ensuite le tout dans une urne, si elle étoit suffisamment grande, sinon l'on y mettoit seulement les cendres, & enterrant ensuite cette urne, l'on enterroit aussi auprès ce qui étoit resté d'ossemens.

Il ne faut donc pas estre surpris s'il n'y avoit que de la terre grise dans l'urne qui a été trouvée, puisqu'elle n'avoit été remplie que de cendres; si tout ce qu'on a trouvé d'ossemens étoit sans ordre, plusieurs même n'étant pas entiers; qu'il

ne s'en ſoit pas trouvé de petits & de menus, tels que les côtes, ou ceux des mains ou des pieds; car puiſque l'on n'enterroit que ceux qui étoient échapez par hazard à la violence du feu, les plus petits étoient ſans doute ceux dont il reſtoit le moins, pluſieurs n'étant pas même entiers, parce qu'ils avoient été brûlez en partie; & il y a apparence que comme la tête étoit ce qui pouvoit le plus toucher la tendreſſe des parens, on prenoit d'autant plus de ſoin qu'elle fut brûlée. Enfin ne s'étant trouvé qu'une ſeule urne dans quatre ou cinq foſſes où il y avoit des oſſemens, il eſt à preſumer que pluſieurs ſe contentoient de depoſer dans la terre les cendres & les reſtes des oſſemens, ſans s'embarraſſer d'une urne. D'ailleurs, comme l'on n'a foüi qu'un aſſez petit eſpace autour des tombeaux, il y a lieu de croire qu'il peut y avoir encore d'autres tombeaux & d'autres urnes dans la même piece de terre.

Voici maintenant ce que je conclus de tout cela; ſçavoir, que cette urne, ces tombeaux, & ces oſſemens, ayant été poſez dans ce lieu lors que l'uſage de brûler les corps des défunts ſubſiſtoit; il s'enſuit qu'il faut qu'il y ait plus de ſeize cens ans qu'ils y ont été mis; car ſelon le ſçavant Alexandre *ab Alexandro lib. dier. genial. l. 2. 3.* cet uſage a duré juſqu'au temps

temps des Antonins Empereurs des Romains, c'est-à-dire jusques vers l'an 160 de Jesus-Christ; aussi M. Gronovius fait-il voir par les passages formels de Xiphilin & de Festus Pompeius, qu'on enterroit rarement tous les morts du temps de l'Empereur Commode, qui succeda à Antonin le Philosophe, par consequent il faut que ces ossemens & ces tombeaux ayent été posez dans cette piece de terre avant l'an 160; il y a donc plus de seize cens ans.

De plus, je me sers encore de cette découverte, pour justifier ce que j'ay dit dans mon Essay touchant l'ancienneté de la Ville d'Eu, parce qu'il est visible que tout ce qui s'observoit à l'égard des lieux où l'on plaçoit les tombeaux, & où l'on enterroit les ossemens de ceux qui mouroient dans les Villes qui subsistoient du temps des Romains, & qui leur étoient soumises, se trouve fidelement executé à l'égard du lieu où ont été trouvez ces tombeaux par rapport à la Ville d'Eu, car, comme j'ay déja dit, le lieu où l'on posoit les tombeaux & les ossemens des morts devoit être hors de la Ville. Il devoit estre à son Orient: *Sepulchra ipsa ad Orientem posita*, dit *Diog. Laert. in Solon.* selon *Varron. lib. 5. de sing. Lat.* il devoit être proche les grands chemins

les plus frequentez, & aux avenuës des Villes, afin, dit-il, que les passants se souvinssent qu'ils étoient mortels, & que ceux dont ils voyoient les sepultures l'avoient été comme eux. *Quæ* (*sepulchra*) *prætereuntes admoneant*, *&* *se esse*, *&* *illos fuisse mortales*. Or voila justement quelle est la situation du lieu où se trouvent placez les tombeaux découverts. Ils sont à l'Orient de la Ville, éloignez seulement d'environ 150 pas de la principale porte par laquelle on y entroit anciennement, & proche le grand chemin qui y conduisoit : tout cela marque donc que cette Ville subsistoit du temps des Romains, que la porte qui est presentement murée étoit alors incontestablement la plus considerable, aussi bien que le chemin qui y conduit, & qui est le moins éloigné des tombeaux.

De là je conclus encore que feu M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, n'a pas pensé juste, lors qu'il a prétendu dans ses origines de Caën, page 233, que la Ville d'Eu tiroit son nom des mots Allemands, *Au*, *Aur*, *Aure*, lesquels signifient un Pré; car outre qu'il est visible que la Ville devoit être située dans les prairies, comme il le suppose, elle est presque entierement placée sur une coline très seiche, c'est que par la situation de ces tombeaux

on

on reconnoît qu'elle a toujours été ſituée dans le lieu où elle eſt, & pour le moins qu'elle l'étoit long-temps avant que les Allemands fuſſent entrez dans les Gaules; car ſi du temps des Romains cette Ville avoit été ſituée dans les prairies de la vallée, la principale partie n'auroit pas dû eſtre placée où elle eſt, & leur grand chemin militaire qui vient de la Picardie, loin de traverſer la vallée pour ſe rendre à cette porte, auroit dû auſſi ſe terminer naturellement du même côté de Picardie; & ces tombeaux pour eſtre placez à l'Orient de la Ville, auroient auſſi dû être de l'autre côté de la vallée. Ainſi cette Ville n'a donc jamais été ſituée dans les prairies, ni du temps des Romains, ni depuis ce temps-là; ainſi la penſée de M. Huet ne peut eſtre vraye. Enfin j'ajouterai ici, pour confirmer ce que j'ai dit de l'ancienneté de la Ville d'Eu, qu'il s'y voit encore aujourd'huy en ſon entier un ancien Temple conſacré autrefois ou aux Dieux des Gaulois, ou à ceux des Romains; il eſt dans la ruë de la Chauſſée, & il eſt aiſé de voir par la maſſonnerie & le mortier, qu'il eſt auſſi ancien que les plus anciennes murailles de la Ville. Voilà ce que j'avois à vous dire touchant cette découverte; il ne me reſte qu'à vous aſſurer que je ſuis, &c.

d'Eu, ce 12 Decembre 1721. Mad.

MADRIGAL.

TIRSIS qui croit tous les songes menteurs,
S'endormit l'autre jour dans le fond d'un bocage,
Et Morphée aussi tôt lui presenta l'image
De son Iris sensible à ses tendres ardeurs.
Le plaisir longtems ne sommeille,
Dans ce moment Tirsis s'éveille,
Sa Bergere paroît à ses regards surpris :
Dieu des pavots, dit-il, faut-il que tes mensonges
D'un feu sincere soient le prix !
L'Amour qui l'écoutoit força la jeune Iris
De retablir l'honneur des songes.

Extrait d'une Lettre écrite de Bourges le 26 Avril 1722.

VOus êtes priez, Messieurs, de vouloir bien inserer dans votre premier Mercure le Jugement ci-joint, en attendant qu'on puisse vous adresser celui qui sera prononcé contre les faux Dénonciateur, Témoins, &c.

EXTRAIT DU JUGEMENT.

Jacques Barberie, Chevalier, Marquis de Courteille & autres lieux, Conseiller du

du Roy en ses Conseils, Maistre des Requestes honoraire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police & Finances en la Generalité de Bourges, Juge & Commissaire Député par Sa Majesté en cette partie.

Vû le Procés Criminel extraordinairement fait & instruit à la requeste du Procureur du Roy de la Commission, contre les sieurs NICOLAS FRANÇOIS LANÇON, Conseiller au Parlement de Metz, PIERRE-FRANÇOIS BARET, sieur de Ferand, Directeur de la Monnoye de cette Ville, PIERRE DUMAN, Commis à la Recette generale des Finances de cette Generalité, & la nommée MARIE POTTIER, femme du nommé Parent, habitant de cette dite Ville, &c. OUY le Rapport de Me Louis Joseph Bernot de Charant, Lieutenant General de la Charité, le tout vû, & deliberé avec lui & avec Maistres &c. tous Graduez par Nous choisis, & à ce appellez. NOUS Intendant & Commissaire susdit, par Jugement en dernier ressort avons déchargé lesdits sieurs Baret, Lançon, Duman & la nommée Marie Pottier de ladite accusation, & iceux renvoiez absous des cas à eux imposez, & en consequence Ordonnons que les Ecroués de leurs personnes seront rayez & biffez sur le Registre de la Geolle, en marge duquel mention sera faite

faite du present Jugement, sauf à eux à se pourvoir pour leurs reparations, depens, dommages & interests, contre qui, & ainsi qu'ils aviseront bon être. Fait & arrêté en la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bourges dans l'Enclos du Palais, ce jourd'hui 20 Avril 1722. *Signé* Barberie, Bernot de Charant, Raporteur, Girard de Villesaison, Vivier, Dumas, &c.

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON trouve, Messieurs, dans votre Mercure d'Avril page 12. un fait qui surprendra bien les Historiens de ce tems, si M. l'Abbé de Vayrac, qui l'avance, peut le prouver. Tous jusqu'à present ont cru que *Guillaume* fils aîné d'*Estienne* Comte de Blois, & d'Abdele d'Angleterre, fille de *Guillaume le Conquerant* avoit été desherité, *parce qu'il étoit begue, sans aucun merite, & qu'il avoit eu le cœur assez bas pour épouser Agnés, fille de Gillon de Sully en* Berri, *qui étoit attaché au service de la* Comtesse *sa mere.* Leurs garants sont entr'autres Orderic Vital, contemporain du même Guillaume, & Alberic, qui vivoit au siecle suivant. Voici les termes du premier : *Guillelmus qui major natu erat, filiam Gilonis de Soleio uxorem duxit*

xit, & soceri sui hereditatem possidens diù pacificè vixit, laudabilemque sobolem Odonem & Rahenum genuit. pag. 810. Voici encore les paroles du second sur l'année 1217. *Horum omnium pater Guillelmus frater extitisse magni Comitis Campaniæ Theobaldi: sed quia nullius valoris fuit, & balbus, & quamdam nobilem puellam quæ erat in servitio matris suæ, filiam Domini de Soilliaco accepit; idcircò Comitatu alienatus fuit.*

Cependant, Mrs, M. l'Abbé de Vayrac raporte bien une autre cause de cette exheredation de Guillaume de Blois dans son *Explication Historique & Topographique de la Carte des Lieux par où l'Infante a passé*, de laquelle il a enrichi plusieurs de vos derniers Mercures. Il assure que ce Prince *fut si extravagant, que de se qualifier Seigneur du Soleil, que par cette raison il fut privé de son droit d'aînesse, & qu'il n'eut en partage que le Comté de Chartres.* Mais où a-t-il pris une telle particularité? c'est ce qu'il lui reste à marquer. Comme de *Soleium* ou *Solleium* on a dit d'abord *Solei* ou *Sollei*, avant que de dire *Sully*, on seroit tenté de croire que M. l'Abbé de Vayrac se seroit imaginé que Guillaume de Blois *se qualifioit Seigneur du Soleil*, parce qu'il étoit dit *Seigneur de Solei*. Mais le moyen qu'il eut ainsi pris le change, & qu'il

qu'il n'ait pas sçu que ce Guillaume fut le Chef de la seconde Maison de Sully, qui a été si illustre, dont étoit le celebre Odon de Sully Evêque de Paris, qui eut sous le Roy Philippe Auguste la principale gloire de l'édifice de l'Eglise Cathedrale de cette Capitale de la France, laquelle ne finit que par Marie de Sully, fille de Louis, qui étant veuve sans enfans de Charles de Berri, petit-fils du Roy Jean, qu'elle avoit épousé vers l'an 1386, se remaria ensuite à Guy de la Tremoille, l'un des Ancêtres des Ducs de la Tremoille d'aujourd'hui, & encore à Charles d'Albret, cinquiéme ayeul de Jeanne d'Albret, cinquiéme ayeule de notre jeune Monarque, tous issus de cette Marie. N'y auroit-il point quelque vieux Romancier qui eut donné ce titre de *Seigneur du Soleil* au Prince dont il s'agit, par allusion à ce nom de *Solei*? c'est ce qu'on souhaiteroit. On voudroit peutêtre en admettant la méprise, la faire retomber sur un Copiste, comme on a déja fait à l'égard de la Maison de *Pons*, que le Copiste de M l'Abbé de Vayrac avoit donnée pour éteinte, quoiqu'elle subsiste encore en plusieurs branches : mais c'est ce que la suite du discours ne permet point, & ainsi on est necessairement reduit à attendre à voir la preuve, s'il en a, ou sa confession sincere, s'il n'en a point.

Il

Il y a neanmoins plusieurs autres endroits de son Explication qui ne sont pas exacts, & on trouve même encore quatre fautes dans celui dont il est question sur les Comtes de Blois. M. l'Abbé de Vayrac dit que notre Guillaume eut le Comté de Chartres en partage, & il est certain que Thibaud le Grand son frere l'emporta seul avec les autres Comtez de Dunois, de Blois, de Brie & de Champagne, de sorte qu'il ne lui laissa rien, ni à ses puînez. Aussi voit-on par Orderic qu'Estienne l'un d'eux, qui fut ensuite Roy d'Angleterre, n'eut d'autres biens que ceux qu'il obtint de Henri I. Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie son oncle, qui d'abord lui donna Hiesmes & Alençon, & après au lieu de ces Villes, le Comté de Mortain. Il est vray que Guillaume a été appellé Comte de Chartres dans quelques Titres, mais c'étoit apparemment avant son mariage, & il n'a jamais été maistre de ce Comté, comme Orderic le témoigne clairement.

Une seconde faute de M l'Abbé de Vayrac sur ce point, est qu'il assure que Eudes II. mourut sans enfans, ce qui n'est point. La troisiéme est qu'Estienne Comte de Meaux & de Troyes, *son cousin germain, fut ensuite Comte de Blois*; car cet Estienne n'est point ce dernier Comte, outre que c'étoit d'Eudes I. pere d'Eudes II. dont il

étoit

étoit Cousin germain. Enfin la quatriéme faute est qu'après la mort du même Estienne arrivée vers l'an 1020, *Eudes son frere mari d'Ermengarde d'Auvergne, se saisit du Comté de Blois, & prit la qualité de Comte de Champagne*, parce que ce dernier Eudes n'est point different d'Eudes II. cousin seulement au troisiéme degré, lequel Eudes avoit succedé au Comté de Blois dès 1096, après la mort de son pere, & s'étoit effectivement saisi aussi de celui de Champagne après la mort d'Estienne, au droit de Ledgarde de Vermandois son Ayeule, sœur de Herbert pere de cet Estienne ; tout cela est bien éclairci dans les Tableaux Genealogiques du P. Labbe, & dans les autres bonnes Genealogies.

Au reste on ne doit pas s'étonner de voir de semblables brouilleries dans des compositions rapides & pleines de feu, telles que celles de M. l'Abbé de Veyrac, sur tout quand ce sont des matieres si variées ; des narrations où il y a autant de recherches curieuses, dédommagent toujours bien des petites erreurs où elles pourroient jetter ceux qui n'auroient pas assez de lumieres pour les apercevoir. Je suis, &c.

A Paris ce 16 May. 1722.

Nous avons oublié de dire en son lieu, que long-tems aprés l'heureuse convalescence

cence du Roy, nous avons encore reçû des Memoires sur les Réjoüissances faites dans les Provinces à cette occasion, Memoires arrivés trop tard, & qu'on n'a pas pû employer. Nous avons conservé celui qui regarde la petite Ville de Jargeau sur la Loire, laquelle s'est fort distinguée de ce côté-là; nous avons trouvé dans cette Piéce une chose digne de quelque attention sur la prétenduë origine de la Cocarde: nous disons pretenduë, parce que quelque serieusement que l'Auteur du Memoire semble parler, ce qu'il dit là-dessus en Vers & en Prose, nous paroît un peu Romanesque & fabuleux. Cependant s'il veut bien donner de bonnes preuves de ce qu'il avance, & constater pour ainsi dire l'autenticité du Manuscrit en question, nous nous engageons de faire honneur à sa production, & de rendre au public ce que nous lui devons dans ces sortes de rencontres.

Quelque soin que nous prenions de remplir notre Journal d'une agreable varieté, & d'en écarter tout ce qui pourroit ennuyer, ou déplaire en quelque façon que ce soit; nous n'avons jamais presumé de pouvoir contenter tous nos Lecteurs. La Lettre qui suit est une preuve que nous avons pensé juste à cet égard.

Lettre

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON ne peut être trop ſurpris, Meſſieurs, de ce que vous ſuprimez les Lettres qui vous ont été écrites touchant l'Enigme de la Cronique du Bec. Le Public les verroit avec plaiſir; & on n'a appris qu'avec chagrin dans votre Mercure, que la crainte d'être prolixe cauſoit cette ſuppreſſion. Au reſte, Meſſieurs, croyez qu'aucun de vos Lecteurs n'eût été ennuyé *d'une matiere auſſi curieuſe.* Pluſieurs Pieces de votre Livre meriteroient mieux ce ſort; enfin que ceci ne vous faſſe pas croire que cette Lettre parte de la main de quelqu'un des Auteurs de ces Lettres rebutées: non aſſurément c'eſt d'un Particulier qui n'y a aucun interêt qu'autant que la curioſité lui en donne, & qui eſt Votre trés-humble & trés-obéiſſant Serviteur, DE BEAUMONT.

A Paris ce 18 *Avril* 1722.

M. de Beaumont nous diſpenſera, s'il lui plaît, d'une Réponſe en forme, & il nous permettra de nous en tenir à la declaration que nous avons faite ſur les Lettres en queſtion, dans le ſecond Volume du Mercure du mois de Mars, pag. 83.

declaration

declaration que nous sçavons avoir été approuvée par beaucoup de personnes desinteressées & d'un goût sûr. Pour donner cependant quelque chose à la remontrance de M. de Beaumont, nous aurons l'honneur de lui presenter ici encore une Lettre sur cette matiere : nous l'avons reçuë presque en même tems que la sienne.

Autre Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON vous sçait bon gré, Messieurs, de vous dispenser de mettre dans vos Mercures toutes les explications qu'on vous a adressées de l'Enigme Chronographique d'Evreux, & vous avez trés bien jugé que quelque ingenieusement tournées qu'elles soient, elles ne pouroient plus qu'ennuyer les Lecteurs, puisqu'il est si aisé de la deviner, ou, comme parle un des OEdipes modernes qui l'ont déchiffrée, de la *débarboüiller*, *n'étant mie une Enigme*, *mais une vraye frapoüille*, supposé pourtant qu'il sçache bien ce que c'est qu'une *frapoüille*, car on l'avouë franchement, on n'entend pas ce terme burlesque, & on ne l'employe icy que sur son autorité vaille que vaille.

Les Normands entr'autres seront bien contens qu'il ne soit plus question d'elle ; car

car il y avoit toujours quelque coup de dent pour eux dans ces explications, & ils contribuoient beaucoup plus que cette *frapoüille* au divertissement de ceux qui exerçoient leur genie à la commenter. Ainsi notre OEdipe a eu le plaisir d'appeller les Normands d'Evreux de *Venerables Chafourez*, de *bonnes gens*, *subtils*, *rusez*, *grands Clercs & de fine pratique*, ce qui est les peindre parfaitement.

Cependant la *pratique* des *grands Clercs* d'Evreux a encore été plus fine qu'il ne pense, car lui & les autres OEdipes de la *frapoüille* sont leurs duppes, s'ils n'ont point voulu feindre exprès de l'être, pour se mieux réjouïr. Ils paroissent croire bonnement sur le témoignage de ces *Venerables Chafourez* que la date enigmatique, dont il s'agit, étoit encore à expliquer, & que la Chronique du Bec, d'où elle est tirée, n'est que manuscrite, mais l'une & l'autre furent mises au jour dès 1648. lorsqu'on imprima les Oeuvres de Lanfranc, à la suite desquelles on voit & cette Chronique, & l'explication de cette datte.

Puisqu'ils sçavoient que ce present leur venoit de *gens rusez*, ne devoient-ils pas s'en défier, & se dire à eux-mêmes comme *Laocoon* faisoit aux *Troyens* pour le cheval que les *Grecs* leur avoient donné; *An ulla*

putatis

putatis dona carere dolis Danaum? Sic notus Ulysses? Mais au lieu d'être sur leurs gardes, charmez du *Chronographe Normand*, ç'a été à qui s'en saisiroit, & à qui feroit de plus grands efforts pour chercher, développer, débarboüiller ce qui étoit tout trouvé, tout démêlé, tout nettoyé, avant qu'ils fussent au monde, à moins qu'ils n'ayent déja plus de soixante & treize ans. C'est ce qui conviendroit peut-être à celui qui se dit,

Ein Grison de Verdein su Mense.

Mais il est à craindre pour lui que les *grands Clercs* d'Evreux ne veüillent entendre cette qualité de *Grison* autrement, sur ce qu'il dit que

Quand Gieufroy Faé se démit
D'Abbé du Bec & Evreux prit,
Il quitta la noire Jacquette
Et se mit Robe violette.

Car assurément il se montre là aussi peu versé dans leur Histoire, qu'il se fait voir habile à expliquer leur *Chronogryphe.*

Les Religieux du Bec étoient en ce tems-là vêtus de blanc & le bon *Gieufroy Faé* nonobstant sa dignité Episcopale voulut toujours porter son habit Monacal, afin de se mieux souvenir des obligations de son premier état, selon la Chronique en question, qui n'est nullement énigma-

tique ſur ce point : *Nec propter ejus dignitatem habitum dimiſit Regularem Eccleſiæ Beccenſis, ſed ſemper omni loco uſus fuit veſtimentis albis, & maximè cuculla alba, quæ ſpecialis habitus Eccleſiæ extitit.*

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que le *Pays de Sapience* ſoit le ſeul qui produiſe des *Chronogryphes* de ce genre, le *Pays des Rebus* en a un tout ſemblable ; & apparemment que les autres Pays, ſans excepter celui d'*auprés de la Peſte*, où l'on a auſſi voulu avoir la gloire de *débarboüiller* le *Chronogryphe* du Bec, en pourroient pareillement fournir, ſi on en faiſoit recherche.

Le *Chronogryphe*, dont on veut parler, étoit gravé ſur une plaque de cuivre attachée au portail d'une Egliſe de la Ville de Saint-Quentin, bâtie au commencement du ſeiziéme ſiécle par *Oudard de Marles* Argentier de cette Ville, & qui fut à la fin la proye d'un Soldat Eſpagnol qui l'arracha durant les Guerres. Heureuſement on en avoit conſervé une copie que *Hemeré* Chanoine de Saint-Quentin a conſacrée à la poſterité dans ſon *Auguſta Viromanduorum vindicata*, qui durera bien plus que le bronze, il a auſſi eu ſoin de l'expliquer, mais ce n'a pas été avec le même enjoüément que feroient nos OEdipes modernes, le voici dans ſes propres termes,

D'un

D'un Mouton & de cinq Chevaux
Toutes les têtes prendrez,
Et à icelles sans nuls travaux
La queuë d'un Veau joindrez,
Et au bout ajoûterez
Tous les quatre pieds d'une Chate,
Rassemblez, vous apprendrez
L'an de ma façon & la date.

Je suis, &c.

Ce 20. Avril 1722.

Le mot de la premiere Enigme du mois dernier est le *Trefle*, on doit expliquer la seconde par le *Colier*, & la troisiéme par l'*Epervier* Oiseau, & l'*Epervier* filet.

PREMIERE ENIGME.

MOn Maitre est comme un Directeur
Au milieu de tous ses Regîtres,
Mais ce qu'il a sur lui d'habile Travailleur,
C'est que sans le secours de la clarté des vîtres
Ni d'aucune autre lueur,
Il pourroit remplir son labeur
Où se trouvent maints beaux Chapitres;
Il est vray qu'en donnant de son habileté
Il choque un peu la bienséance,
Il va jusqu'à l'irreverence,

Mais

Mais il s'y voit necessité :
Et malgré toute sa science,
Quoique je sois d'une rare excellence,
Si par un tiers nous n'étions soutenus,
Fût-il d'une crasse ignorance,
Son merite & le mien vous seroient-ils connus ?

SECONDE ENIGME.

Connoissés-vous deux freres trés-jumeaux,
Qui naissent & meurent ensemble;
Un trés-petit toit les rassemble;
Trés également laids ou beaux;
C'est peu souvent que l'un à l'autre n'est semblable,
C'est peu souvent que l'un souffre quelque douleur
Sans que l'autre ait sa part à son sort déplorable;
Ensemble du repos ils goûtent la douceur;
Jamais l'un ne sommeille
Tandis que l'autre veille.
Toujours prêts l'un de l'autre ils ne se touchent pas;
Sans parler ils se font entendre;
Sans pieds ils vont trés vite; ils attirent sans bras;
Lorsqu'ils se donnent un air tendre,
Cet air tendre n'est pas toujours
Un bon garend de leurs amours.

TROISIEME

jour

ɔire,

;

;

ɔng-

'c.

ire.

C'ef

C'eft

Sans

Enfe

Tou

Sans

TROISIEME ENIGME.

JE ne sçay pas chanter, cependant chaque jour
Je fais chanter en chœur & tour à tour
Bien des Musiciens qui mieux aimeroient boire.
Je ne connois pas trop Dieu,
Cependant dans plus d'un lieu
J'ayde à publier sa gloire.
J'ay causé de grands combats,
Et quoique je ne sois pas
Meublé d'attraits comme Helene,
Cependant pour m'enlever
Quelqu'un s'est mis fort en peine;
Un autre pour me sauver
S'est mis souvent hors d'haleine.

AIR.

L'Hiver, l'affreux Hiver veut-il encor long-tems
Usurper l'Empire de Flore?
Plus il retarde le Printems,
Plus il cache à mes yeux la beauté que j'adore.

Elle ne vient sous les ormeaux
Qu'avec la naissante verdure,
Il faut pour l'attirer que le bord des ruisseaux
Lui presente des fleurs avec un doux murmure.

L'Hiver, l'affreux &c.

NOUVELLES LITERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

LE PUBLIC nous sçaura sans doute bon gré de lui annoncer un Ouvrage, dont le sujet nous paroît trés interessant. Le Pere Laffiteau Jesuite en est l'Auteur. Il se dispose à le faire imprimer sous ce titre : *Mœurs des Sauvages Americains, comparées aux mœurs des premiers tems.* Quoique le titre paroisse beaucoup promettre, la lecture du Manuscrit convainc qu'il donne encore plus qu'il ne promet. En effet, ce n'est pas un parallele general qui porte sur quelques traits de ressemblance entre les anciens Thraces & les Sauvages de l'Amerique : c'est une comparaison détaillée où l'on rapproche le portrait de ce que Marot appelle *le bon vieux tems*, avec les precieux restes qui s'en sont conservez chez des Peuples qu'il nous plaît d'appeller Barbares, parce que la Nature y est moins alterée & plus naïve que chez nous.

Outre des recherches infinies sur l'antiquité, on voit dans cet Ouvrage une connoissance profonde des Americains, sur-

ſur tout de Canadiens, avec qui l'Auteur a paſſé pluſieurs années. La conformité de Gouvernement, de Coutumes, de Religion, d'Uſages, & ce qu'on trouve entre les premiers tems & les nôtres, quant à ces Nations, ne peut manquer de produire dans l'eſprit du Lecteur je ne ſçai quoi de lumineux, qui paſſe infiniment l'effet des ſimples conjectures. On y rencontre chemin faiſant, des choſes curieuſes que le titre n'annonce point; de ſorte que le Lecteur va de lui-même par ſes reflexions au-delà de ce qu'on ſe propoſe de lui montrer.

Tel eſt le fonds de ce Livre qui ſera enrichi de figures. A l'égard de la maniere elle paroît ſimple & naturelle, ingenieuſe pourtant & enjoüée. On n'y trouvera ni le vuide des Relations ordinaires, ni la ſéchereſſe des Diſſertations ſçavantes. L'Erudition & l'Hiſtoire y ſont bien maniées, & le mêlange de l'une & de l'autre fait un très-bon effet.

Projet pour une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Ambroiſe.

COmme il ne reſte preſque plus d'Exemplaires de la premiere Edition des Oeuvres de S. Ambroiſe, donnée par les RR. PP. Benedictins, une Compagnie de

Libraires de Paris en a entrepris une nouvelle, avec les secours que veut bien leur donner le R. P. Don Nicolas Noury l'un des Auteurs, & le seul qui reste de ceux qui ont travaillé à la premiere Edition. Celle-ci sera divisée en trois Volumes, dont les deux premiers contiendront les veritables Ouvrages de S. Ambroise; & le troisiéme, les Piéces douteuses, ou qui sont attribuées à ce Saint Docteur. On ajoûtera à ce troisiéme Tome le fameux Missel Ambroisien, desiré de tous les Sçavans, accompagné des Notes & des Remarques necessaires.

Les nouveaux Editeurs prient les Sçavans de les aider de leurs lumieres en tout ce qui pourra contribuer à rendre cette Edition parfaite, & sur-tout de vouloir bien leur communiquer ou leur indiquer les Manuscrits de quelque reputation dont il se peut faire que les premiers Editeurs n'ont pas eu connoissance, de quoi ils auront toute la reconnoissance possible.

Ce grand Ouvrage pour lequel on n'épargnera ni soin ni dépense est proposé par souscriptions. Le prix en *papier Lombard* en blanc sera pour les Souscripteurs de *cinquante-quatre livres*, sçavoir, *trente livres* en souscrivant, & *vingt-quatre livres* en recevant les trois Volumes, dont on espere que l'Edition sera achevée vers la fin de

l'année

l'année 1724. Ceux qui n'auront pas souscrit le payeront *quatre-vingt-quatre liv.*

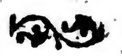
On n'en tirera point en grand Papier qu'on appelle *Grand-Raisin*, si ce n'est pour ceux qui voudront souscrire, lesquels en souscrivant payeront cinquante livres, & autant quand on leur donnera les trois Volumes imprimés.

On recevra les Souscriptions depuis le 15 Avril 1722. jusqu'au premier Septembre exclusivement, après lequel tems personne ne sera plus admis à souscrire.

On prie ceux qui voudront souscrire de s'adresser aux Libraires nommés ciaprés, qui leur donneront une Reconnoissance signée d'eux aux clauses & conditions cy-dessus exprimées.

Noms des Libraires.

Charles Osmont, ruë S. Jacques.
Michel Clousier, Quay Malaquais.
Gabriel Martin, ruë S. Jacques.
Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques.
François Barois, ruë de la Harpe.
Pierre François Giffard, ruë Saint Jacques.



LETTRE de M...
Sur l'état present des Lettres.

MONSIEUR,

Témoin de mon ardeur à faire quelque progrés dans les Sciences, vous aviez bien raison de m'exhorter à venir à Paris, le Theâtre des belles Lettres en France, & où je pourrois étudier les exemples vivans. Il ne se passe presque pas de jours ici où l'on n'ait à voir & à apprendre quelque chose de nouveau. Je me trouvai dernierement à l'ouverture des Academies des Sciences & des Belles Lettres ; & parmi plusieurs beaux Discours j'eus le plaisir de voir & d'entendre Mrs. Racine & Cassini, qui ne se sont pas contentés d'heriter du nom de leurs illustres peres. M. le Cardinal de Polignac presida à l'une & à l'autre Academie ; il fit selon la coutume, l'analyse de tous les Discours qu'on avoit recités, & ce ne fut pas sans les embellir. Il parla avec cette noblesse, cette aisance, cette érudition, & cette politesse que tout le monde lui connoît.

Le Theatre a été occupé par plusieurs belles Piéces anciennes & nouvelles. Le Romulus

Romulus de M. de la Motte & le Timon de M. de Lisle ont occupé cet Hyver la Comedie Françoise & Italienne, la Tragedie de Romulus n'est pas sans defaut, mais elle a aussi de grandes beautés. La Comedie de Timon après plusieurs Representations s'est toujours soutenuë, parce qu'elle est pleine d'un sel & d'un goût de vrai, dont la raison ne se lasse jamais. La Nature y est representée dans tout son jour, sans être défigurée par l'art & par les prejugés; mais on peut dire que l'Auteur n'a pas cueilli toutes les fleurs qui se trouvoient sur son passage. Il paroît un nouvel OEdipe; cette Piece est bien liée, couduite avec art, & parsemée de beaux endroits; mais tout n'est pas égal.

Le Livre de M. l'Abbé Houteville sur la Religion prouvée par les faits, fait du bruit. Le stile en est noble, élevé, majestueux, & digne du sujet qu'il traite; mais quelques expressions trop hardies, & des propositions peu exactes donnent prise aux Critiques.

Le nouveau Mercure n'est plus vuide comme il étoit autrefois; les Curieux & les Sçavans y trouvent également de quoi se satisfaire par le mêlange agreable des Nouvelles, des Spectacles, des Poësies & des autres Ouvrages d'esprit qu'on y rassemble.

Parmi les Journaux, ceux de Trevoux qui viennent de ressusciter, attirent mon attention, on sent à la lecture des plumes legeres & delicates, on y allie l'érudition à la politesse : la varieté des mains & des matieres diversifient l'Ouvrage & amusent agreablement. Controverse, Histoire, Physique, Mathematique, Critique, Belles Lettres, beaux Arts, tout y est rassemblé & peint avec ses couleurs. J'allai à la source pour en sçavoir les Auteurs ; mais le Libraire fixa ma curiosité, en me disant que je n'étois pas le premier à lui faire une pareille question, & que je devois me contenter d'apprendre que les Journaux avoient beaucoup d'éclat, & qu'il étoit obligé d'en tirer depuis quelques mois un plus grand nombre d'Exemplaires, parce qu'on lui en demandoit de toutes parts en France & dans les Pays Etrangers. Pourvû qu'on y prodigue toujours le sel & la vivacité dont ils sont assaisonnés, qu'ils ne degenerent pas en fades éloges, & qu'ils renferment exactement l'analyse d'un Livre, je crois qu'on les lira d'autant plus volontiers qu'ils flatent la paresse du Public, en exposant sous un point de vuë des Ouvrages qui effrayent & se deffendent par leur grosseur.

J'ay pris assez exactement les Leçons d'Anatomie

d'Anatomie que les habiles Maîtres en ont données. J'ay souvent été à l'Observatoire, où j'ay été également charmé de la politesse & de l'habileté des Academiciens qui y font leurs observations. Je n'ay pas negligé les beaux Arts (car je trouve que cette Ville est la maîtresse en tout.) La Peinture, la Sculpture, la Danse, l'Art de tirer des Armes, de monter à Cheval, & les autres Exercices me paroissent être dans leur perfection. Je n'entens rien à la Musique, mais si j'en juge par le sentiment, je donne le prix à celle de Campra, comme à celle qui me plaît le plus. Je m'apperçois que je parle bien librement avec vous; mais c'est toujours selon nos conventions, c'est-à-dire, en soumettant mes reflexions & mes lumieres aux vôtres. Elles me guideront toujours de loin, comme elles faisoient autrefois de près lorsque la situation de ma maison de Campagne me procuroit l'avantage de passer l'Automne avec vous. Il me semble que j'ay payé le tribut de l'hommage que je dois à votre goût pour les Sciences. Il ne me reste plus qu'à vous assurer du tendre & respectueux dévouëment avec lequel je suis, M. &c.

A Paris le 16 Avril 1722.

IL paroît une Lettre de trois pages d'impression in 4°, écrite par Madame de *** à M.... au sujet de la Tragedie de Romulus, qui est fort bien écrite. » J'écou- » tay cette Piece avec attention, dit l'Au- » teur, elle m'attacha, me surprit, & » m'attendrit. J'en trouvay l'exposition » nouvelle & delicate ; les sentimens » grands, nobles & bien soutenus, les » pensées neuves & brillantes, & une ver- » sification pure, pompeuse, & cependant » aisée ; mais ce qui me parut extraordi- » naire, fut l'effet qu'elle produisit en » moy ; elle m'attendrit par reflexion, & » je ne pûs m'en retracer le tableau sans » répandre des larmes.... Je ne puis me » lasser d'admirer l'Art de l'Auteur, qui » en donnant à Romulus l'amour le plus » tendre, ne lui en fait jamais montrer » l'excès qu'après avoir remporté des vic- » toires éclatantes, & montré une valeur » heroïque. Cela nous fait envisager » les momens qu'il donne à sa passion, » comme un repos que la gloire lui doit.

» Si c'est n'avoir point d'esprit, dit » Madame... en finissant sa Lettre & » l'Apologie du Poëme qu'elle deffend, » que de ne pas éplucher une Piece mot » à mot, & que de ne pas rechercher jus- » qu'aux

» qu'aux minuties pour le fronder avec
» plus de force.

Je rends graces au Ciel de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

La cinquiéme feüille du Spectateur roule presque toute sur l'Entrée de l'Infante, dont le cortege, l'apareil & le concours du peuple ont fourni diverses reflexions. Voici quelques-unes de celles que notre Spectateur a faites en voyant passer le Roy.
» Le peuple à son ordinaire a crié *vive*
» *le Roy!* j'ay trouvé ces acclamations
» attendrissantes. C'étoit plus qu'un Roy,
» plus qu'un Maître qui paroissoit. Ce
» peuple, dans ses transports, sembloit
» revêtir ce jeune Prince de titres moins
» superbes, mais plus aimables, plus tou-
» chans, & peut-être plus augustes: c'étoit
» le bienfaiteur, l'ami de chaque homme
» de la Nation, c'étoit le protecteur, l'espe-
» rance, l'amour & les delices du peuple
» que l'on voyoit passer.

» Rois, Princes de la Terre! ce n'est
» ni la Garde qui vous environne, ni
» cette foule d'hommes soumis qui compo-
» sent votre Cour, ni vos richesses, ni
» votre vaste puissance, qui feroient mon
» envie. Ceux qui parmi vous ne sont
» sensibles qu'à ses avantages, sont sim-
» plement des hommes riches, redouta-
» bles, puissants, & ne sont pas Rois, &c.

» Quel

» Quel est le Prince qui joüisse du bon-
» heur attaché au Trône ? C'est celui qui
» sçait faire un genereux usage de la crainte
» & du respect que la Majesté de son
» rang inspire : cette crainte & ce respect
» sont les moindres de ses droits, ou
» plutôt ils ne font que lui preparer ses
» veritables droits. Craint, il n'est encore
» que le Maître ; aimé, le voilà Roy.
» Eh ! comment l'aime-t'on ? comptez
» tous les sentimens de veneration, d'esti-
» me, d'admiration, tous les mouvemens
» de tendresse, de dévouëment, de con-
» fiance, dont l'homme est capable. Voilà
» de quoy se compose l'amour qu'on a
» pour un Maître, dans lequel on est char-
» mé de trouver un Roy : enfin voilà les
» tresors du rang suprême. Un accueil obli-
» geant, un sentiment de bonté, un sou-
» rire, un geste, une parole ; Princes !
» ce sont là pour vous les clefs de ces
» tresors. Ouy ! soyez doux, affables,
» genereux, compatissans, caressans dans
» vos discours, & vous êtes possesseurs
» de ces biens dont l'ambition a fait les
» grands hommes, & dont à peine ont-
» ils pû s'acquerir une petite partie.

Dans la sixiéme feüille du Spectateur, qui paroît depuis le commencement de ce mois, on voit une conversation d'un homme âgé avec un Libraire. » Celui-ci luy
» propose

» propose le *Spectateur* à lire comme une
» nouveauté qui excite la curiosité de bien
» des gens. Moy, lire le *Spectateur*! lui
» répond le Vieillard, je ne l'ay point lû
» ni ne le liray; je ne lis que du bon,
» du raisonnable, de l'instructif: ce qu'il
» me faut n'est pas dans vos feüilles. Ce
» ne sont ordinairement que de petits ou-
» vrages de jeunes gens qui ont quelques
» vivacitez d'Ecolier, quelques saillies
» plus étourdies que brillantes, & qui
» prennent les mauvaises contorsions de
» leur esprit, pour des façons de penser
» legeres, delicates & cavalieres. Je n'en
» veux point, mon cher, je ne suis point
» curieux *d'originalitez* pueriles.

» En effet, je suis du sentiment de Mon-
» sieur, dis je alors, en me mêlant de la
» conversation; il parle en homme sensé:
» pure bagatelle que ces feüilles! la rai-
» son, le bon sens & la finesse, peuvent-
» ils se trouver dans si peu de papier?
» ne faut-il pas un vaste terrain pour les
» contenir? un bon esprit s'avisa-t'il ja-
» mais de penser & d'écrire autrement
» qu'en gros volumes? Jugez de quel
» poids peuvent être des idées renfermées
» dans une feüille d'impression que vous
» allez soulever d'un souffle? & quand
» même elles seroient raisonnables ces
» idées, est-il de la dignité d'un person-
» nage

» nage de cinquante ans, par exemple, » de lire une feüille volatile, un colifi- » chet ? cela le travestit en petit jeune » homme, & deshonnore sa gravité ; il » déroge : non, à cet âge-là, tout sçavant, » tout homme d'esprit ne doit ouvrir que » des *in folio*, de gros tomes respectables » par leur pesanteur, & qui, lors qu'il » les lit, le mette en posture décente, &c. » Un Traité de Morale, poursuit le » Spectateur, en presentant au même » homme un assez gros livre, cela fait » une lecture importante & digne du » flegme d'un homme sensé ; peut-être » même la trouverez vous ennuyeuse, & » tant mieux ; à un certain âge il est beau » de soutenir l'ennuy que peut donner une » matiere naturellement froide, servie » sans art, & scrupuleusement conservée » dans son caractere. Si on avoit du plaisir » à la lire, cela gâteroit tout : voilà une » plaisante morale que celle qui instruit » agréablement !

Le Spectateur donne sur la fin de cette feuille la traduction du Rêve qu'il avoit promis ; il s'agit de l'Amour, de son Palais, de ses Jardins, &c. des arbres & des fleurs, dont l'Estime sous la figure d'une femme explique les vertus & les representations symboliques en cette maniere. » Cet Arbre plus haut que les autres, & » dont

» dont en quelques endroits on a coupé
» les racines, figure les vertus d'un jeune
» Héros, qui dût à son attachement pour
» une aimable & vertueuse personne l'estime & l'admiration que son Siecle eut
» pour lui. Avant que l'Amour l'eût assujetti sous ses loix, la grandeur de sa
» naissance lui inspiroit un noble orgueil;
» mais un peu d'excès dans cet orgueil en
» alteroit la dignité. Ce Héros étoit genereux, quand il s'offroit des occasions de
» l'être, mais il ne savoit pas encore chercher ces occasions précieuses; il auroit
» craint de trahir son rang, il l'envisageoit
» avec un air prevenant, comme un abaissement dans ses pareils; il auroit cru s'humilier en se rendant aimable. Il n'estimoit,
» il ne mettoit encore au nombre des hommes, que ceux qui par leur naissance
» pouvoient ou l'approcher, ou lier commerce avec lui, c'étoit aussi les seuls
» qu'il obligeoit, parce qu'il n'imaginoit
» de reconnoissance flateuse que la leur:
» c'étoit au rang de celui sur qui tomboient
» ses bienfaits, que se mesuroit le plaisir
» qu'il avoit à les répandre. Il méconnoissoit la misere la plus touchante, dès
» que le malheureux qu'elle accabloit,
» étoit un homme obscur, qui n'eut offert
» à sa vertu qu'un exercice ignoré & sans
» faste. Ce n'étoit pas qu'il ne fust naturellement

» rellement sensible ; mais sa fierté n'ad-
» mettoit rien de genereux que ce qui étoit
» superbe, & vouloit trouver dans les
» sujets, un vain éclat qui les ajustât à
» elle, & pour ainsi dire, justifiât l'inte-
» rest qu'elle y daignoit prendre. Ce Hé-
» ros étoit plein de valeur dans les com-
» bats, mais d'une valeur aveugle, sujette
» à se souiller d'un sang respectable, du
» sang d'un ennemi vaincu. Quand il re-
» compensoit un service, ce n'étoit que
» l'action qu'il payoit : il ne joignoit pas
» à la recompense cette aimable façon de
» donner, qui fait précisément le salaire
» de celui qui a merité qu'on lui donne :
» il étoit équitable, & n'étoit pas gene-
» ralement bon. Dés qu'il aima, ce ne fut
» plus le même homme ; l'envie de de-
» venir digne de celle qu'il aimoit, fit
» disparoître tous ses defauts ; l'amour
» purifia sa valeur & sa fierté de cet excès
» qui les deshonoroit toutes deux. Tout
» l'Empire retentit bientôt du bruit de
» ses vertus, &c.

» A l'égard de ces fleurs, elles figurent
» les bonnes qualitez d'un prix peutêtre
» égal aux vertus des grands Personnages ;
» mais que la condition de ceux qui les
» dûrent à l'Amour, rendit moins brillans,
» & d'une importance plus mediocre. Ce
» sont des ivrognes devenus sobres ; des
» debauchez

» debauchez devenus sages ; des avares » faits genereux ; des menteurs corrigez de » leur vice par la honte d'être méprisa- » bles ; des brutaux ramenez à un caractere » doux & sociable ; c'est de la jeunesse » impudente, devenue modeste & respe- » ctueuse ; des faineans devenus laborieux ; » des hommes sans foi, sans probité, » transformez en gens d'honneur ; ce sont » d'habiles dans les arts, à qui l'Amour » inspira de l'émulation, & qui crurent » leurs Maîtresses dignes d'avoir des Amans » illustres par leurs talens ; ce sont même » des coquettes, dont l'Amour a reformé » les manieres, qu'il a guéries de cette in- » satiable avidité de plaire, & qui ont » senti qu'une pudeur scrupuleuse étoit le « plus aimable trait d'une femme ; qu'il est » honteux de debaucher les cœurs, & » glorieux de les attendrir.

RODERICI ALEXANDRI *Opus nullum.* Rien Premier. A Paris chez la Veuve le Fevre, rue S. Severin, 1722. petite Brochure in 12. de 15 pages.

Rien qui est personifié, & qui parle dans cet Ecrit, ne donne pas grand'chose au delà de ce qu'il promet, & menace de se montrer tous les premiers Lundis du Mois.

LE DICTIONAIRE du bon Menager

de

de Campagne & de Ville, qui apprend à nourrir, gouverner & élever toutes ſortes de Beſtiaux tant ſains que malades; à mettre à profit tout ce qui vient de l'Agriculture; à faire valoir toutes ſortes de Terres, Prez, Vignes & Bois; à cultiver les Jardins ſoit potagers, fruitiers & fleuriſtes, à conduire les eaux, & à faire generalement tout ce qui convient aux Jardins: avec un Traité de Cuiſine, des Confitures, de la Patiſſerie, des Liqueurs, de la Peſche, & autres divertiſſemens de la Campagne. *Par le ſieur Liger.* nouvelle édition, deux vol. in 4o. 10 liv. A Paris, chez la veuve Ribou, Quay des Auguſtins.

TRAITE' DE LA LITHOTOMIE, ou Extraction de la pierre hors de la Veſſie, *par M. Tolet, Me Chirurgien de Paris.* Cinquiéme édition, *Figures.* in 12. chez Laurent-d'Houri.

Traité des Maladies Veneriennes, par *Ucay, Medecin de Toulouſe*, quatriéme édition, augmentée de la Panacée Mercurielle des Invalides, in 12. chez le même.

Quæſtio Medica, an Peſtis Maſſilienſis, &c. Queſtion de Medecine, où l'on examine ſi la Peſte de Marſeille a été cauſée par des Vers. A Beſançon, 1721, brochure in 8o. de 16 pages.

M.

M le Begue, Auteur de cette Dissertation, definit la Peste de Marseillle une maladie tres-contagieuse & tres-funeste, tirant son origine d'une foule d'œufs de Vers, qui infectent premierement la salive ou les alimens, puis le suc nerveux, & enfin les parties solides.

TRAITE' DES MATIERES BENEFICIALES, dans lequel on examine tout ce qui a rapport aux Benefices & aux Beneficiers, suivant les saints Decrets, les Ordonnances du Royaume, & la Jurisprudence du Palais, dédié à S. A. S. M. le Comte de Clermont. *A Paris chez Hochereau Libraire Quay des Augustins*, 1721. in 4.

TRAITE' DE LA PESTE, fait en 1635 par Cottin, Medecin de la Faculté de Montpellier, nouvelle Edition. A Paris, chez E. Ganeau, ruë saint Jacques.

REFLEXIONS CRITIQUES d'un Allemand, sur la Comedie de *Timon le Misantrope*. A Paris, chez la Veuve *Mongé*, ruë saint Jacques, à saint Ignace. 1722. *Brochure* in 12 de 46 pages.

On vient de réimprimer les Decades de Tite-Live en 8. vol. in 12. de la Traduction de M. Durier de l'Academie Françoise, revûës

revûës & corrigées de quantité de fautes & d'omissions qui s'étoient glissées dans les precedentes impressions. A Paris, chez G. Cavelier, Libraire dans la Grand' Salle du Palais, à l'Ecu de France. Le prix est de 24 livres.

LA VIE DE SAINT BERNARD, Religieux de l'Ordre de saint Benoist, Fondateur des Abbayes d'Ambronay & de Romans, & Archevêque de Vienne : *Par le R. P. Fleury, de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez André Cailleau, Place de Sorbonne.

Cette Histoire renferme les évenemens les plus considerables du Regne de Charlemagne & de Louis le Debonnaire, & se fait lire avec plaisir.

On apprend de Londres, qu'on a trouvé à Ewelin, dans le Comté d'Oxford, près d'un ancien chemin des Romains appellé *Acknell-Road*, une urne remplie de medailles de bronze, dont quelques-unes marquent l'époque de la descente des Romains en Angleterre, sous Jules Cesar.

Le Mardy 14 Avril l'Academie Royale des Belles Lettres fit son ouverture publique, comme nous l'avons dit dans le dernier Mercure. M. Racine lut un Discours qui

qui avoit pour titre, *Des causes du progrès & de la décadence des Belles Lettres.* L'Auteur choisit d'abord pour point de vûë les quatre siecles qui ont été les plus féconds en beaux esprits. Celui de Philippe Roy de Macedoine, & d'Alexandre le Grand son fils ; celui de César & d'Auguste ; celui de François premier & de Leon X ; & enfin celui de Louis XIII & de Louis XIV. M. Racine parla en détail des grands hommes, qui avoient vécu dans ces heureux siecles. Demosthene, Xenophon, Sophocle, Menandre, Aristophane, & plusieurs autres formerent le premier tableau, où l'Eloquence, l'Histoire, la Tragedie & la Comedie paroissent dans tout leur éclat. On voit briller dans le second siecle, Ciceron, Hortensius, Horace, Virgile, Ovide, Tibulle, Catulle, Tite-Live, Velleius Paterculus, & tous ces grands hommes qui ayant herité du bon goût des Grecs, porterent les Sciences & les Arts à ce haut degré de perfection qui a depuis servi de modele à tous ceux qui ont voulu les imiter. Les Sçavans du quinziéme siecle paroissent dans le troisiéme Tableau, je veux dire le Tasse, Sannazar, Petrarque, le Dante, & quelques autres pour l'Italie, Marot, Sarrazin, des Portes, Octavien de Saint Gelais pour la France. Enfin le quatriéme siecle qui a été si fecond en beaux esprits, vit former les

Corneilles, Rotrou, Racine, Moliere, Despreaux, la Fontaine, & tant d'autres dans toutes sortes de Sciences & d'Arts. M. Racine, après avoir observé que les trois premiers siecles ont été suivis d'une funeste & longue barbarie, & qu'il paroît déja que le bon goût du dernier commence à degenerer, recherche les causes de cette décadence, & après avoir rapporté ce qu'on a debité là-dessus, il paroît convenir que le bon air d'un païs, une longue paix qui banit les soins & les inquietudes, le goût du Prince, & l'accueil qu'il fait aux Sçavans, la protection des Ministres sont ce qu'il y a de plus p.opre au progrès des Sciences & des Arts, comme les guerres & les irruptions des Peuples barbares font bien-tôt disparoître le bon goût.

M. le Cardinal de Polignac qui presidoit à l'Assemblée, après avoir resumé ce qu'il y avoit de plus brillant dans le discours de M. Racine, lui dit, que comme il connoissoit parfaitement les causes du progrès & de la décadence du bon goût, il étoit plus propre qu'un autre à le ramener, étant fils d'un des plus grands hommes d'un des quatre siecles, dont il avoit fait choix pour faire l'histoire des BellesLettres.

M. l'Abbé Anselme lut ensuite une Dissertation sur les Asiles, dans laquelle après en avoir recherché l'origine parmi les Juifs,

Juifs, & les droits qui en avoient été reglez dans les Livres de l'Ecriture Sainte, il explique de quelle maniere les Grecs & les Romains avoient imité ce même usage; il parle ensuite des abus qui s'étoient introduits sur cette matiere, & qui étoient si grands que l'Empereur Tibere fut obligé de donner plusieurs Edits pour les reformer. Cette Dissertation est écrite avec beaucoup de netteté & d'élegance, & M. le Cardinal de Polignac rendit justice à l'Auteur, & fit sentir tout ce qu'il y avoit de curieux dans cet ouvrage.

M. Fourmont, Professeur en Arabe au College Royal, lut ensuite une Dissertation sur la Litterature Chinoise.

Dans le préambule il déduisit les progrès qu'a fait la Litterature en general depuis 1400, & montra qu'avant M. l'Abbé Bignon, personne en France n'avoit pensé à la Litterature Chinoise.

Le sieur Hoam-ge, Chinois lettré, venu en France avec M. de Rosalie, presenté au feu Roy par M. l'Abbé Bignon, avoit été designé pour travailler à un Dictionnaire de sa Langue; la mort l'enleva peu d'années après, & son Altesse Royale chargea M. de Fourmont de continuer ce travail. M. Hoam-ge n'avoit laissé que cinq mille caracteres Chinois, & il y en a quatrevingts mille. La Dissertation de M.

de Fourmont fut divisée en deux parties.

Dans la premiere, il fit voir l'étenduë de la Litterature Chinoise, & en même-tems, ce que l'Europe en a connu jusqu'ici.

Dans la seconde, il donna une idée de la Langue Chinoise, d'abord prononcée, ensuite exprimée par ses caracteres hieroglyphiques, & il ajouta un détail, tant des secours qu'il a eus, que des ouvrages qu'il a entrepris, pour éclaircir & avancer cette nouvelle Litterature.

La Langue Chinoise n'a que des monosyllabes, ils sont en petit nombre, mais ils se multiplient à l'infini par la difference de leurs tons, & parce qu'un seul s'applique quelquefois à 30 ou 40 caracteres. M. de Fourmont a déja fait graver plus de 25000 caracteres Chinois, & prepare non le seul Dictionnaire que l'on avoit demandé à M. Hoamge, mais au moins une demy douzaine que la nature de la Langue Chinoise exige, avec plusieurs autres ouvrages qu'il a cru necessaires pour faciliter cette Langue aux Européens. M. l'Abbé de Fourmont, Professeur en Syriaque au College Royal, & le premier qui y ait enseigné l'Ethiopien, a été Adjoint aux travaux de M. de Fourmont son frere, pour l'aider à copier ces Ouvrages, parce que cela ne peut étre fait que par un connoisseur, & pour s'avancer luy-même

dans

dans la Litterature Chinoise, dont la moisson quoi que vaste, pourroit manquer d'ouvriers.

M. le Cardinal de Polignac loüa le travail immense que M. Fourmont avoit fait sur la Litterature Chinoise, & après lui avoir dit que s'il s'étoit enseveli si longtemps parmi les livres Chinois, comme M. Fourmont l'avoit avoüé, il en étoit ressuscité bien glorieusement; il l'exhorta à continuer de s'y appliquer, afin de pouvoir donner au Public un Dictionnaire & une Grammaire Chinoise, ce que les sçavans hommes dont il parle dans sa Dissertation, n'avoient pû executer.

A l'Academie Royale des Sciences, le Discours de M. Geoffroy reveloit plusieurs supercheries qui ont été mises en usage par ceux qui font profession d'un Art aussi pernicieux que la recherche de la Pierre Philosophale.

Ces sortes de gens, dit M. Geoffroy, ne cherchent qu'à duper les autres, sont des Charlatans, d'autant plus capables de seduire, qu'en promettant les choses les plus desirables qui sont les richesses & la santé, ils font des productions qui semblent tenir du miracle.

Tous les tours de ces Charlatans ne sont pas épuisés, & ils ont des moyens infinis de les varier. Avec quelque exacti-

tude que vous les surveilliez, ils glisséront toujours quelque peu d'or ou d'argent dans leur operation ; soit en l'insinuant dans la doublure des creusets, soit en le mettant au bout des verges de fer, dont ils se servent pour remuer la matiere en fusion, soit en le cachant dans les creux des charbons, ou dans les eaux qu'ils employent pour leur dissolution.

Les choses qui en ont le plus imposé en fait de Pierre Philosophale, sont les clous prêtendus moitié fer, & moitié or, & les Medailles moitié or & moitié argent. On montroit il n'y a pas encore longtems un de ce clous à Florence, qu'on n'a pas jugé à propos d'exposer davantage à la curiosité des Voyageurs, depuis qu'on a publié que ce n'étoit que du fer soudé très-proprement avec de l'or. M. Geoffroy en montra à l'Assemblée qui paroissoient être moitié fer & moitié argent. Telles sont encore ces lames de coûteau faites de deux métaux, un côté d'or & l'autre de fer, pour faire croire qu'étant toutes de fer auparavant, une partie de ces lames a été transmuée en or. On a entendu parler il y a quelques années d'un Charlatan qui se rendit celebre dans la Provence en convertissant en argent le bout des lames de coûteau qu'on lui donnoit au hazard, & qu'il rendoit au bout de quel-

que

que tems. C'étoit certainement un bout de lame d'argent de semblable forme qu'il soudoit à la place de la partie de fer qu'il ôtoit. Et qu'on ne se recrie point sur ce qu'il le faisoit d'une maniere fort desinteressée, il faut sçavoir amorcer les hommes pour les duper ; Et voilà ce que nos Charlatans pratiquent avec soin, jusqu'à laisser l'or ou l'argent qu'ils ont operé en presence de quelque personne, & disparoître, presqu'aussi-tôt, de peur, à ce qu'il semble, qu'ils ne soient découverts comme possesseurs d'un trésor capable de faire envier leur sort aux Puissances de la Terre. Mais ce n'est que pour mieux dorer la pilulle. Ces petites liberalitez entretiennent l'opinion de la possibilité de la Pierre, & nourrit toujours des dupes & des dupes trés-entêtez par ce prétendu desinteressement, dont le Charlatan se dédommage dans quelqu'autre endroit, où le bruit de ces sortes d'operations brillantes aura penetré ; & où ne penetre-t'il point ? Ses Medailles partie or & partie argent que quelques personnes dignes de foy assurent avoir vûës, & qu'on vente comme des preuves convaincantes de la transmutation des métaux, sont aussi sujettes à caution que le reste. Un Charlatan habile qui sçait escamoter vous presente des Medailles d'argent, & il choisit pour cela des Mon-

noyes d'Allemagne, qui ſont ordinairement d'une fabrique aſſez groſſiere. Aprés vous les avoir laiſſé conſiderer, il ſubſtituë à la place trois autres pieces de même forme blanchies de vif argent, & qui ſont toutes preparées pour ſon operation, il les trempe dans la liqueur qui les doit tranſmuer, & il s'enſuit trois effets differens, celle qui n'étoit que blanchie de vif argent, paroiſt tout à fait changée en or par le ſejour conſiderable qu'on lui laiſſe faire exprès dans la liqueur. L'autre composée d'une partie d'or ſoudée proprement & exactement à une partie de Medaille d'argent bien correſpondante paroiſt convertie ſeulement moitié en or, parce qu'elle a ſejourné la moitié moins que la premiere & la troiſiéme enfin qui paroiſt d'or, & qui eſt fourrée d'argent au milieu paroîſt, étant coupée, n'avoir pas été totalement convertie, parce que la bienheureuſe liqueur n'a pas eu le loiſir, diſent-ils, de penetrer juſqu'au centre, & d'achever de tranſmuer cette lame d'argent, ſur laquelle on avoit ſoin de ſouder de part & d'autre une lame d'or portant l'empreinte de la même Medaille. Tout cela demande à la verité bien de la circonſpection & de l'adreſſe. Mais que ne fait-on pas pour attraper des dupes, qui ſur des exemples ſi marqués ſe laiſſent prendre au trebuchet,

&

& avancent à ces ſortes de Charlatans des ſommes conſiderables pour avoir de leur precieuſe liqueur, dont ils ne peuvent plus faire aucun uſage dès que l'Operateur eſt parti ; & ſouvent ne s'en prennent-ils qu'à leur propre mal-adreſſe.

Toutes ces ſubtilités qui marquent du gênie & de l'habileté, firent dire au Cardinal de Polignac, qui preſidoit à l'Aſſemblée, que ſi on avoit employé pour perfectionner l'Aſtronomie & la Chimie les talens dont on a fait un ſi mauvais uſage, ſoit pour les prédictions de l'Aſtrologie, ſoit pour les recherches de la Pierre Philoſophale, on auroit certainement des Aſtronomes & des Chimiſtes plus habiles. Que dis je, reprit le Cardinal en ſe corrigeant, on n'en auroit point de plus habiles que ceux que nous avons ici, mais on en auroit un plus grand nombre.

Nous avons reçu de Hollande le Catalogue imprimé d'un Cabinet de Tableaux rares & curieux, qui doit être vendu à Amſterdam le 25 Juin 1722 & jours ſuivans, dans le vieux Heere-Logement.

Sur la foy d'une perſonne très éclairée, qui a vû ce Cabinet, où il a trouvé des morceaux des plus fameux Peintres d'Italie & des Pays-Bas, nous allons donner ce Catalogue, dans lequel les curieux

 trouveront

trouveront des Tableaux dignes de leur attention, qui même sans dessein de les acquerir, leur feront toujours un certain plaisir, par la connoissance qu'ils leur donneront des ouvrages des grands Maîtres.

Ce Cabinet composé de 82 Tableaux appartient à M. David Amoury, homme de goût, qui aime les Arts & les Sciences, qui y employe beaucoup de soins & de très grandes dépenses. Il ne le vend que parce qu'il a été obligé de changer de situation, & de passer en Zelande.

Outre les Tableaux on trouvera encore dans ce Cabinet quantité de desseins originaux des plus excellens Peintres, une grande collection des meilleures estampes d'Italie, de France, &c. un grand amas de pierres antiques & autres, gravées en creux & en relief; des statuës antiques, des bustes de marbre, & d'autres pierres rares; une belle suite de Medailles Greques & Romaines, d'or, d'argent & de bronze, & quantité de porcelaines, des émaux, & autres curiositez.

Tableaux de Rubens.

La Fable de Junon & d'Ixion, six figures de grandeur naturelle. *Tableau de 8 pieds & demi de large, sur 6 de haut.*

Salvator mundi, ou Christ glorieux dans les nuées, accompagné de trois Anges, tous de grandeur naturelle; Tableau admirable

mirable pour l'expression, *haut de 6 pieds, sur 4 & demi de large.*

La Pucelle d'Orleans armée, de grandeur naturelle, à genoux devant un Crucifix, 6 pieds & demi sur 4 & demi.

Apollon & Meleagre, avec un beau païsage de *Fluvvelen Breughel*, large de 40 pouces sur 28.

Rubens & sa femme, portraits.

Portrait de H. Holbeen.

De Vandeik.

Samson dormant dans le giron de Dalila; elle lui coupe les cheveux, &c. 5 figures de grandeur naturelle, & trois dans l'éloignement; 8 *pieds 3 pouces de large, sur 5 pieds & demi.*

Un portrait

De Valerio Castello.

Moyse, qui fait couler l'eau du rocher; 12 figures de grandeur naturelle, *large de 9 pieds sur 7.*

De Jean Benedette Castiglion, Peintre & Graveur de Genes, en qui on voit beaucoup d'esprit & de caractere, mais assez peu de correction dans le dessein; mort depuis environ 70 ans.

Tobie s'en retournant chez lui avec sa fiancée; très beau païsage, peuplé de diverses figures & d'animaux, dans le

goût du Poussin, 6 pieds 2 pouces de large, sur 4 pieds 4 pouces.

De Salvator Roza, *dit Salvatoriel*, Peintre, Graveur à l'eau forte, & Poëte Napolitain. Il excelloit pour le païsage, les Ports de Mer, les tempêtes, naufrages, & sur tout pour les batailles; mort en 1673.

Deux beaux païsages avec des statuës, &c. faisant pendant 39 *pouces de haut sur* 30.

Deux vûës de ruines, de même grandeur.

De Michel Ange des Batailles, Peintre de Gennes.

Un Tableau representant un Corps de garde, dans la maniere de Jean Miel, & un autre dans le même goût qui sert de pendant.

De Nicolas Poussin, Peintre François, admirable par l'élegance & la justesse de son dessein, par la sage & noble convenance qu'il a jettée dans les sujets qu'il a traitez, par la précision & la finesse des expressions, par les mœurs & les coutumes des anciens, & par le caractere de l'antique, qui, quand il n'est pas poussé trop loin, éleve l'ame & charme le cœur & l'esprit; *mort à Rome en 1665, âgé de 71 ans.*

1. Les trois Rois qui offrent leurs presens, &c. le fond est un édifice antique, orné

orné de ſtatuës, &c. *large de 5 pieds ſur 4 & demi*, gravé en Eſtampe par *Avice*.

2. Venus & Adonis.

Du Titien, celebre Peintre Venitien.

1. La ſainte Vierge avec l'Enfant Jeſus, ſaint Jerôme, & autres figures, *demi figures*, 4 pieds 8 pouces de large, ſur 4 pieds 3 pouces.

2. Bain de Diane, avec quantité de Nimphes, & Acteon dans un beau païſage, *large de 4 pieds & demi ſur 3 pieds 5 pouces.*

Du Guide.

Hercule encore enfant, terraſſant l'hydre, *3 pieds de haut, ſur 2 pieds & demy.*

D'Alexandre Turc Veroneſe, dit *Dorbet*, mort depuis environ 50 ans: ſa maniere eſt foible & lêchée, mais fort agreable; ſon coloris eſt meilleur que ſon deſſein.

Tableau de 3 pieds & demi ſur deux pieds, repreſentant Loth avec ſes filles.

De Philippe Laure, Peintre Romain, tres habile en petit.

Le triomphe de Bacchus, *large de 16 pouces, ſur 12.*

De Guillaume Courtois, dit *Bourguignon.*

Bataille de Joſué contre les Amalecites, *de 27 pouces de large ſur 19.*

De Paul Veroneſe.

L'Aſcenſion de N. S. *de 18 pouces de haut ſur 14*, gravé par Corn. Viſſer.

Du

Du Tintoret.

Un Portrait.

De le Blond.

Un Crucifix, *haut de 20 pouces sur 14.*

De Gerard de Lairesse.

1. Pâris & Helene entrant dans Troye, où l'on voit un bel édifice & quantité de statuës. 29. *pouces de large sur* 25.

2. Un Tableau de fleurs.

De Jean-Baptiste Weninx.

L'enfant prodigue, *de 29 pouces de large sur 26.*

De Both.

Des Païsans yvres dans une mazure, 30 *pouces de large sur* 24.

De Jean Both.

Un beau païsage avec de petites figures & de petits animaux, *large de 30 pouces sur 22.*

De T. Asseleyn, autrement Crabbetje.

Un païsage, *de 31 pouces de large sur 26.*

De Bartolet.

La Fiancée de Scipion, *Tableau de 5 pieds de haut, sur 3 pieds 4 pouces.*

Du Cavalier Gaspard de Celio, Peintre Romain, Discîple de Nicolas Pomarancie, mort en 1640, âgé de 70 ans.

Judith avec la tête d'Holoferne, *de 5 pieds de haut sur 4 pieds 3 pouces.*

De *Vincent Male.*

David avec la tête de Goliat. 4 *pieds*

9 pouces de haut sur 3 pieds 7 pouces.

De *Montalte.*

Un Joüeur de Guitarre. *haut de 44 pouces sur 30.*

De *Barthelemy Manfredy*, de Mantouë, Disciple du Caravage, qu'il a trés-bien imité, au dessein près, qui n'étoit pas si bon.

1. Des Soldats qui joüent. *Tableau de 44 pouces de large sur 36.*

2. Une Diseuse de bonne avanture. *même grandeur.*

De *Jacques Jordans*, d'Anvers, Disciple de Rubens, mort en 1678. âgé de 84 ans.

Des Mangeurs de boüillie. *Large de 7 pieds sur 6.*

De *Pierre-François Mola*, Disciple de l'Albane, excellent Paysagiste.

Un beau Paysage, *haut de 26 pouces sur 20.*

De *Francisque Milet*, Peintre d'Anvers, grand Paysagiste dans le goût du Poussin, mort à Paris en 1680. âgé de 36 ans.

1. La Vierge avec le petit JESUS, & S. Joseph dans un Paysage. *Petit Tableau de 7 pouces en quarré.*

2. Pan & Sirinx. *même grandeur.*

De *David Teniers*, d'Anvers.

1. Très-beau Paysage avec des figures, *de 4 pieds de large sur 3.*

2.

2. Une tentation de S. Antoine.

De *Fluwelen Brughel.*

Un beau Paysage, avec un Char & de petites Figures, *large de 18 pouces sur 14.*

D'*Adam Elsheymer*, Peintre & Graveur à l'eau-forte, né à Francfort en 1574. & mort jeune à Rome, sous le Pontificat de Paul V.

Cerés cherchant Proserpine. 12 *pouces de haut sur 9 & demi.*

De *Philippe Wouwerman*, Peintre Hollandois.

Un Paysage avec des Chevaux & de petites figures, *large de 17 pouces sur 15.*

De *Godfried Schalken*, Disciple de Reinbrant & de Girardaw.

1. Une petite Demoiselle qui travaille un Bouquet de fleurs. 11 *pouces de haut sur 8.*

2. Une autre travaillant à une Guirlande, *même grandeur.*

D'*Eglon Vander Neer.*

1. Son Portrait peint par lui-même, 11. *pouces de haut sur 8.*

2. Portrait du même & de sa femme, *même grandeur.*

3. Un clair de Lune.

De *Gabriel Metsu.*

Une petite Poissonniere, 13 *pouces de large, sur 12.*

De

De *Nicolas Berghem.*

Un Paysage, dans lequel on voit une Chasse de Faucons, 38 *pouces de large sur* 28.

De *Roeland Savery*, Peintre Hollandois, qui excelloit pour le Paysage, les Animaux, les Insectes, les Fleurs & les Fruits; il finissoit extremement, & ses plus grands Tableaux n'ont que 30 pouces; mort vers l'an 1660. fort âgé. Jean Bol avoit été son Maître.

Une belle Forest, avec quantité de petits Animaux. *Large de 28. pouces sur* 24.

De *Kampen*, Peintre Hollandois.

Un Hyver, avec la Ville de la Haye dans l'éloignement, où l'on voit le Prince Maurice, Frederik Henry, & Vanden Stom.

2. Autre Hyver, avec quantité de Figures, *de pareille grandeur.*

De *Vander Vlst.*

Un Triomphe Romain, *large de 4 pieds 8 pouces, sur 2 pieds 9 pouces.*

De *Bronkborst.*

Le Sacrifice d'Abraham, dans le goût Italien, *large de 3 pieds sur 2 & demi.*

De *Jean Mabusio*, ou de Maubeuge, très-bon Dessinateur & Peintre estimé, mort en 1562.

Les

Les trois Rois, qui offrent leurs presens, &c. demi Figures. *Tableau de 4 pieds de haut, sur 3.* très-bien conservé.

D'*Emanuel de Wit.*

Une belle Eglise, 4 *pieds de large sur 3.*

De *Steenwyk.*

Une Eglise. 21 *pouces de large sur 16.*

De *Thomas Wyek.*

2. Tableaux, vûës de Ports de Mer d'Italie, *larges de 27 pouces sur 15.*

De *Lucas Kranag.*

La Parabole, laissez venir les petits Enfans à moy. *Tableau du Cabinet du Comte d'Arondel.*

De *Mostard.*

S. Jerôme dans un Paysage, où l'on travaille aux Mines.

D'*Abert Durer*, Peintre, Architecte, Sculpteur & Graveur Allemand, contemporain de Raphaël, dont il merita les éloges. Mort en 1528. âgé de 57 ans.

Un Christ, avec la Couronne d'épines.

De *Lucas de Leyde*, Peintre & Graveur, contemporain & Emule d'Albert. Mort en 1533. âgé de 39 ans.

La Vierge avec le petit JESUS, & deux autres Saintes. *Trés-bien conservé.*

De *Kalf.*

1. La Vie tranquille. 5. *pieds de haut,* 4. *pieds* 4. *pouces.*

2. Autre Tableau du même. *Mêmes dimensions.*

3. Un troisiéme, *idem.*

De *Jean Vander Lis.*

1. Un Paysage avec des Femmes qui se baignent. 15 *pouces de large sur* 12.

2. Un autre, pendant.

3. Une Bacchanale antique.

De *Denise.*

Un Tableau de Fleurs.

De *Pierre Candi.*

La Cene de N. S. avec ses Apôtres.

De *Swart San.*

Le Vieux & le Nouveau Testament.

D'*Adrien Van de Velde.*

Un beau Paysage.

De *Jean Van Goyen.*

Une vûe sur l'Eau.

Bustes antiques.

De Turnus, d'Enée, de Sophocle, d'Auguste, &c.

Desseins.

De Raphaël, Jules Romain, Perin del Vago, d'André del Sarte, Leonard de Vinci, A. Carrache, André Mauregne, A. Bruscoli, Lucas Cangiato, Paul Veronese, Campagnola, Baccio Bandinelli, le Titien, Pietro Testa, Tadée & Frederic Zucre, &c. de Hemskerk, Schorel, Swart Jan, Breughel, Antoine Van Dyk, Rubens, Jordans, Abr. Bloemart, Goltzins, &c.

&c. Des Desseins enluminez de Flawel Breughel, Nicolas Berghem, Van de Velde, Ostad, Moninx, Kock, Saveri & autres Peintres fameux des Pays-Bas.

Un Cabinet du Japon, enrichi de pierres antiques, gravées en creux & en relief; onix, cornalines, agathes, ambre, &c. parmi lesquelles il y a un Buste fait d'une Hyacinte, de deux pouces de hauteur, representant une *Mater dolorosa*, dont on fait beaucoup de cas.

Medailles.

Soixante-trois Medailles d'or, dont les deux premieres Grecques sont d'Alexandre, & de Lysimachus. Les autres sont Romaines, & font une espece de suite depuis Jules Cesar jusqu'à Justinien, avec quelques Revers peu communs. Il y a à la fin de cette suite deux Medailles de Rois de France de la premiere Race, qui ne sont pas nommés, & une Medaille aussi d'or de Louis Roy de France & de Naples, avec cette Legende au Revers: *Perdam Babylonis nomen.*

Une suite de Medailles Romaines d'argent d'Empereurs & d'Imperatrices, avec des Revers rares.

Une autre suite d'Empereurs & d'Imperatrices en bronze, dont les Revers sont des plus rares.

Une suite des Medailles Grecques des Empereurs

Empereurs Romains, avec de bons Revers. Et diverses Medailles de Princes & de Villes de Grece, comme aussi quelques-unes des Colonies.

Le Roy a accordé un Privilege exclusif à M du Quet, Ingenieur, sur le Mouvement alternatif, qu'il a inventé, pour faire jouer des fleaux par le secours d'un cheval, & battre autant de bled pendant le même espace de temps, que peuvent faire sept Batteurs, par l'usage des fleaux à l'ordinaire. Cette invention qui délivre les hommes d'un travail plus convenable aux chevaux qu'à eux, présente un gain considerable aux Laboureurs.

La demeure de M. du Quet est dans la rue de l'Arbre-sec, vis-à-vis du petit Paradis.

M. Couston l'aîné, excellent Sculpteur de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture, travaille au Buste du Roy en marbre; il servira pour fraper la Medaille du Sacre de S. M.

Cette Academie vient de faire une perte tres-considerable en la personne du Sieur Gilot, Peintre & Graveur, d'un genie singulier & tres-abondant. Il est mort le 7 de ce mois, âgé d'enviton 48 ans; il étoit natif de Langres.

Suite

Suite des Medailles du Roy, avec l'explication des Types & Legendes.

MEDAILLE V.

L'Esperance que donne le Roy. On voit d'un côté la tête de Louis XV, avec l'inscription ordinaire. *Revers*, Le Soleil levant. *Legende* : *Jubet sperare* : Il flatte notre esperance. *Exergue*, 1715.

VI.

L'application de Monsieur le Regent aux affaires. D'un côté la tête de ce Prince avec l'inscription ordinaire. *Revers*, La France assise, écrivant ces mots sur un bouclier votif: *Vota publica*, Vœux publics. *Legende* : *Conservatori suo*, A son Conservateur. *Exergue*, 1716.

VII.

La Chambre du Justice. D'un côté la tête de Louis XV avec l'inscription ordinaire. *Revers* : Hercule qui ayant enfoncé la Caverne de Cacus, est sur le point de l'assommer, & pour *Legende* ces mots d'Horace, *Vindex avaræ fraudis* : Vangeur de la fraude & de l'avarice. *Exergue*, Chambre de Justice 1716.



Spectacles


V
LUDOVICUS XV. D. G. FR. ET. NAV. REX
J. le Blanc F.
VII
VINDEX AVARAE
CHAMBRE DE JUSTICE
1716.
PHILIPPUS AURELIANENSIUM DUX REGENS.
J. le Blanc
VI

SPECTACLES.

LE Samedi 16 de ce mois, les Comediens François ont remis au Theâtre la Tragedie d'*Oreste & Pilade* de M. de la Grange, qu'on n'avoit point encore repris depuis l'année 1698, qu'elle fut jouée dans sa nouveauté. La Dlle Champmeslé y joua le Rôle d'Iphigenie environ douze fois: la Piece, qui eut un fort grand succès, fut interrompue par la maladie & la mort de cette celebre Actrice, à laquelle la Dlle Desmares succeda dans le même Rôle. Les Rôles de Thomiris, de Thoas, d'Oreste & de Pilade étoient remplis par la Dlle   & par les Srs Champmeslé, Baubourg & Baron fils. Ces Rôles sont jouez aujourd'huy par les Dlles le Couvreur & Dangeville, par le Sr le Grand, & par les Srs Quinaut.

Quoique M. de la Grange n'eut pas 20 ans quand il fit cette Piece, ce n'est pas son premier Ouvrage; il avoit fait quatre ans auparavant la Tragedie d'*Adherbal* Roy de Numidie; il donna en 1699, *Meleagre* Tragedie, en 1700, *Athenais* Tragedie, en 1701, *Amasis* Tragedie. Il fit en 1702 pour l'Opera la Tragedie de *Medus*, Roy des Medes, mise en Musique

par

par M. Bouvard. En 1704 la Tragedie d'*Alceste*, en 1706 l'Opera de *Cassandre*, mis en musique par Mrs Bouvard & Bertin. Il donna au mois de Mars 1713 sa Tragedie d'*Ino & Melicerte*, qui fut représentée quatorze fois avec succès, & au mois de Novembre 1716, *Sophonisbe*, Tragedie qui ne fut jouée que quatre fois.

On a representé pour la premiere fois le 19 de ce mois l'*Opiniâtre*, Comedie nouvelle en vers, & en trois Actes, qui a été fort bien reçue du Public. Elle est de l'Auteur du *Grondeur* : nous en parlerons plus amplement.

Le 21, le Sr Poisson, frere cadet de celui qui vient de quitter le Theâtre, a paru pour la premiere fois dans la Comedie d'Amphitrion de Moliere, & y a joué le Rôle de Sosie avec un applaudissement universel; il a du feu & de la vivacité; on lui trouve beaucoup de cet heureux naturel & des graces de son pere & de son grand-pere.

L'Academie Royale de Musique a représenté le 12 de ce mois *le Ballet des Saisons*, qui n'avoit pas été joué depuis dix ans. Le Poëme est de M. Picque, Auteur de de deux autres Opera, *la Naissance de Venus & Aricie* : la Musique est de M. Colasse, à l'exception des airs de Ballet, qui sont de M. de Lulli. Il fut representé pour

pour la premiere fois en 1695.

Ce Ballet, composé d'un Prologue & de quatre Entrées, est assez bien reçu du Public, quoiqu'il soit donné après deux des plus beaux Opera de M. de Lully, qu'on vient de quitter.

Le Sr Thevenard chante dans le Prologue le Rôle d'Apollon; dans la premiere Entrée les Rôles du Printems & de Zephire sont remplis par les Srs Muraire & Tribout. La Dlle Hermans qui chante celui de Flore, est fort applaudie dans l'air tendre & brillant,

Amour, tu m'as soumise encore à ta puissance, &c.

Les Rôles de Vertumne & de l'Eté dans la seconde Entrée sont chantez par les Srs Thevenard & Granet, & ceux de Pomone & de Cerès par les Dlles Antier & Le Maure.

Dans la troisiéme Entrée, les Srs le Mire & Dun chantent les Rôles de l'Automne & de Bacchus, & la Dlle Tulou celui d'Ariane.

Les Srs Dubourg & Artaud jouent dans la quatriéme Entrée les Rôles de Borée & de l'Hyver, & Mlle Antier, qui ne cesse de s'attirer les applaudissemens qu'elle merite dans tout ce qu'elle chante, celui d'Orithie; elle brille sur tout dans ce bel air

Me plaindrai-je toujours, Amour, sous ton empire? &c.

THEATRE ITALIEN.

VOici le discours & le Sonnet Italien que la Dlle Flaminia premiere Actrice de la Comedie Italienne, prononça à l'ouverture du Theâtre, pour suppléer à l'absence du Sr Riccoboni Lelio son mari, qui n'a pu trouver place dans notre dernier Mercure, & que nous donnons pour satisfaire à l'empressement des amateurs de la Langue Italienne. Après avoir marqué quelque embarras sur la necessité qu'on lui imposoit de faire un compliment, elle commença ainsi :

COME? dunque da voi violentata, saró costreta à sciogliere, piu tosto che ogni altro la Lingua alla presenza di cosi nobili Spettatori per suplicarli di benigna assistenza ! é che sperate dal discorso che esca della mente di una donna? L'obligare cosi generosi ascoltanti a nostro avantaggio non é impiego per una femina a cui manca l'arte di persuadere: ma voi tutti vi tacete, e mi volete al grande impegno, sia.

Se tale fosse oggi la nostra Comedia quale si vidde quella all' ora che della Grecia traendo i natali coll' avanzarsi del tempo e d'onore, e di gloria aricchita comparue, si che per decorare i recitattivi racconti e di marmi finissimi, e di piu ricco argento ornavansi i Teatri, e si concedevano le palme à piu famosi recitanti, e da statue la loro memoria etterna rendevasi, ed in varie guise a loro si acresceva la gloria, con quanto piu di ardire, o nobilissimi Signori, verrei

ad

ad offrirvi questa nostra, che stimerei veramente degna di voi, se con l'antico decoro, e l'antica condotta guidata ella fosse: ma pur troppo varia é la sorte e col corso del tempo cangia quasi di faccia anche l'aspetto del destino.

Tuttavia anche mancando la nostra Comedia di un cosi alto splendore, prenderei qualche coraggio per pregarvi del vostro benigno compatimento, se tale potessimonoi rapresentarvela, quale sotto del nostro cielo compare adorna.

Colà le varie sorti di rapresentationi fanno il nostro teatro piu dilettevole, ed il nostro idioma nel proprio paese inteso, à i tragici componimenti, ed alle Comedie di comico e di serio miste, lascia un libero campo, per divertire gratamente i Spettatori. li Comici Italiani nostri Predecessori trovatisi in Parigi ove la loro materna lingua non era intesa, si sono veduti alla necessita di parlare il Francese, e perche non cosi di facile un straniero aprende un altro linguaggio, il loro discorso imperfetto nella pronuncia adattavasi piu col Comico che ad ogn' altro genere di rapresentatione. Questo a fatto nascere fra loro quella sorte di Comedia, che nel Teatro Italiano, cosi nomato, si legge. Componimenti che frottole ponno chiamarsi, e non Comedie. Han questi per molti anni sussissito in questa nobile Citta, ed all'ora che un sourano e favorevole comando hà riccondotto gl'Italiani Comici in Pariggi, loro é convenuto accomodarsi à quel genere di cose, delle quali il paeze, era inuaso, e per l'impressione che dal raconto de nostri Padri si ritragge, e perche l'Italiano non é fuo r del suo proprio paese comunemente inteso. Questo fa che l'Auditorio della Comedia Italiana, non conosciuta, che dal lato del ridicolo, dimanda solo di ridere, e chi nel nostro Teatro si riduce, solo alle risa disposto ne viene.

Da ció hebbe, ed á origine quella varietá di cose che la povera nostra Comedia han cosi miseramente sfigurata.

Conoscendola io pero tanto dall'ordine suo diversa, che posso offerire che vaglia ad appagare il sotilissimo ingegno di chi fra queste mura attende da noi esca degna del suo grand spirito.

Ma poiche una bella sorte ci há condotti sotto di questo cielo doue gia per molti anni godiamo gli effetti benigni di sue influenze, non vo con dispreggio tale abbatere le nostre fatiche si che tolga a voi la sofferenza per ascostarle, ed a noi il coraggio per azardarle.

Ció che vi offerisco, ò nobilissimi Spettatori, e il nostro Cuore, mai pago di affaticarsi per meritare da voi se non loda, almeno compatimento.

SONETTO.

ALma Lutetia mia, teco ragiono,
A cui splende nel Ciel febo secondo,
E in cui pur ode con invidia il mondo
Delle vergini dive il dolce suono.

Date, madre d'ingegni, attende in dono
Or la nostra Talia nuovo, e fecondo
Lauro, che adorni il nobil crin suo biondo,
Parche piu letta qui si assida in Trono.

La tua mercé ritorni a la smarita
Diva la gloria, é la negletta omai
Fia nostra Scena d'altro onor vestita,

E poiche per virtute altera vai,
E'l portico, e'l licéo in té s'addita,
L'Italo socco ancor chiaro farai.

TRADUCTION

TRADUCTION SOMMAIRE du Compliment.

MESSIEURS,

Si notre Comedie étoit telle aujourd'huy qu'elle fut autrefois, lorsque redevable de sa naissance à la Grece, elle parut d'âge en âge enrichie d'honneur & de gloire, que la pompe & la magnificence relevoient l'éclat du Theâtre, & que les Prix & les Statuës s'acordoient aux plus fameux Acteurs, nous vous l'offririons avec d'autant plus de confiance qu'elle seroit veritablement digne de vous. Quoiqu'elle soit privée de cet éclat, nous nous flaterions encore de pouvoir meriter l'honneur que vous nous faites d'y assister, si nous pouvions du moins lui conserver en France les mêmes agrémens qu'elle a en Italie.

Mais malheureusement plusieurs choses contribuent à nous en ravir les moyens, la delicatesse de notre Langue soutient la beauté des Pieces qu'on y represente, & l'agreable mélange du Tragique & du Comique, du Serieux & du Burlesque y laisse aux Acteurs un champ beaucoup plus libre pour amuser agreablement les Spectateurs ; ici nous sommes privez de tous ces avantages, de sorte que par l'impuissance où nous nous trouvons de pouvoir nous faire entendre à la plupart des Auditeurs, nous sommes reduits à la triste necessité de mêler dans presque toutes nos Pieces des Scenes Françoises, ce qui forme une composition bizarre, qui a plutôt le caractere d'un assemblage

de Vaudevilles que de tout autre genre de Comedie, & dont tout le merite se reduit à exciter à rire ceux qui nous écoutent.

Comme vous sentez mieux que nous, Messieurs, l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de satisfaire pleinement le desir sincere que nous avons de vous plaire, dans une Langue qui nous est étrangere, & dont la veritable prononciation nous est presque impossible, nous osons cependant esperer, que si nous ne pouvons meriter des loüanges de votre part, les efforts que nous ferons pour ne pas rendre les Pieces que nous jouërons tout-à fait méprisables, nous feront du moins meriter votre indulgence, & enfin que la bonne volonté que vous remarquerez toujours en nous nous tiendra lieu de merite.

Voici le sens du Sonnet Italien.

Paris, Ville celebre, où Apollon & les Muses font entendre des chants qui meritent l'attention de tout l'Univers, mere des beaux esprits, notre Thalie attend de toi que tu ceignes sa tête d'un nouveau & fertile Laurier; si tu daignes te déclarer en sa faveur, tes jugemens aussi renommez que l'étoient ceux du Portique & du Lycée lui rendront son premier lustre.

Les Comediens Italiens ont representé le 3. de ce mois la Surprise de l'Amour, Piece nouvelle Françoise en trois Actes, avec un Divertissement à la fin de la Comedie, dont voicy l'Extrait.

Lelio est trahi par une maîtresse; il en est si piqué qu'il l'abandonne de dépit, & se retire à une maison de Campagne, avec une ferme resolution, non seulement de ne plus frequenter des femmes, pour ne pas exposer son cœur au danger d'aimer, mais encore de les mépriser:

&

& de publier leurs deffauts toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion ; Arlequin son Valet qui aimoit de son côté la Suivante de la Dame infidelle, & qui n'en a pas été mieux traité que son Maître, prend la même resolution & les mêmes sentimens, & accompagne son Maître à cette Campagne ; après y avoir passé quelque tems, il y arrive une Dame inconnuë à Lelio, & cette Dame (qu'on appelle la Comtesse) n'a jamais vû ni connu Lelio ; Madame la Comtesse est fort opposée à tout ce qu'on appelle amour ou galanterie ; le dereglement de conduite & de raison qu'elle a remarqué dans plusieurs Amants ; lui ont donné de l'aversion & de l'éloignement pour tout ce qui s'appelle tendre engagement, & l'ont persuadée qu'un homme ne meritoit pas d'être aimé comme amant, & qu'une femme s'avilissoit toujours quand elle s'avisoit d'aimer quelqu'un, &c. Sur ce principe il n'y avoit pas beaucoup d'apparence que Lelio & la Comtesse pussent lier quelque conversation ensemble, & encore moins de contracter quelque amitié entre eux ; cependant c'est l'amour, contre lequel ces deux personnes se déchaînent qui donne sujet à leur premiere entrevuë. Le Fermier de la Comtesse amoureux de la Fermiere de Lelio, & voulant l'épouser, s'avise de prier la Comtesse de faire trouver bon à Lelio d'épouser sa Fermiere ; la Comtesse promet de faire cette priere, & d'engager même Lelio de faire quelque present à sa Fermiere en faveur de ce mariage.

La Comtesse n'est pas long-tems à rencontrer Lelio, elle le trouve à la promenade, Lelio veut s'éloigner d'abord qu'il l'apperçoit, mais la Comtesse le fait appeller pour lui dire qu'elle a quelque chose à lui faire sçavoir ; Lelio, en l'abordant, lui fait ses excuses sur ce qu'il s'é-

toit d'abord éloigné d'elle, &c. Qu'elle ne doit attribuer cette démarche qu'à une forte resolution qu'il a prise de fuir desormais toutes les femmes, à cause d'une infidelité qu'une Maîtresse lui a faite autrefois, &c. La Comtesse est fort piquée des idées que Lelio fait paroître au sujet des femmes, elle ne contredit pas d'abord ses sentimens, elle blâme même l'infidelité de cette Maitresse, qui n'est causée, dit elle, quelquefois que par le ridicule des hommes, & qu'elle pourroit bien lui donner des preuves convaincantes de ce ridicule, si elle vouloit s'en donner la peine, en le rendant, lui Lelio, aussi amoureux qu'il l'a été de cette premiere Maitresse : Lelio défie la Comtesse d'une pareille tentative, &c. Cette conversation, jointe au défi, jette dans l'ame de ces deux personnes je ne sçai quelle revolte d'amour-propre l'un contre l'autre qu'on voit naître dans l'instant, & qui éclate dans la suite par un Billet que la Comtesse écrit à Lelio au sujet du Fermier & de la Fermiere, par lequel elle lui mande qu'il est inutile de se voir davantage pour une affaire de si peu de consequence, &c. Cette Lettre qui ne decide rien sur l'affaire du Fermier, ne fait qu'augmenter l'envie & l'empressement de Lelio de revoir la Comtesse, laquelle ne souhaite pas moins de son côté de revoir Lelio.

Cependant le Fermier de la Comtesse, à qui la mauvaise humeur de Lelio contre les femmes, a donné mauvais exemple, s'avise de vouloir faire l'épreuve de la fidelité de la Fermière ; mais celle cy en est si irritée qu'elle vient demander son congé à Lelio pour sortir du Village, afin de n'être plus à portée de pardonner à son Amant, &c.

La Comtesse arrive un moment aprés, cherchant un Portrait qu'elle a perdu ; Lelio fait

semblant

semblant de ne pas l'appercevoir, & de se promener, mais la Comtesse en cherchant le Portrait s'approche si fort de lui qu'il ne peut plus éviter de lui parler ; Cette Scene est fort plaisante par le jeu de Theatre, de voir deux personnes qui font semblant de ne vouloir pas se trouver, & qui ne demandent pas mieux que de se joindre & de lier conversation ; ce qui ne manque pas d'arriver dans l'instant. Cependant quelque remord qui prend à Lelio, l'oblige de quitter la Comtesse assez brusquement ; mais sa fermeté l'abandonne à quatre pas de-là, il se ravise, & revient sur ses pas pour rejoindre la Comtesse, laquelle de son côté étant fort fâchée du départ de Lelio, trouve un pretexte de le faire rapeller ; ils se trouvent tous les deux un instant aprés presque face à face, comme des gens qui se cherchent avec empressement, ce qui produit sur la Scene un jeu assez plaisant. La Comtesse demande enfin à Lelio d'une maniere assez vive ce qu'il a encore à lui dire ; Lelio répond que sa Fermiere ne veut plus épouser le Fermier, &c. Ce discours occasionne entre eux une querelle bizarre, dans laquelle ils se disent à tout moment qu'ils s'aiment, en voulant s'efforcer de se persuader le contraire. Ils finissent cette conversation par l'assurance que Lelio donne à la Comtesse de finir le mariage du Fermier, &c. Enfin la Comtesse & Lelio moins en état que jamais de cacher le penchant qu'ils ont l'un pour l'autre, ouvrent enfin les yeux, & se dévelopent reciproquement ce qu'ils ont de plus caché dans le cœur, &c. Le Portrait de la Comtesse qu'elle a égaré, trouvé par Arlequin, & gardé par Lelio, sous pretexte qu'il ressemble à une parente qu'il aimoit beaucoup, est une preuve convaincante de l'amour que Lelio a pour la Comtesse, cette

preuve est suivie de l'aveu que Lelio lui en fait, la Comtesse ne peut pas s'empêcher de lui en faire un semblable. C'est par où la Comedie finit avec le mariage du Fermier & de la Fermiere, qui ferme le divertissement de la Piéce; Arlequin, Valet de Lelio, & Colombine Suivante de la Comtesse, font un jeu dans la Piéce tout à fait divertissant, nous n'en dirons rien pour ne pas entrer dans un trop grand détail.

La Piece a été fort bien reçûe du Public par la simplicité de l'intrigue, qui ne roûle que sur les mouvemens de deux principaux Personnages. La Dlle. Silvia joüe le sien d'une maniere qui ne laisse rien à souhaiter. La Dlle. Flaminia n'a pas été moins aplaudie dans son Rôle de Suivante, qu'elle a joüé avec autant de feu qu'elle en fait paroître dans les Scenes qu'elle compose, le sieur Lelio, à qui la Langue Françoise ne devroit pas naturellement être si familiere, a joüé son Rôle qui est tout François en perfection, & Arlequin a joüé le sien à son ordinaire, c'est-à-dire, à la satisfaction de tout le Public.



NOUVELLES E'TRANGERES.

De Pekin, ce 12 Janvier 1721.

ON mande de la Chine qu'il y a eu à Pekin un tremblement de terre le 11 Juillet 1720: ce tremblement ne se fit sentir avec violence que vers le milieu de la nuit; il dura jusqu'au lendemain sept heures du matin avec differentes secousses, dont la derniere fut la plus

dangereuse.

dangereuse. Il est tombé plusieurs Temples & Edifices publics, qui ont enveloppé sous leurs ruines un très grand nombre d'Habitans consternez. Ce tremblement de terre a parcouru jusqu'au 28 du même mois toutes les Provinces Meridionales & Orientales de ce vaste Empire ; mais il n'a incommodé considerablement que le Pekeli, le Channsi, le Honnan, & le Cannton. Le 14 du mois suivant une éclipse du soleil presque totale, augmenta terriblement la consternation du peuple Chinois, qui n'a pas sur ces matieres la tranquillité des Mandarins éclairez. Cette éclipse commença à dix heures 43 minutes du matin, & finit à une heure 42 minutes après midi. Quelques jours après un Jeûne general de quatre jours fut ordonné par l'Empereur, qui lui-même donna l'exemple de ce qu'il commandoit. Ensuite il assigna les fonds necessaires pour relever les édifices publics renversez par le tremblement de terre, & partit de Pekin pour se rendre au Château qu'il a fait bâtir au pied d'une des montagnes de la Tartarie. Il fut accompagné dans ce voyage par les R. Peres Jean Mouraon, & Dominique Parrenim Jesuites, & suivi par les Seigneurs de sa Cour & ses principaux Ministres ; ils eurent permission d'y demeurer avec lui pendant tout le temps que dura la grande chasse des Tigres, qui se fit par son ordre, pour extirper ces animaux feroces qui ravageoient depuis plusieurs années ce pays. L'Empereur revint le 20 de Novembre suivant à Cham chum-yam, Maison de plaisance située à trois lieuës de Pekin : là il partagea avec ses Sujets les réjoüissances extraordinaires que fit naître pendant huit jours consecutifs la victoire signalée que l'un de ses fils avoit remportée le 14 du même mois sur les Peuples du Royaume du Grand Tibet, qui ont enfin eté soumis par

ce jeune Prince, avec la plus grande partie des Provinces qui les confinent, & qui reconnoissent presentement la domination de l'Empereur de la Chine. Le R. Pere Cardoso Jesuite, est de retour en cette Ville, après avoir employé six années entieres à visiter le Royaume, & à lever une Carte generale de l'Empire.

De l'Isle de Bourbon.

CEtte Isle appellée autrefois *Mascaragne*, du nom d'un Capitaine ou Chef des Portugais, qui en firent la découverte, est située en Affrique dans l'Ocean Ethiopique. Elle est à l'Orient de l'Isle de Saint Laurent ou de Madagascar, longue d'environ 25 lieuës, & large de 14. Les Portugais s'y étoient établis autrefois, mais elle a passé sous la domination des François, qui lui ont donné le nom qu'elle porte aujourd'huy. On dit qu'il y a une montagne qui jette du feu: le pays est fertile, les eaux y sont saines, & on y a presque toutes les commoditez de l'Isle de Madagascar, avec les Ports de Saint Paul & de l'Assomption, où sont les habitations des François.

On écrit de cette Isle du mois de Novembre 1721. que le premier Octobre le *Dragon*, Vaisseau Forban *Anglois*, arriva à l'Isle de Madagascar, commandé par le Capitaine Congdon, qui a un bras coupé; il venoit de faire une prise tres riche sur les Maures, près de Surate. Ce Forban ne fit aucun tort à un petit bâtiment Anglois, nommé le Cooker, commandé par M. Henry B ker, proprietaire, qui étoit dans la même rade, lui ayant bien payé le vin & les autres liqueurs qu'il lui prit. Il l'engagea même à venir à l'Isle de Bourbon de sa part demander Amnistie, & passer sur cette Isle trois

Chirurgiens

Chirurgiens qu'il avoit pris sur differens Navires, l'un François & Parisien, nommé du Vernet, enlevé sur un des Vaisseaux que M. de Francines commandoit pour la Riviere de la Plate; l'autre Flamand, pris vers le Cap de Bonne-Esperance sur le Prince Eugene, Vaisseau Ostendois; & le troisiéme Anglois, pris aussi sur un Vaisseau d'Ostende.

Pour s'assurer du retour du Cooker, le Forban lui avoit pris son Capitaine, son Chirurgien, son Charpentier, & deux Matelots; comme aussi une partie de sa cargaison, avec promesse de lui rendre le tout à son retour, & de l'indemniser du tort qu'il lui faisoit.

Le Cooker moüilla le 15 Novembre à l'Isle de Bourbon; M. Beker & les trois Chirurgiens firent leur declaration, sous serment à M. de Courchant, qui en est Gouverneur, & qui avoit ordre de la Compagnie des Indes, non seulement de recevoir les gens sans aveu qui viendroient lui remettre leurs Bâtimens, mais encore d'employer toutes sortes de moyens pour les attirer sur l'Isle, & par là leur faire abandonner la piraterie.

Cette declaration consistoit à dire que les Forbans les avoient assurez que si on leur accordoit une Amnistie, ils viendroient à l'Isle de Bourbon, pour remettre leur Vaisseau, armes & munitions à M. le Gouverneur, se soumettre à ses ordres, & se faire bons & fideles Sujets du Roy de France; mais qu'au cas qu'il n'y eût point d'Amnistie pour eux, qu'ils sortiroient en quatre mois, & qu'ils feroient le plus de mal & de dommage qu'ils pourroient, jusqu'à ce qu'on eut envoyé une Amnistie d'Europe.

M. de Courchant assembla le Conseil Provincial de l'isle, lequel ayant mûrement examiné & pesé les moyens de tirer ces Pirates de

leurs

leurs desordres, pour le bien des Nations qui trafiquent dans l'Inde, aprouva tout d'une voix & signa l'Amnistie, qui fut envoyée pour 135 hommes, avec une Lettre au Capitaine Congdon.

Sur la fin de Decembre suivant les Flibustiers dépêcherent une seconde fois à M. de Courchant le même Cooker; & M. Beker en luy donnant une Lettre du Capitaine Congdon, lui dit que les Forbans avoient reçu l'Amnistie, & s'étoient soumis à toutes les conditions, avec les marques de la plus grande joye, & qu'ils avoient sur l'heure commencé à regréer leur Navire pour se rendre à luy d'autant plus promptement, qu'ils voyoient déja mourir plusieurs de leurs gens; mais sur le point de partir, quelques-uns d'entr'eux avoient formé des difficultez; car comme la tranquillité est le partage des gens de bien, rien n'est plus naturel aux méchants que la crainte.

Le Gouverneur fit partir M. Beker le 3 Janvier 1721. & r'assura les Forbans du mieux qu'il put, pour les attirer, & se disposa à les recevoir.

Enfin le 30 Janvier 1721. le Cooker vint moüiller à Saint Paul, chargé du Capitaine Congdon avec 42 de ses Flibustiers, presque tous en très-mauvais état par le poison que leur avoient donné les Noirs de Madagascar, dont le reste de l'équipage du Dragon avoit péri. Ils avoient engagé M. Beker à les passer sur l'Isle de Bourbon, après avoir mis le feu à deux autres de leurs Navires, dont ils avoient auparavant encloüé le canon, qu'ils ne pouvoient embarquer sur le petit Bâtiment Anglois.

Dans la traversée il leur étoit mort quatre de leurs camarades; ils ne croyent pas qu'aucun de ceux qui sont restez puissent réchaper; car plusieurs s'étant traînez jusqu'au bord de la

Mer

Mer pour s'embarquer, étoient tombez morts avant de pouvoir mettre le pied dans la Chaloupe.

Les Noirs de Madagascar auront toujours soin de détruire ainsi ceux qui ayant apporté de l'argent dans leur Isle, voudront en sortir avant de l'avoir dépensé. La débauche aide encore beaucoup au poison, dont la cupidité arme ces malheureux Insulaires, & les querelles préviennent souvent l'effet de l'un & de l'autre.

Dès que le Capitaine Congdon s'apperçut du poison, il se retira à son bord, où il resta toujours depuis avec les plus sages de son Equipage sans aller à terre, ce qui les a conservez.

Le 2 Fevrier 1721 la Mer grossit beaucoup, & on vit dans l'air toutes les marques d'un orage qui se formoit. Le premier coup de vent qui se fit sentir, commença par le *Sud-Est*, après avoir passé par l'*Est* & par le *Nord*, jusqu'au *Nord Ouest*, & à l'*Ouest-Nord-Ouest*, où il força rudement pendant quatre heures, la nuit du 5 au 6; après quoy il continua son tour jusqu'au *Sud-Ouest*, où il tomba le soir du 6. Ce vent a fait grand tort dans les Habitations où il a ravagé tout le mays qui s'y étoit trouvé sur pied, & le riz qui étoit en épi.

Le plus fâcheux c'est la quantité d'arbres de caffé *creoles* de Moka, auxquels il a fait tort par la perte de plusieurs milliers de graines déja formées, & qu'on auroit bien-tôt semées; par des branches brisées, & des arbres entiers de caffé rompus, & quelques autres déracinez.

Les Habitans de l'Isle de Bourbon sentiront rudement cette année la perte de leurs bananiers, dont le fruit leur est d'un grand secours pour leur nourriture. Il avoit fait mauvais temps pendant presque tout le mois de Janvier,

mais

mais il y avoit toujours eu plus de pluye que de vent.

Depuis le ouragan ayant fait faire le recensement de tous les arbres de caffé *creoles* de Moka, dans tous les quartiers de l'Isle, il s'en est trouvé 215 portant fruit, & 3595 qui n'ont pas encore porté. On en va semer cette année un grand nombre, malgré la quantité de graines que le ouragan a détruites ; ainsi quoi qu'il soit à presumer qu'il perira encore beaucoup de ces graines en terre, & que plusieurs germes seront mangez au sortir de la terre par les insectes, & qu'il y en aura encore de détruits par d'autres accidens ; On espere qu'ils vont multiplier à milliers, par les soins des Habitans, dont la plûpart quoique paresseux commencent d'en connoître l'utilité, & s'empressent pour en avoir & pour les cultiver avec soin.

De Constantinople, ce 20 Mars 1722.

ON a découvert à Tripoli une nouvelle conspiration contre le Dey depuis l'assassinat d'Asciaban, & la blessure de son fils. Les Prisonniers mis à la question pour cette affaire, ont declaré qu'on avoit résolu parmi les Conjurez de se defaire du Dey, & de changer la forme du Gouvernement. La liste des Complices de ce projet criminel monte à cinquante-cinq personnes, dont quelques-uns ont déja été punis de mort. Malgré la severité des Jugemens, le Dey n'est pas encore tranquille sur les évenemens ; il porte des pistolets au Conseil, toute sa Cour est armée, & toutes les Gardes doublées. Le Grand Seigneur a fait present à la Regence de Tripoli d'un Vaisseau de Guerre de cinquante Canons.

M. Neplief, Resident du Czar, eut audience du

du Grand Visir le 13 Avril, & depuis a eu de frequentes conferences tant avec ce Ministre, qu'avec le Mufti.

L'Ambassadeur que le Roy de Perse a envoié en cette Cour, y est reçu avec une grande distinction, le Grand Visir lui rend des honneurs extraordinaires, & le Grand Seigneur a declaré qu'il nommeroit incessamment un Ambassadeur, pour aller à Erivan conclure le Traité de Commerce proposé par la Perse.

Le Résident de l'Empereur a fait partir un Courier, pour avertir Sa Majesté Imperiale des grands préparatifs de Guerre qui se font en Turquie.

On fait marcher du côté des Deserts d'Arabie un Corps de Troupes nouvellement levées, pour la défense des Caravanes. Ces Troupes marquoient de la repugnance pour un Service qui les oblige de se battre contre des peuples de leur Loy. Mais ce scrupule a été guéri par la promesse d'une double paye, & de la fourniture gratuite des vivres, avec un tribut qui leur seroit accordé par chaque Caravane. Ces Troupes seront relevées dans deux ans, & soutenues dans les cas requis par le Bacha d'Egypte, qui en a l'ordre. Cet établissement a fort réjoui les Pelerins de la Meque & les Marchands.

L'Ambassadeur de Venise en consequence du Traité conclu entre la Porte & la Republique au sujet de l'affaire des Dulcignotes, a eu audience du grand Visir, & ensuite du Grand Seigneur, à qui il a remis des presens considerables, & deux cens Esclaves Turcs, à qui cet Accommodement donne la liberté.

Le Ministre du Czar a porté ses plaintes au Grand Visir, à l'occasion des courses que les Hussebecqs font dans le Candahar, & de celles des Lascis le long des Côtes de la Mer Caspienne.

ne.

ne, où ils ont surpris une petite Ville, dont les habitans sont presque tous Sujets de Sa Majesté Czarienne: on lui a répondu que ces peuples n'étant ni Sujets ni Alliez de la Porte Ottomane, on ne pouvoit se mêler de cette affaire.

Le 16 Mars, le Résident de l'Empereur fut averti que le lendemain le Grand Seigneur l'admettroit à son audience. Il se mit en marche le 17 dès la pointe du jour avec tout son cortege, & s'étant rendu du Fauxbourg de Pera à l'entrée de Constantinople, il y fut reçu par le Chiauslar Emini, ou son Maréchal, & par le Chiauslar Kiatibi, ou Secretaire des Chiaoux, qui y avoient été envoyés avec vingt Chiaoux, pour l'accompagner, & l'Oda des Janissaires: Ils lui présenterent un tres beau Cheval des Ecuries de Sa Hautesse, qu'il monta; étant arrivé devant le Serrail, il resta à la porte jusqu'à ce que le Grand Visir & les autres Officiers du Divan y fussent entrez avec leur suite, & ensuite il entra avec son Cortege, & ayant mis pied à terre à la seconde porte, il fut conduit dans la Salle du Divan, où il fut introduit par le Chiaou Bacha ou Grand Maistre du Serrail, & par le Capucilar--Chehayasi ou Grand Chambellan, tous deux en habits de cerémonie, & tenant des bâtons dorez dans leur main. Là le Résident de l'Empereur fit son compliment, & après l'avoir fait s'assit sur un tabouret audessous du Nichangi Bachi. Le Grand Visir étoit placé sur un banc long & couvert de brocard d'or, au-dessous de la jalousie où étoit le Grand Seigneur. Le Capitan Bacha ou Grand Amiral étoit à la droite de la Jalousie, les deux Kadisleskiers à quelque distance; le Defterdar avec deux autres Officiers étoient assis sur un autre banc vis à vis le Nichangi Bachi. On plaida d'abord quelques Causes, ensuite on apporta à laver, & on dressa

devant

devant chaque Officier du Conseil des Tables, qui furent couvertes d'une grande quantité de differens mets : Mr Dierling Ministre de l'Empereur, fut conduit à celle du Capitan Bacha, beaupere du Grand Visir, & après lui le premier Officier de l'Etat, les Officiers de la suite du Résident furent placez aux autres tables. A la fin du repas le Resident fut revetu du Caffetan, ainsi que dixhuit personnes de son Cortege, mais il n'y eut que quatre des plus distinguez qui eurent permission d'entrer avec lui dans la Salle d'Audience : il y fut introduit par deux Chiaoux, & suivi du premier Interprete du Grand Seigneur. On voyoit Sa Hautesse sur un Trône élevé & enrichi de pierreries, de perles & de plumes d'Autruche ; ce Trône étoit fait en forme de lit. Le Grand Visir & le Capitan Bacha étoient debout aux deux côtez. Le Resident de l'Empereur fit les reverences accoutumées, & présenta au Grand Seigneur les lettres de créance de Sa Majesté Imperiale, après avoir fait une courte harangue en Latin, il se retira de la Salle ; on recommença les mêmes ceremonies observées à son arrivée, en le reconduisant hors de la Salle du Divan ; il monta à cheval dans la Cour, où il attendit que le Grand Visir & les autres Officiers en fussent sortis : ensuite il continua sa marche, & retourna dans son Hôtel au Fauxbourg de Pera : en passant par le Port il fut salué d'une décharge de toute l'Artillerie d'un Vaisseau Venitien qui étoit à l'ancre depuis quelques jours.

De Moscou ce 4 Avril 1722.

ON croit ici que le Czar nommera pour son successeur le Prince Nariskin son neveu. On debite même que Sa Majesté Czarienne luy

luy a écrit fort gracieusement sur ce sujet. On observe que dans l'année 1498, Jean Basilowitz disposa de sa succession en faveur de son neveu; il changea cette disposition en l'année 1502, & rétablit son fils dans le droit de lui succeder. On travaille assiduement à l'établissement d'une Poste reglée d'ici à Peterbourg: les Couriers passeront par Novogrod, Weliki & Olonits: les Paisans seront obligez de fournir à chaque Relais vingt chevaux, qui seront nouris aux dépens de Sa Majesté Czarienne.

Le Czar est parti d'Olonits le 13 Mars, & avant que de revenir à Moscou, il est allé visiter quelques Forges. Missa-Aga est arrivé ici sans caractere, pour complimenter Sa Majesté Czarienne de la part du Grand Seigneur, sur la conclusion de la paix avec la Suede. M. Daschof Envoyé Extraordinaire du Czar à la Porte est aussi arrivé de Constantinople.

Sa Majesté Czarienne est arrivée d'Olonits le 23 Mars. Les vingt-deux Escadrons & les six Régimens d'Infanterie destinez pour passer dans la Province d'Astracan sont prests à marcher. Mais on ne sçait pas encore qui sera le Commandant chargé de ces Troupes, & de l'Expedition qu'on en attend. Le départ du Czar pour Astracan est fixé au premier May. Sa Majesté Czarienne a déja envoyé par le Volga trente mille hommes pour reduire les Calmoucs & les Tartares, qui par leurs Courses frequentes nuisoient au commerce des Caravanes Moscovites.

Le Capitaine Jean Vaast qui a levé la Carte des Côtes de la Mer Caspienne, doit s'y rendre incessamment, pour s'emparer de quelques Places de la Georgie & du Daguestan, & y construire des Forts qui le rendront maître de cette Mer. Après cette Expedition le Czar ira à Archan-

gel

gel ; il y a fait construire dix Fregates & soixante & dix Galeres.

On mande de Peterbourg, que le grand Canal qu'on fait pour la décharge des Eaux de la Mer dans le Lac de Ladoga est fort avancé, & on croit qu'il sera achevé avant la fin de l'année. Le Czar a fait de grands changemens dans les differens Colleges établis à Peterbourg tant pour ce qui regarde le Gouvernement, que pour l'administration de la Justice ; on a envoyé dans d'autres Provinces, pour y établir une nouvelle forme de Gouvernement, plusieurs étrangers, qui étoient employez dans ces Colleges.

De Stokolm, ce 26 Mars 1722.

LA Cour a pris le deuil de la mort de la Duchesse Douairiere de Zell, qui a été annoncée par M. Finch, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès du Roy de Suede. M. Hopcken, Secretaire d'Etat, a conferé avec Sa Majesté, au sujet du Memoire que M. Bertuchef Ministre du Czar lui a remis. Ce Memoire concerne les Provinces cedées à Sa Majesté Czarienne par le Traité de Nystadt. On doit y répondre incessamment, sans donner au Czar d'autres titres que ceux qui lui sont ordinairement accordés. Les Anglois établis dans ce Royaume, ont été déchargez de la taxe imposée depuis trois ans sur les Domestiques. L'Article XII du dernier Traité fait entre cette Couronne & celle d'Angleterre porte en termes exprès, qu'ils ne pourront être compris dans les Rôles des Impositions extraordinaires.

On dit que M. Bertuchef Ministre du Czar, a prié le Roy de la part de Sa Majesté Czarienne d'accorder le titre d'Altesse Royale au Duc de Holstein ; mais on ne croit pas qu'il y ait encore

core de réponse positive sur cet article. On parle fort d'une entrevue entre Sa Majesté, & les Rois d'Angleterre, de Pologne & de Prusse.

On a envoyé des ordres à Carelscron, pour y faire équiper au plûtôt quatorze Vaisseaux de Guerre, qui doivent se joindre, à ce que l'on dit, à l'Escadre réunie que le Roy d'Angleterre & de Danenmarx doivent mettre incessament en Mer.

Le Conseil de Guerre assemblé sur l'affaire du Colonel Stobens, rendit ces jours passez une Sentence, qui condamne le Capitaine Guldenroot à être décapité, deux Officiers subalternes à être exposez au Pilory, & marquez au front par la main de l'Executeur, & ensuite transportez à Maelstrand en Norvege, & l'Avocat Serlatius à une prison d'un mois, & de là au banissement.

De Coppenhague ce 29 Avril 1722.

LA Cour a pris le deüil pour la mort de la Comtesse Doüairiere de Reventlau, mere de la Reine, & veuve du Grand Chancelier de ce Royaume.

Tous les Matelots qui sont au service du Roy ont ordre de se rendre en cette Ville au commencement du mois de May prochain pour monter la Flote qu'on y équipe. On dit qu'on va faire passer vingt mille hommes dans le Holstein pour le deffendre contre le Czar, au cas qu'il ne survienne point d'accommodement en cette Cour avec lui.

On a publié une Ordonnance qui enjoint sous peine de mort & de confiscation, aux Soldats qui avoient eu permission d'aller servir chez les Etrangers, de revenir icy dans un certain tems. Les Troupes qui étoient en quartier

dans

dans la Norvege reviennent dans ce Royaume.

L'Escadre que le Roy met cette année en Mer, sera composée de vingt-un Vaisseaux de guerre, on soupçonne qu'il en laissera le Commandement à M. le Chevalier Jean Jennings, qui doit commander l'Escadre d'Angleterre.

De Varsovie, ce 21 Avril 1722.

M. Popieli, Envoyé Extraordinaire de la Republique à la Cour du Grand Seigneur, est parti depuis quelques jours, & pour éviter les difficultés de sa reception à Constantinople, le Grand General de la Couronne a envoyé au Bacha de Chocsin le détail de la suite de ce Ministre, & le Bacha de Chocsin doit en donner avis au Grand Visir. Les Regimens Moscovites continuent d'arriver sur les frontieres de la Curlande, mais ils n'y font plus de degât. Les Magistrats de Dantzik laissent toujours enlever des grains au Commissaire du Czar, malgré les deffenses du Roy de Pologne.

M. Santini Nonce du Pape, reçoit presentement visite des Senateurs qui sont en cette Ville, à qui il a fait part de son arrivée. Il a aussi envoyé aux Evêques des Lettres Circulaires pour la publication de la Bulle du Jubilé que le Pape a accordé au Monde Chrétien au sujet de son Exaltation au Pontificat.

On mande des frontieres que les Turcs y font de grands mouvemens, & qu'on pense que leur dessein est d'attaquer la Pologne. Le Grand General de l'Armée de la Couronne a dépêché au Roy un Courier, pour lui porter cette nouvelle. L'Armée de la Couronne s'assemble actuellement, & doit se mettre incessamment en campagne. On craint une entreprise du Czar sur la Ville de Dantzik, & on en a renforcé la

garnison.

garnison. Ce Prince inquiete du côté du Duché de Curlande, comme les Turcs du côté de Chocsin, dont le Gouverneur vient d'être continué pour un an, & a reçû des sommes trés-considerables pour la construction des nouvelles Fortifications au dehors de cette Place. On ne parle pas encore du départ du Roy pour la Pologne, cela fait aprehender que la Diete Generale ne se tienne pas aussi-tôt que l'exigent les affaires du Royaume, qui ont grand besoin d'un promt Reglement.

On écrit de Berlin que le Roy de Prusse ne veut pas consentir au passage des Troupes Moscovites par ses Etats, cela ne confirme pas l'union de ces deux Princes que l'on aprehende fort icy.

De Vienne, ce 26 Avril 1722.

LE 9. Avril le Cardinal Czacki partit pour se rendre à Presbourg avec ses dernieres instructions concernant la Diette des Etats de Hongrie, où on croit qu'il proposera de declarer les Archiduchesses habiles à succeder à ce Royaume, qui fait partie des Etats Hereditaires de l'Empereur. L'affaire du Comte de Cinfuentes & du Comte de Torring, Envoyé de l'Electeur de Baviere, est accommodée, & Son Altesse Electorale a dispensé le premier de venir à Munick pour lui faire satisfaction de l'insulte qu'il a faite à son Ministre.

Le 21. Avril M. Jerôme Grimaldi Archevêque d'Edesse, Nonce du Pape en cette Cour, fit son Entrée en cette Ville avec beaucoup de magnificence, & le 22. il eut son Audience publique de l'Empereur. On debite qu'il y a des fonds destinés pour acheter douze mille chevaux, & faire de nouvelles levées de Troupes.

De

De Londres, ce 8 May 1722.

ON a declaré à la Doüanne pendant les trois derniers jours du mois de Mars dernier 19899 d'argent étranger, qui ont été chargés sur les Vaisseaux partis pour les Indes Orientales. Les Yachts qui doivent transporter le Roy en Hollande seront prêts pour le 25 de May. On a sçu par des Lettres d'Edimbourg que les seize Pairs Ecossois pour le prochain Parlement ont été élus le 2 May. Les élections pour le prochain Parlement sont presque finies dans les Provinces ; le nombre des Membres élus monte jusqu'à present à 407. dont il y en a 246. du parti de la Cour, & 161. du parti des Tories. Le *Guillaume & Elizabeth* est arrivé aux Dunes de Saint Christophe, ayant été pillé par des Forbans peu de jours après son départ.

De Madrid ce 1 May 1722.

ON mande de Barcelone qu'on y a fait venir de Valence un grand nombre de Matelots, qu'on destine pour les quatre Vaisseaux de Guerre qu'on y équipe actuellement. Ces Lettres ajoutent qu'on avoit changé depuis huit jours toutes les Garnisons des Places voisines de cette Ville.

Le Roy a donné au Prince des Asturies l'entrée du Conseil des Dépêches, pour lui fournir les moyens de s'instruire des maximes du Gouvernement. M. le Duc d'Ossone, ci-devant Ambassadeur extraordinaire à la Cour de France, est arrivé le 6 Avril à Madrid, il eut le même jour l'honneur de baiser la main de Sa Majesté, qui le reçut tres-favorablement, & lui marqua la satisfaction qu'elle avoit de sa conduite dans

les affaires dont il avoit été chargé.

On a publié ici une Bulle du Pape dattée du 27 Janvier dernier, accordée à la requisition de Sa Majesté Catholique, pour faire celebrer dans toutes les Villes dépendantes du Royaume d'Espagne tant en Europe que dans l'Amerique la Fête de S. Antoine de Padoue, comme fête de commandement.

On a sçu qu'un Bâtiment d'avis étoit parti de Panama au mois d'Aoust dernier, pour proposer aux habitans de Lima Capitale du Perou de se rendre à Portobello avec leurs matieres d'or & d'argent, pour y tenir la Foire accoutumée, dont on attendoit le détail.

M. Colster, Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces unies, a présenté au Roy un Memoire concernant le Commerce des Hollandois dans ce Royaume. On prétend qu'il doit solliciter au nom de leurs Hautes Puissances la diminution de quelques droits d'entrée qu'elles trouvent plus forts que ne les payoient autrefois les Navires Marchands portants le Pavillon de la République.

De Lisbonne, ce 12 *Avril* 1722.

LA Flotte de ce Royaume destinée pour la Baye de tous les Saints, doit partir de ce Port le 4 Avril, au nombre de dix-neuf Navires Marchands escortez par cinq Vaisseaux de Guerre; cinq autres Vaisseaux doivent aussi mettre à la voile, pour divers Ports de l'Amerique, des Indes Orientales & des Echelles du Levant, où l'on doit envoyer encore huit autres Bâtimens.

M. Lumley, Envoyé extraordinaire du Roy d'Angleterre, est arrivé ici sur le Vaisseau de Guerre *la Lima*. Il vit deux jours aprés M. le Marquis de Mendoca Secretaire d'Etat, qui lui rendit

rendit visite le jour même. M. Worsley nommé au Gouvernement des Barbades, que ce Ministre vient remplacer, n'a pas encore pris son Audience de congé.

De Rome, ce 22 Avril 1722.

ON attend ici le Patriarche Mezzabarba, qui est de retour de Pekin : on dit que l'Empereur de la Chine lui ayant marqué dans la seule audience qu'il lui a accordée, qu'il ne changeroit rien aux loix & aux usages de son Royaume, ce Patriarche s'étoit resolu de revenir en Europe prendre de nouvelles instructions.

Le Prevost de l'Eglise de Segrani, patrie de l'illustre Maison Conti, a fait present à Sa Sainteté de la Chappe dont se servoit le Pape Innocent III, son parent.

Le 29 Mars, Dimanche des Rameaux, il y eut Chapelle Pontificale à Monte-Cavallo : le Pape y fit la Benediction des Palmes, qu'il distribua ensuite aux Cardinaux, aux Prelats, aux Officiers de la Chapelle, & à plusieurs Seigneurs étrangers. Les deux Princes de Baviere, qui sont ici *incognito* sous le nom de Comtes de *Leonsperg* & de *Suabet*, furent de ce nombre.

Le 31 Mars, le Pape accompagné dans son Carrosse du Cardinal de Sainte Agnès Secretaire d'Etat, & de Mr l'Abbé Olivieri, Secretaire des Brefs, & precedé des Chevaux legers de sa Garde, se rendit au Vatican, pour y demeurer, & y remplir les fonctions de la Semaine Sainte & des Festes de Pâques. Le 2 Avril, jour du Jeudi-Saint, il assista à la Messe celebrée par M. le Cardinal Del Giudice, & porta ensuite le Saint Sacrement de la Chapelle de Sixte à la Chapelle Pauline, que l'on avoit parée superbement. La

Sa Sainteté reçut l'obédience des Cardinaux, ensuite le Pape fut porté à la loge sur le Portail de l'Eglise de Saint Pierre, & la Bulle *In Cœna Domini*, y ayant été lûë suivant la Coutume, il donna la benediction au Peuple qui remplissoit la grande Place. Après cette ceremonie Sa Saintaté quitta ses ornemens Pontificaux, & n'ayant gardé que l'Etole violette & la Mitre simple, lava les pieds à treize Prêtres étrangers qu'elle servit à table. Le 3 le Pape accompagné des Cardinaux, entendit dans la Chapelle de Sixte l'Office du Vendredy Saint, & l'après midy le Sacré College suivant l'usage se rendit au Tresor de Saint Pierre pour l'adoration de la vraye Croix & des autres Reliques. Le lendemain veille de Pâques le Pape accompagné des Cardinaux entendit dans la Chapelle de Sixte la Messe celebrée pontificalement par M. le Cardinal d'Althan. Le 5 jour de la fête de Pâques, le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, la celebra dans la même Chapelle, & lors qu'elle fut finie on porta le Pape avec les ceremonies prescrites par l'usage à la loge de Saint Pierre, où il donna la benediction au peuple. L'après midy plusieurs Cardinaux entendirent les Vêpres dans l'Eglise de Sainte Marie Majeure, & les autres allerent tenir Chapelle dans celle de saint Jean de Latran. Le 6 lendemain de Pâques, le Sacré College entendit la Messe dans la Chapelle de Sixte, mais le Pape n'y assista pas.

M. l'Abbé de Tencin, chargé des affaires de France, eut ces jours passez au Vatican une longue audience du Pape, & l'on dit que les propositions faites de la part du Roy Très Chretien pour conserver Avignon que la maladie contagieuse a si long temps desolé faute d'ordre, de remedes & de Medecins, ont été bien reçuës de Sa Sainteté.

CHARGES

CHARGES ET DIGNITEZ des Pays Etrangers.

LA CHINE.

Le R. P. Ignace Kellerne, Jesuite, a été nommé par l'Empereur de la Chine President des Mathematiques à Pekin. Cette Place étoit vacante par la mort du R. P. Kilian-Stumpf, aussi Jesuite, qui est mort après une maladie de langueur le 24 Juillet 1720.

DANNEMARK.

Le Roy a donné l'Ordre de Dannebrox à M. le Comte de Geyerberg, qui est actuellement en Saxe.

A M. le Comte de Holsten, Grand Maître de la Maison de la Reine.

A M. le Comte de Holsten, Grand Maître de la Maison de la Princesse Sophie Hedvvige.

A M. Arnold, Major General & Colonel du Regiment des Gardes Infanterie, &c.

ALLEMAGNE.

M. le Comte Guizardi, cy-devant Ministre de Modene à la Cour de l'Empereur, a obtenu de Sa Majesté Imperiale une pension de six mille florins.

M. le Comte de Staremberg, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur à la Cour d'Angleterre, a pris séance le 8 Avril au Conseil d'Etat, en qualité de Conseiller d'Etat ordinaire, après avoir prêté serment le même jour.

M. Fabert, Sergent Major, a été nommé

Commandant de Leopolstad en Hongrie, à la place du Baron de Trevenfels, qui est mort depuis quelques jours.

M. le Prince Adam François de Svvartsenberg, Conseiller d'Etat, a obtenu de l'Empereur la Charge de Grand Ecuyer, vacante par la mort du Comte d'Althan.

M. le Comte François Sigismond de la Tour, & de Valsassine, a été nommé par l'Empereur à la Viceregence du Duché de Carniole, dont il est Grand Maître hereditaire.

ANGLETERRE.

Le 9 Avril M. le Colonel Meggot, du party des Tories, & M. Emond Halsey, de celui des Whigs, furent élus à Londres à la pluralité des voix pour Députez du Fauxbourg de Southvvarck.

Le 10 M. Bertié & Aurtent furent élus pour Députez du Comté de Middlesex.

M. le Comte de Loudon est party pour aller à Edimbourg presider à l'Assemblée generale des Eglises du Royaume d'Ecosse, en qualité de Commissaire de Sa Majesté Britanique.

M. Hugues Drysdale, Major du Regiment du Prince de Galles, a obtenu la Charge de Lieutenant Gouverneur de la Virginie.

Madame la Comtesse de Kilmensegg, que le Roy avoit créé au mois de Novembre dernier Comtesse de Linster en Irlande, a obtenu encore de Sa Majesté le titre de Baronne de Brandfort, & Comtesse d'Arlington, avec les prérogatives de la Pairie dans le Royaume d'Angleterre.

Madame la Comtesse de Sculembourg, niece de la Duchesse de Kendal, a été faite Barone de Aldborough, & Comtesse de Walsinghan.

Le Lord Hovve, & M. le Chevalier Robert

Sutton,

Sutton, cy-devant chargé des affaires du Roy à la Cour de France, ont été élus membres du Parlement pour le Comté de Nottingham.

M. le Chevalier Jennings, a été nommé pour commander l'Escadre qui doit conduire le Roy en Hollande.

Mrs Richard Lockvvood, Jean Barnard, Pierre Godfrey, & le Chevalier Child, ont été élus Membres de la Chambre des Communes du prochain Parlement, pour la Ville de Londres.

La Maison de Povvis a été rétablie dans ses anciens honneurs par un Arrest de la Cour du Banc du Roy, du 22 Avril, qui casse les procedures & Arrest qui avoit condamné M. le Duc de Povvis pere, comme criminel de leze-Majesté, pour avoir servi en Irlande dans les Troupes du Roy Jacques II.

Noms des seize Pairs Ecossois élus à Edimbourg pour le prochain Parlement, le 2 May. Mrs le Duc de Montrose, le Duc de Roxborough, le Marquis de Tividale, les Comtes de Sutherland, de Rothes, de Londovv, de Haddington, de Buchan, de Selkirk, de Orkney, de Stairs, de Lorraine, de Islay, de Hopton, de Butte, & de Aberdeen.

ESPAGNE.

Dom Melchior de Mendicta, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de Peniscola, a obtenu de Sa Majesté Catholique le Gouvernement de Tortose.

PORTUGAL.

Le R. Pere François de la Croix, Religieux de saint François, a obtenu l'employ de Grand Chapelain des Armées du Roy de Portugal.

Don Ferdinand Telles de Silva, troisiéme fils

de M. le Comte de Tarouca, Ambassadeur Extraordinaire de Portugal prés les Etats Generaux des Provinces Unies, & Plenipotentiaire au Congrès de Cambrai, a obtenu du Roy une Compagnie dans le Régiment de la Marine.

ITALIE.

M. Joseph Marie Martelli, Archevêque de Florence, fut sacré à Rome le 22 Mars, dans l'Eglise de S. Jean des Florentins, par M. le Cardinal Corsini, assisté de Mrs les Archevêques de Larisse & d'Apamée.

Le 23 Mars, dans un Consistoire tenu au Quirinal le Pape proposa

M. Gaëtan Cavalieri, nommé Nonce à Cologne, pour l'Archevêché Titulaire de Tarsi. Ensuite M. le Cardinal Barberin préconisa

Le R. Pere Archange Feni Dominicain, pour l'Evêché Latin de Naksivan dans la Province d'Erivan en Perse, qui est toujours possedé par un Religieux de cet Ordre.

Le R. Pere Raymond Gallani Dominicain, Archevêque d'Ancyre, fut proposé pour l'Archevêché de Raguse, par M. le Cardinal Tolomei.

Le R. Pere Vincent Platamone, aussi Dominicain, fut proposé pour l'Archevêché de Lipari par M. le Cardinal de Sainte-Agnès.

M. Etienne de Sparr fut proposé pour l'Evêché de Rossa en Carie, par M. le Cardinal d'Althan.

Le R. P. Charles de Blitterdorf, Religieux de l'Ordre de S. Benoît, pour l'Abbaye de Corwey ou Corbie Diocese de Paderborn.

M. l'Abbé d'Auvergne fut proposé pour l'Archevêché de Vienne en Dauphiné, par M. le Cardinal Ottoboni.

M. l'Archevêque de Florence & M. l'Archevêque d'Otrante obtinrent le Pallium.

M. l'Abbé de Beaufort a été proposé pour

l'Evêché

l'Evêché de Leictoure, par M. le Cardinal Ottoboni.

M. l'Abbé Sommier, Conseiller d'Etat du Duc de Lorraine, & son Résident à Rome, a obtenu du Pape une place de Camerier d'honneur.

M. le Comte Ferdinand Bolognetti, M. Christophe Censier, M. le Marquis Pompée Frangipani ont été nommez Conservateurs du Peuple Romain à Rome.

Le R. P. Philippe Valignani Dominicain, & Cousin du Pape, a été nommé par Sa Sainteté à l'Archevêché de Chieti vacante par la mort de M. Vincent Capeco.

M. l'Abbé Silvestre Staner a été nommé à l'Archevêché de Minuti, vacant par le decès de M. Gabriel Tosti.

MALTHE.

M. le Bailly de la Croix a obtenu du Grand Maistre la Commanderie de Saint Etienne de Renneville pour récompense de la Victoire qu'il remporta l'année derniere contre l'Escadre de Tunis. Cette Commanderie vaquoit par le decès du Commandeur Feydeau de Vaugien.

FLORENCE.

M. le Marquis d'Albizzi a obtenu du Grand Duc le Gouvernement de la Lunegiane, avec une place dans le Conseil de santé, qui vaquoit par le decès du Senateur Compagni.

M. Caponi, M. Marthe Medicis, & M. Doni ont été fait Sergens Generaux.

Les Chevaliers de Saint-Etienne qui ont tenu leur Chapitre General à Pise au nombre de deux cens quarante huit, ont élû pour Grand Conétable de l'Ordre M. le Marquis Gerini, pour Grand Prieur M. le Chevalier Balbati, pour Grand Chancelier M. le Chevalier Alessandri, pour Grand Tresorier M. le Chevalier Maracci, & pour Grand Conservateur M. le Chevalier Bernardini.

MORTS, BATESMES ET MARIAGES des Pays Etrangers.

M. Oronzio Pinelli, Duc d'Acerenza, Prince de Belmonte, qui a été Grand d'Espagne & Conseiller d'Etat de Sa Majesté Catholique, est mort à Vienne en Autriche le 29 Mars, âgé de 64 ans. Son corps a été mis en depôt dans l'Eglise Cathedrale, en attendant qu'on le porte dans les Terres qu'il avoit au Royaume de Naples.

Madame Marie-Therese Comtesse de Lamberg, épouse d'Amedée Comte de Rabutin, Chambellan de l'Empereur. & Colonel d'un Regiment de Dragons, est morte à Vienne en Autriche dans le mois d'Avril, âgée de 22. ans.

Le 15 Avril le fils aîné du Prince de Trautson Grand-Maitre de la Maison de l'Empereur, épousa à Vienne en Autriche Madame la Comtesse Marie-Josephe de Weissenwolf, depuis peu Dame du Palais de l'Imperatrice.

Le 14 Avril se fit à Vienne en Autriche la celebration du mariage de M. le Comte Joseph de Frankemberg, avec Madame la Comtesse Eve Catherine de Collonitsch, Dame d'Honneur de l'Imperatrice Leurs Majestez Imperiales assisterent à cette Ceremonie.

Le 20. M. l'Evêque de Vienne en Autriche donna la benediction Nuptiale à M. le Comte Ferdinand de Daun, Chambellan ordinaire de l'Empereur, Conseiller & Regent des Pays de la Basse Autriche, & à Madame la Comtesse Marie Rosine de Herbestein, Dame du Palais de l'Imperatrice. Cette Ceremonie se fit au Palais de l'Empereur, en presence de L. M. Imperiales.

Le

Le même jour, le même Prelat donna aussi la benediction Nuptiale à M. le Prince de Hohenzollern, qui épousa Madame la Comtesse de Oettinghen. Aprés la Ceremonie les nouveaux mariez se rendirent à Feldbourg, chez M. le Prince de Liechtestein.

M. de Robethon, Conseiller & Secretaire d'Etat de Sa Majesté Britanique pour les affaires de Hanover est mort à Londres au mois d'Avril dernier dans son appartement au Palais de Saint James ; il étoit distingué par la confiance particuliere du Roy de la Grande Bretagne, & par son merite personnel.

La Princesse épouse du Prince Ferdinand de Baviere est accouchée à Munich d'un Prince, qui a été presenté sur les Fonts par M. l'Evêque de Munster, & nommé *Clement*, *François-de-Paule*, *Marie*, *Crescence*.

M. le Comte de Sunderland, Premier Gentilhomme de la Chambre, & Premier Ministre du Roy d'Angleterre, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, est mort à Londres le premier May d'une pleuresie violente ; on le saigna inutilement quatre fois dans l'espace de 42. heures. Il est extremement regretté ; son corps a été porté à Althorpe dans le Comté de Northampton. Le jour suivant le plus jeune de ses quatre fils est mort âgé de trois ans.

Le R. P. Manuel de la Conception, Docteur en Theologie, Qualificateur du Saint Office, Grand Chapelain des Armées du Roy de Portugal, & Commissaire General de sa Province, est mort le 11 Mars dans le Monastere de Notre Dame de Jesus du Tiers Ordre de Saint François.

Le 25 Avril dernier, jour de l'Annonciation, Don Pierre Sanchés Farinha de Bayena Conseiller au Conseil du Roy, Deputé du Saint

Office, & Recteur de l'Université de Coimbre, mourut subitement à Lisbonne dans le College de la Grace en entendant la Messe.

Le 6 Avril on conclut à Lisbonne par Procureur le mariage du Don Diego de Souza Mexia, fils de Don Barthelemi de Souza Mexia, cy-devant Secretaire & Expeditionnaire des graces du Roy de Portugal, avec Donna Louise, Helene, Therese, Berger de Santa Crus, fille & heritiere de Don Charles-Isaac Berger, autrefois Resident du Roy de Prusse à la Cour de Portugal.

M. le Comte de Virmont, Commandant general de la Principauté de Transylvanie, y est mort le 21 Avril. Il étoit Conseiller d'Etat & de Guerre, General de l'Artillerie, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie. L'Empereur l'avoit employé dans plusieurs Ambassades qu'il avoit achevées avec capacité, sur-tout à Passarowits & à Constantinople.

M. le Comte de Sinsendorf, Grand Bailly de la Haute Autriche, Conseiller d'Etat de l'Empereur, & Vice-President du Conseil Aulique, est mort à Vienne en Autriche Dimanche 19 Avril.

JOURNAL DE PARIS.

LE 26 Avril la Deputation des Etats d'Artois, composée de M. de Gouy Abbé de S. Jean au Mont pour le Clergé, de M le Marquis de Pressy pour la Noblesse, & de M. d'Assenoy l'aîné Avocat & Echevin de la Ville d'Aire pour le Tiers Etat, fut presentée au Roy par M. le

Duc

Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, & par M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat. Ces Deputés furent conduits à l'audience par M. le Marquis de Dreux Grand Maitre des Ceremonies, & par M. Desgranges Maitre des Ceremonies ; ils presenterent à Sa Majesté le Cahier des Etats de la Province.

Le même jour M. le Marquis de Courtenvaux, nommé par le Roy pour exercer les fonctions de la Charge de Capitaine des Cent Suisses de la Garde, jusqu'au tems où M. le Marquis de Montmirel son neveu sera en âge de servir auprès du Roy, presta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume.

Le 27, M. Mascei Archevêque d'Athenes, Nonce Extraordinaire du Pape, eut audience particuliere du Roy. Il y fut conduit par M. Remond Introducteur des Ambassadeurs.

Le 28. le Roy prit à Vincennes le divertissement de la chasse de l'Oiseau, il y fut accompagné par M. le Comte de Clermont & par M. le Comte de Ruffé Soû-Gouverneur de Sa Majesté.

Le 30. le Roy alla diner au Château de la Muette, M. le Comte de Clermont & M. le Maréchal Duc de Villeroy Gouverneur de Sa Majesté, l'accompagnerent dans cette promenade.

Le

Le premier May le Roy entendit dans sa Chapelle du Louvre la Messe chantée par sa Musique, & ce même jour M. l'Evêque de Laon presta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 2 May le Roy signa le Contrat de mariage de M. le Prince de Chimey, avec Mademoiselle de Saint-Simon, fille ainée de M. le Duc de Saint-Simon.

Le même jour 2 May une Limonadiere demeurant au Carrefour de l'Ecole mourut & fut ouverte le quatre. On lui trouva dans une extension de la matrice un enfant mort qu'elle gardoit depuis trois ans, quoiqu'elle fut accouchée depuis six mois d'un enfant qui se porte bien.

Le 4. M. le Duc de Gesvres prit séance au Parlement, & le même jour on y reçut M. d'Argenson Lieutenant General de Police, qui le lendemain fut instalé dans cette Charge; ce fut aussi le quatre que M. d'Ombreval & M. Dodart nouveaux Maitres des Requestes commencerent à travailler au Visa, en vertu d'un Arrest du Conseil. Le même jour M. Pecot de Saint-Maurice fut reçu President à la Chambre des Comptes; il a vendu sa Charge de Maistre des Requestes à M. Perrin de Moras, gendre de M. Fargets.

Le 7. M. le Cardinal de Noailles fit au

Val-de-Grace la Ceremonie de la Benediction de Madame l'Abbesse de Malnoue, en presence de Madame l'Abbesse de Chelles, & de plusieurs autres Abbesses; il y eut un grand concours de personnes de distinction.

M. le Marquis de la Valiere a obtenu pour son fils la survivance de son Gouvernement.

Le Roy a aussi accordé à M. le Marquis de Saumery son Soû-Gouverneur la survivance du Gouvernement des Isles de Lérins, qui comprend celui de Sainte Marguerite & de Saint Honorat, en faveur du Comte de Saumery, son second fils, cy-devant Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie Royal-Roussillon.

Le 8. la Cour a reçu avis que les Etats de Provence ont accordé au Roy un Don gratuit de quatorze cens mille livres; sçavoir, sept cens mille livres pour l'année 1721. & pareille somme pour l'année 1722.

Le Parlement de Bretagne a enregistré l'Arrest du Conseil, qui ordonne le rétablissement des Quatre sols pour livres & des Droits d'Entrée.

M. le Duc de Mercœur, Prince du Sang, second fils de M. le Prince de Conti, est mort le douze, âgé d'un an huit mois & vingt-deux jours. La Cour en a pris le deüil le 17.

Le

Le 10. M. l'Abbé d'Auvergne fut sacré Archevêque de Vienne dans la Chapelle de la Congregation du Noviciat des RR. Peres Jesuites, par M. le Cardinal de Rohan, assisté de M. l'Evêque de Nantes & de M. l'Evêque de Coutances.

Le 12. le Roy accompagné de M. le Comte de Clermont, & de M. le Maréchal Duc de Villeroy, alla se promener au Bois de Bologne, & le 18 Sa Majesté alla diner au Château de la Muette.

Le même jour 12 May, l'Infante-Reine alla avec les deux Princesses d'Orleans à l'Abbaye de Montmartre, où elle fut reçuë par Madame la Duchesse d'Orleans Regente.

L'Ordre de S. Lazare rentre dans tous ses Benefices anciennement unis à des Communautez Religieuses & à des Hopitaux; il rentre pareillement dans ses anciens fonds de Terre alienés à vil prix. M. le Duc de Chartres, Grand-Maitre de cet Ordre, a dèja pris possession de Saint Jacques de l'Hopital, où se feront d'orénavant les Ceremonies de l'Ordre, en vertu d'un Edit du Roy donné à Paris au mois d'Avril dernier, portant Confirmation de l'Ordre de N. Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem dans ses biens, Droits & Privileges, & union de l'Hopital & Eglise de S. Jacques de Paris.

Le

Le 13. M. l'Evêque Duc de Laon presida au College de Navarre à la Mineure de M. l'Abbé Chopſet ; & cette ceremonie fut non-ſeulement diſtinguée par ſa magnificence, mais encore illuſtrée par la preſence des Cardinaux de Noailles, de Rohan, de Biſſy, du Bois & de Polignac. On y compta un grand nombre de Prelats & de Perſonnes de diſtinction de tous les Etats, & on y diſtribua une Ode en Grec, en Latin & en François à la loüange de Monſieur le Duc d'Orleans, & de M. le Preſident de la Theſe. Le Soutenant y a fait briller ſon eſprit & ſon ſçavoir.

Le même jour les Gens du Roy parlerent à la Grand'Chambre dans la cauſe de ce fameux Parieur de Pluye, qui acquit tant de reputation l'année derniere. Sa Famille s'eſt aviſée de regarder ſes Predictions comme des ſaillies d'un cerveau dérangé, & l'a fait interdire. Les parieurs intereſſés à le trouver raiſonnable ont pris ſon parti, ce qui n'a pas paru ſoutenable aux Juges, & M. Daguesseau Avocat General, qui a parlé dans cette cauſe, a conclu à la reſiliation des paris. L'affaire fut apointée.

Le 15. M. l'Evêque & Duc de Laon, Pair de France, eſt parti de Paris pour aller prendre poſſeſſion de ſon Evêché.

Le Vendredi 15. le Roy fit à l'Etoile du Cours la Revuë des Regimens des Gardes

Françoiſes

Françoises & Suisses ; le concours fut brillant & nombreux. M. le Duc du Maine qui étoit à la tête des Suisses, fut parfaitement bien reçu de Sa Majesté, & il eut avec Monsieur le Duc d'Orleans une assez longue conversation.

Le 16. M. l'Abbé de Chabanes soutint en Sorbonne sa Tentative dediée au Roy. La Ceremonie se passa dans les Ecoles exterieures, qui furent parées des plus belles Tapisseries des Gobelins. La planche de la These representoit le Roy dans un Médaillon cantonné de quatre Anges supportant quatre Devises à la gloire de Sa Majesté. L'assemblée fut des plus illustres ; M. le Comte de Clermont, les Cardinaux de Noailles, de Rohan, de Bissy, de Polignac, & du Bois, & M. le Garde des Sceaux se trouverent à cet Acte, avec tout ce qu'il y a de plus distingué à la Cour & à la Ville. M. l'Abbé de Chabanes signala son érudition & son esprit dans cette These, qui eut pour President M. l'Evêque de Tuile.

Le même jour M. le Contrôleur General des Finances posa la premiere pierre de l'aile gauche de la nef de l'Eglise de S. Sulpice. La ceremonie fut pompeuse, & se fit au bruit des tambours & des trompettes. M. le Contrôleur General donna deux mille écus à M. le Curé de cette

cette grande Paroisse, pour contribuer à la perfection de l'édifice.

Le 16 de ce mois le Roy tint sur les Fonts de Batême, avec l'Infante Reine, le fils du Prince de Carignan, qui fut nommé Victor-Amedée. La ceremonie fut faite dans la Chapelle du Château des Thuilleries par M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

Le même jour on supprima deux Commis par Bureau de Commissaire du Visa. On doit établir une Caisse par Bureau pour faire la reconnoissance des Effets que chacun des Commissaires aura visez, & proceder ensuite à brûler ces Papiers.

Le 18 de ce mois le Parlement fit des Remontrances au Roy, en son Château des Thuilleries.

Le départ du Roy pour Versailles est remis au 15 du mois prochain..

On apprend de Londres que quelques Juifs qui ont acheté un trés-gros Diamant, le font actuellement tailler pour l'exposer en vente. Il pese brut 214 carats, ou 856 grains. On dit que le grand Mogol en a un très beau qui pese 279 carats, tout taillé. Celui que Monsieur le Regent a acheté pour le Roy il y a quelques années, pese 184 carats.

On mande aussi que le sieur Pierre Laurens, Horlogeur de la même Ville, a

trouvé

trouvé le moyen de construire une Machine pour la découverte infaillible des Longitudes sur Mer.

On ajoute que M. le Blond a établi à Londres par Lettres Patentes du Roy une Imprimerie de Peinture, & qu'il a formé une Compagnie qui a reçu 2000 Souscriptions sur le pied de 15 livres sterlin. Nous avons donné la description & la maniere d'operer dans la fabrique de ces Estampes coloriées dans notre Mercure du mois de Decembre dernier.

On mande de Venise que les Chevaliers Laurent Tiepolo & Nicolas Foscarini, Procurareurs de S. Marc, nommez par la Republique Ambassadeurs Extraordinaires, doivent partir pour venir en cette Cour complimenter le Roy sur son avenement à la Couronne.

Le 19 de ce mois, le Roy accompagné du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont & du Maréchal Duc de Villeroy, alla visiter la Princesse de Conti, sur la mort du Duc de Mercœur Prince du Sang son second fils.

Les Vaisseaux le Mercure & le Prothée qui ont repassé à Constantinople Mehemet Effendi Ambassadeur du G. S. moüillerent dans la Rade de Brest le 24 Avril dernier à trois heures aprés midy. Ils partirent

rent de Constantinople le 28 Novembre de l'année passée, & après avoir visité les Echelles de Salonique, Smyrne, Candie, & Modon, ils arriverent à Malte le 28 Fevrier dernier, d'où ils sont revenus à Brest après une traversée de 50 jours, pendant laquelle ils ont toujours été contrariez par les vents. Il n'est mort personne de leurs équipages pendant leur Campagne, qui a été de 10 mois.

M. le Chevalier de Luynes, Capitaine de Vaisseau & des Gardes du Pavillon Amiral, a été fait Chef d'Escadre des Armées Navales, en la place de M. le Marquis de Saujeon.

Le Dépost des Cartes, Journaux de Voyages & autres Memoires concernant la Navigation, qu'avoit M. le Chevalier de Luynes, a été donné à M. le Chevalier de la Blandiniere, Capitaine de Vaisseau.

La pension de 2000 liv. sur l'Ordre de S. Louis qu'avoit M. le Marquis de Saujeon, a été donnée à M. Droüard Capitaine de Vaisseau.

Celle de 1500 liv. de M. Droüard a été donnée à M. d'Escoyeux Capitaine de Vaisseau; & celle de 1000 liv. de ce dernier à M. Descartes, aussi Capitaine de Vaisseau.

M. le Marquis de Saujeon Chef-d'Escadre

cadre des Armées Navales, mourut à Rochefort âgé d'environ 56 ans le 8 May, generalement regretté. Il s'étoit rendu recommandable par sa valeur, par sa probité & par son desinteressement, qualitez qui lui avoient acquis l'estime de tous les Officiers. Il étoit frere de M. le Chevalier de Saujeon, Enseigne des Gardes-du-Corps Ayde-Major de la Compagnie de Villeroy.

Le 23. Madame la Princesse de Conti se retira au Monastere du Port Royal, au haut de la ruë S. Jacques, par de-là le Val de grace : ce sont des Bernardines reformées. Madame la Marquise de Feuquieres sa Dame d'Honneur, demeurera auprès d'elle.

Le 24. jour de la Pentecôte, le Roy accompagné de M. le Duc & de M. le Maréchal de Villeroy, alla entendre le Salut aux Cordeliers Le R. P. Duval Gardien, à la tête de sa Communauté, reçut S. M. à la Porte de l'Eglise. Le Roy fut fort content du Motet, chanté par une excellente Musique, & sur-tout de l'Orgue & de la main brillante du sieur Marchand.

BENEFICES

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye Commandataire de Fesnieres, Ordre de Citeaux, Diocése de Clermont, vacante par le decès du sieur Gerard de Cordemoy, Historiographe de S. M. en faveur du sieur Antoine de Montmorillon, Prêtre du Diocése d'Autun, & Comte de Lyon.

L'Abbaye de Gigean, Ordre de S. Benoist, Diocése de Montpellier, vacante par la démission pure & simple de Dame Renée-Angelique de la Croix de Castries, en faveur de Dame Françoise Dauphine de Vilars la Fare, Religieuse Ursuline au Couvent de Sommieres.

L'Abbaye Commandataire de Foncaude, Ordre de Premontré, Diocése de S. Pons de Tommiere, vacante par la demission du sieur gabriel de Lort de Serignan; en faveur du sieur Louis Cesar de Lort de Serignan, Diacre du même Diocése, à la charge de huit cens livres de pension pour le sieur Gabriel de Lort de Serignan.

L'Abbaye de la Sainte Trinité de Beaulieu, Ordre de S. Benoist Congregation de S. Maur, Diocése de Tours, vacante par la démission du sieur Joseph Jean-Baptiste Quinot, Bibliothecaire du College Mazarin,

Mazarin, en faveur du ſieur Simon Nicolas Friſon de Blamont, Diacre du Dioceſe de Paris, à la charge d'une penſion de ſeize cens livres pour ledit ſieur Quinot.

L'Abbaye de Mauzac, Ordre de S. Benoiſt, Dioceſe de Clermont, vacante par le decès du ſieur Archon, en faveur du ſieur François Ferrand Decoſſey, Prêtre du même Dioceſe.

La Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere Conventuelle & Elective de Notre-Dame de Chancelade, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, au Diocéſe de Perigueux, dont le Pere Jean Valbrune de Belair eſt Abbé, en faveur du Pere Antoine Gros de Beller, Prieur Clauſtral de ladite Abbaye.

Le Roy a accordé l'Abbaye Commandataire de Beauport, Ordre de Premontré, Dioceſe de Saint-Brieux, vacante par le decès de l'Abbé de la Rochefoucault dernier Titulaire, en faveur du ſieur Frederic Jerôme de Roye de la Rochefoucault, Clerc tonſuré du Dioceſe de Paris, à la charge de quatre cens trois ducats d'or, valant 2500 liv. monnoye de France de penſion annuelle & viagere, en faveur du ſieur François de Cugnac de Dampierre, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Clerc tonſuré du Dioceſe d'Orleans.

L'Abbaye de Bons, Ordre de Citeaux, Dioceſe

Diocese de Belley, vacante par le decès de la Dame d'Isnard de Rougemont derniere Titulaire, en faveur de Dame Helene de Falcos de la Blache, Religieuse du même Ordre en lad. Abbaye.

La Prevôté de l'Eglise Cathedrale du Puy, vacante en Regale par le decès du sieur Claude Genestet, en faveur du sieur Canelle de la Lobe, Clerc tonsuré du Diocese de Reims, à la charge d'une pension de 600. liv. pour le sieur Abbé de Morangle.

L'Abbaye de Ressons, Ordre de Premontré, Diocese de Rouen, vacante par le decès de l'Abbé Moslier, à l'Abbé de Serignan.

M. l'Abbé de Rohan, fils du Prince de Guimené, a été nommé Archevêque de Reims le 28 de ce mois.

MORTS.

IL est mort à Bourges le 14 Mars dernier Messire Pierre le Begue, Chevalier Seigneur Vicomte de Villemenard, Saint Germain du Puis, & de Saint Michel de Volangy, Premier President du Presidial de Bourges, âgé de 86 ans, après avoir rempli sa Charge de Premier President 47 ans avec honneur & integrité au contentement de toute la Province, qui a souvent ressenti avec satisfaction l'équité de ses Jugemens.

Il étoit fils de Messire Henry le Begue,

Chevalier Seigneur de Silly, de Montpensier, & de Charpagne, Vicomte de Villemenard, de Saint Germain du Puis, & autres lieux, aussi Premier President du Presidial de Bourges. Lequel étoit fils de Messire Philippe le Begue, Chevalier Seigneur de Bouchetin, Vicomte de Villemenard, &c. aussi Premier President du Presidial de Bourges, lequel fut fait Conseiller d'Etat en 1633. pour les bons & agreables services par lui rendus au Roy & à l'Etat.

Plusieurs personnes nous mandent de Bayonne que le R. P. Thomas Comarrieu Religieux de l'Ordre de la grande Observance de S. François, natif du lieu de Gouyac, près de Dax, y est mort le 19 de l'autre mois, au Couvent des Cordeliers, âgé de 118 ans. Il dit encore la Messe le 29 Mars dernier, jour des Rameaux. Il se souvenoit du meurtre d'Henri IV. & parloit souvent des particularitez qu'il avoit ouy dire en sa jeunesse de ce terrible évenement. Ce bon Pere avoit passé par tous les principaux Emplois de son Ordre. Il étoit ancien Conventuel à Bordeaux en 1650. lors de la revolte qui s'y fit en faveur des Princes de Condé, de Longueville & de Conti. Il a été deux ou trois fois Gardien du Couvent de Bayonne. Sa santé n'a jamais été alterée que par de très-petites maladies; il a conservé

servé par sa frugalité sa vivacité de corps & d'esprit jusqu'à sa mort. Il marchoit encore aussi-bien qu'il faisoit à 50 ans, lisoit sans lunettes, & avoit toutes ses dents. Il alloit souvent à pied faire sa Cour à la Reine Doüairiere d'Espagne, qui avoit beaucoup d'estime & de consideration pour lui, & qui fournissoit à ses besoins depuis plusieurs années, ayant donné ordre qu'il ne manquât de rien. Il a prêché plusieurs fois devant S. M. & dans plusieurs Villes de la Province avec applaudissement. Il avoit fait plusieurs fois le voyage de Paris en qualité de Deputé de son Ordre. M. le Marquis de la Vrilliere le pere Secretaire d'Etat l'honoroit de son estime. Il est mort de la maniere du monde la plus édifiante, c'est-à-dire, de la mort des Justes, aprés quatre jours entiers d'agonie, sans sentiment, sans vuë & sans oüie. La Reine d'Espagne a eu la bonté de le visiter dans ces tristes momens.

M. Noël Gaillard, Predicateur du Roy, Abbé Regulier depuis 1701. de N. Dame d'Arles, Ordre de S. Benoist au Diocese de Perpignan, premier Conseiller d'Honneur au Conseil Superieur de Roussillon, cy-devant Abbé de Tasques au Diocese de Tarbes, & Religieux Profés de l'Abbaye de S. Victor de Marseille, est mort à Pezenas, où il s'étoit rendu de son Ab-

baye pour aller prendre les Eaux de Balaruc, le 26 du mois dernier, âgé d'environ 65 ans. Il étoit frere du P. Gaillard, aujourd'huy Superieur de la Maison Professe des Jesuites à Paris.

M. de Boisfargues, Lieutenant de Vaisseau, & Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, est mort à Toulon le 26 Avril, aprés une longue Maladie.

Dame Anne-Elisabeth le Tanneur, veuve de Messire François le Bascle Comte d'Argenteuil, est morte à Troye le 28 du mois dernier.

Le 6 de ce mois Dame Anne Rebel, épouse de M. de la Lande, Surintendant de la Musique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, est morte à Paris âgée de 67 ans.

Le 7, M. Louis de Clermont, Comte de Chiverni, Marquis de Monglat, Baron de Rupt, Conseiller d'Etat d'épée, & Gouverneur de S. A. S. M. le Duc de Chartres, Premier Prince du Sang, Colonel General de l'Infanterie, mourut à Paris âgé de 78 ans. Il avoit été Ambassadeur du Roy en Dannemark.

Le 16, M. Alexandre de la Rochefoucault, Abbé de l'Abbaye Royale de Notre Dame de Molême & de Beauport, est aussi mort à Paris âgé de 67 ans.

M. Lugat, Ecuyer, Conseiller-Secretaire

taire

taire du Roy honoraire, Maison, Couronne de France & de ses Finances, cy-devant premier Commis du Tresor Royal, est mort le 20 de ce mois. Il laisse deux fils, dont l'un est Gentilhomme ordinaire du Roy, & l'autre Conseiller au Châtelet.

Le 22 de ce Mois, M. Henry de Guenegaud, Chevalier Marquis de Plansi, est mort âgé de 80 ans.

M. Vaillant, Associé Botaniste de l'Academie Royale des Sciences, & Professeur au Jardin du Roy, est aussi mort à Paris, âgé d'environ 50 ans.

MARIAGES.

Le 21 May, Mre Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, Chevalier, Marquis de Rambures, Mestre de Camp du Regiment de Navarre, âgé de 24 ans, fils de Mre François de la Roche-Monluc Cessac Cazillac, Chevalier, Marquis de Fontenilles, Comte de Courtenay, Sire de Rambures, Seigneur d'Authuy, Lambercour, &c. & de Dame ... Therese de Mesmes, a épousé Demoiselle Marguerite Benigne Bossuet, âgée de 19 ans, fille de M. Louis Bossuet, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requêtes honoraire de son Hôtel, Seigneur d'Azu,

la Cosne, & autres lieux, & de Dame Marguerite de la Britte.

M Louis Robert Hippolyte de Brehan, Comte de Plelo, Mestre de Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant des Gendarmes de Flandres, âgé de 23 ans, fils de M. Jean-René François Almaric de Brehan, Chevalier Comte de Mauron & de Plelo, Baron de Pordic & autres lieux, & de defunte Dame Catherine Françoise le Fevre de la Faluere, a épousé Demoiselle Louise Françoise Phelypeaux de la Vrilliere, âgée de 14 ans, fille de M. Louis Phelypeaux, Marquis de la Vrilliere & de Châteauneuf sur Loire, Comte de Saint-Florentin & autres lieux, Conseiller du Roy ordinaire en tous ses Conseils, & au Conseil de Regence, Ministre & Secretaire d'Etat; & de Dame Françoise de Mailly. Le Roy a signé ce Contrat de mariage le 14 de ce mois.

La Maison de Brehan est une des plus anciennes de la Province de Bretagne, où on l'a toujours vu tenir un rang considerable, & posseder de grands établissemens. Le premier de cette Maison que l'on connoisse, est Brient le Vieil, qualifié *Brientensium summus Dominus* dans une Donation qu'il fait à l'Abbaye de Saint Aubin des Bois, & dont l'Acte est aux Archives de Marmoutier; ce Titre est de l'an 1080.

De

De ce Brient le Vieil & de son fils Geffroy, Sire de Brehan, mentionné en 1108, dans un autre Titre de la même Abbaye, est venue par une suite non interrompue de vingt & un Ayeuls, M. le Comte de Plelo. Pendant ce long cours de Siecles, les Seigneurs de ce nom ont paru dans tous les Titres qui en parlent, comme Barons, Chevaliers, Capitaines d'hommes d'armes, Ecuiers, & enfin avec toutes les qualitez reservées dans ces temps de sincerité à la plus haute Noblesse. Cette Maison d'ailleurs a pris & donné des alliances dans celles de Rohan, de Beaufort, d'Herford, de Tournemine, de Penthievre, de Dinan, de Gouion, de la Lande, de Châteaubrient, du Plessis, de Montfort, de Boisboessel, de Lanvallay, de Craon de Ploeve, de Plorec, d'Acigné, de Boisgelin, de Maletroit, de la Moussays, d'Andigné, de Savonnieres, de Penmarch, de Couvran, de Quelenec, du Gouray, de Hay, de Quelen, de Rostrenan, du Cambout, de Reilhac, de Hutaut, de Pembrok, de Montgommery, de Sesmaisons, de Madeuc, de Cadilliac, de Sevigné, du Chastel, & plusieurs autres aussi anciennes qu'illustres.

EDITS, DECLARATIONS, ARRESTS, Lettres Patentes, &c.

DECLARATION DU ROY, donnée à Paris le 14 Mars 1722, pour l'execution des Articles 74, 75 & 76 de la Coutume generale d'Artois.

ARREST de la Cour de Parlement, du 21 Mars dernier, portant défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de donner à joüer, ou de joüer même aux Foires, aux Jeux de hazard, & notamment aux dez & aux Jeux appellez le Hoca, la Bassette, le Pharaon, le Lansquenet, la Dupe, & le Biribi, sous quelques noms & formes qu'ils puissent estre deguisez, à peine de trois mille livres d'amende contre ceux qui auront tenu Academies ou Assemblées de Jeux, & donné à joüer chez eux, & de mille livres contre ceux qui auront joüé auxdits Jeux.

ARREST du Conseil d'Etat du Roy, du 14 d'Avril, qui ordonne que tous les Registres des Comptes en Banque, ensemble tous les Certificats desdits Comptes en Banque, tant des Villes de Provinces que de Paris, toutes les Actions & Dixiémes d'Actions, tant Interessées que Rentieres, ensemble les Etats qui ont été envoyez au sieur Prevost des Marchands de la Ville de Paris, & depuis remis au Greffe dudit Hôtel de Ville, & dont le Greffier a donné ses Recepissez & décharges, seront incessamment remis par ledit Greffier audit sieur Saintard, qui lui

luy en fournira sa reconnoissance, au pied des Inventaires qui en seront dressez par ledit Greffier de l'Hôtel de Ville, & dont il sera delivré *Duplicata* audit sieur Saintard; & au moyen desdites Reconnoissances, ledit Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris en demeurera bien & valablement déchargé.

II. Ordonne pareillement Sa Majesté qu'il sera fourni audit sieur Saintard par ledit Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, des Etats de luy signez & certifiez veritables, de tous les Certificats qu'il aura jusqu'à present delivrez & coupez, ensemble des Actions & Dixiémes d'Actions qu'il aura renduës aux Proprietaires.

III. En cas que par la suite il fût encore necessaire de couper quelques Certificats, Veut Sa Majesté qu'il y soit procedé par ledit sieur Saintard, dépositaire des Registres, Certificats & Actions, lequel Sa Majesté a commis & commet à cet effet, sans neanmoins qu'il puisse le faire qu'en consequence des Jugemens qui ont été ou seront rendus par les sieurs Commissaires du Conseil députez par l'Arrest du 9 Janvier 1721.

IV. Les Actions Interessées & les Certificats pour Ecritures en Banque seront rendus aux Proprietaires par ledit sieur Saintard, en luy fournissant par eux décharge valable : Et seront les precedens Arrests executez en ce qui n'y est point derogé par le present Arrest.

LETTRES PATENTES sur Arrest, données à Paris le 7 Avril 1722; qui ordonnent que le Sr du Perrier sera tenu de fournir incessamment dix-sept Pompes pour servir en cas d'incendie dans la Ville de Paris, &c.

Art I. Ordonne Sa Majesté qu'outre les 13 Pompes qui sont actuellement établies, le Sr

du Perrier, suivant sa soumission qu'il en a donnée, & dont l'original demeurera annexé à la minute du present Arrest, sera tenu de fournir incessamment dix sept Pompes nouvelles avec leurs ustenciles & caisses, faisant avec les treize le nombre de trente, qui seront déposées sous les ordres & inspection du sieur Lieutenant general de Police; sçavoir, une à l'Archevêché, une chez M. le Premier President, une à la grande Poste, deux aux Prêtres de l'Oratoire de saint Honoré, deux aux Capucins de la ruë saint Honoré, une à l'Opera, trois aux petits Peres, Place des Victoires, trois à la Trinité ruë saint Denis, une à l'Hôtel de Bourgogne, trois à la Mercy, une au saint Esprit, une chez le Lieutenant general de Police, trois aux Jesuites de la ruë saint Antoine, trois aux Carmes, Place Maubert, trois à l'Academie de Vandeüil, & une à la Comedie Françoise.

II. Lesdites trente Pompes ainsi établies & distribuées, seront fournies & entretenuës de toutes choses par le Sr du Perrier, qui sera obligé d'en substituer d'autres quand il conviendra, le tout à ses frais.

III. Pour servir lesdites Pompes, & les faire joüer dans les occasions, il instruira soixante Gardiens, à chacun desquels il payera tous les ans la somme de cent livres; ensorte que chaque Pompe ait au moins deux hommes pour la servir.

IV. Ledit du Perrier fournira ausdits soixante Gardiens un habit uniforme & un bonnet particulier pour les porter dans les incendies, afin qu'ils y soient plus facilement reconnus, distinguez & commandez parmi les ouvriers qui y seront employez.

V. Il leur enseignera à tous l'exercice & le

maniement

maniement des Pompes par le sifflet, afin qu'il puisse se faire entendre d'eux, & avec plus d'assurance & de commodité diriger les differentes manœuvres qu'ils doivent faire.

VI. Veut Sa Majesté qu'il soit arrêté un rôle contenant le nom & la demeure desdits soixante Gardiens, dont un double sera remis entre les mains dudit sieur Lieutenant General de Police; & qu'en presence du Sr du Perrier & des soixante Gardiens, lesdites trente Pompes soient visitées au moins une fois le mois par le sieur Lieutenant General de Police, pour connoître si elles sont bien entretenuës & en état de faire le service. Si en cas d'incendie quelqu'un desdits soixante Gardiens ne se trouvoit pas dans la maison où il aura indiqué sa demeure par ledit rôle, & manquoit au service, ou se trouvoit incapable de le faire, il sera retranché du rôle, & condamné à l'amende par ledit sieur Lieutenant General de Police, qui en remettra un autre en sa place: Et pour mettre ledit Sr du Perrier Directeur des trente Pompes, en état de les fournir & de les entretenir avec les soixante hommes & les outils necessaires & détaillez dans la soûmission, il lui sera payé par les Tresoriers de Police en exercice ou hors d'exercice, sur les fonds qu'ils ont entre leurs mains, ou qui leur seront remis, la somme de quarante mille livres une fois payée, & celle de vingt mille livres par chacun an pour l'entretien desdites trente Pompes, des soixante hommes, des outils, & du renouvellement d'iceux, sur les ordonnances qui en seront expediées par ledit sieur Lieutenant General de Police; sçavoir, pour le payement de dix-sept nouvelles Pompes, à mesure qu'elles seront fournies, & pour le payement de l'entretien, de trois mois en trois mois: Veut Sa Majesté

que lesdites sommes soient passées & allouées dans les comptes qui seront rendus par lesdits Tresoriers, tant devant ledit sieur Lieutenant General de Police, qu'à la Chambre des Comptes, sans aucune difficulté, & sur les simples quittances dudit sieur du Perrier, qui sera en outre tenu de representer à la fin de chaque année audit sieur Lieutenant General de Police les reçus ou quittances des soixante Gardiens desdites Pompes, pour estre jointes aux Certificats des visites qui auront été faites desdites Pompes, ainsi qu'il est cy dessus ordonné, & remis audit sieur du Perrier pour sa décharge. Enjoint Sa Majesté audit sieur Lieutenant General de Police de tenir la main à l'execution du present Arrest, sur lequel toutes Lettres Patentes necessaires seront expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le dixiéme jour de Mars mil sept cent vingt-deux Collationné. Signé, GOUJON.

Ensuit la teneur de la Soûmission mentionnée en l'Arrest cy-dessus.

NOUS soussignez, François du Mouriez du Perrier, Directeur General des Pompes établies dans la Ville de Paris, en consequence de l'Ordonnance du Roy, du 23 Fevrier 1716, & Nicolas François du Mouriez du Perrier son fils, reçû en survivance à cet employ, par Brevet du 9 Septembre 1719, offrent à Sa Majesté de fournir incessamment & au plus tard dans quatre mois, dix-sept nouvelles Pompes, pour avec les treize qui servent actuellement faire le nombre de trente.

D'établir huit Magasins distans les uns des autres, dans lesquels ils entretiendront pour le service desdites trente Pompes, seize grandes échelles,

échelles, seize longs cordages ou chablons, seize grands crocs ferrez par les deux bouts, propres pour abbattre une maison dans les cas où la necessité obligera de la mettre à bas, afin de sauver les autres ; trente pioches, trente pelles, trente coignées, trente pinces pour arracher les pavez, & trente long cizeaux pour percer les tuyaux des Fontaines qui passent sous lesdits pavez, au cas que l'eau des Puits ne suffise pas pour éteindre le feu.

D'établir pareillement trente Loges pour renfermer lesdites trente Pompes separément, & sous la clef.

De fournir en outre les chariots necessaires pour transporter diligemment lesdites Pompes d'un quartier à l'autre.

D'établir vingt-huit nouveaux Gardiens, & sous Gardiens desdites Pompes, qui joints avec les trente deux qui servent actuellement, feront en tout le nombre de soixante.

De fournir ausdits vingt-huit nouveaux Gardiens des habits neufs & bonnets uniformes, & pareils à ceux des anciens.

De leur payer à chacun cent livres de gages par an.

De faire avertir le Public par des affiches, des lieux où lesdites Pompes seront déposées, & des noms & demeures desdits Gardiens.

De renouveller lors qu'il en sera besoin, non seulement lesdites trente Pompes, mais encore tous les ustenciles exprimez cy-dessus, & qui servent à l'usage & au service desdites Pompes, aux conditions suivantes.

Qu'il sera delivré ausdits sieurs du Perrier, pere & fils, la somme de quarante mille livres ; sçavoir, moitié d'avance, & le surplus lors que le tout aura été livré ; & en outre la somme de vingt mille livres, à commencer

du

du premier Janvier 1722 par chacun an, pour l'entretien annuel & renouvellement des Pompes, & tous les ustenciles generalement quelconques qui sont necessaires. Fait à Paris ce vingt cinquiéme Decembre mil sept cent vingt-un. Signé, F. DU MOURIEZ DU PERRIER, & NICOLAS FRANÇOIS DU PERRIER DU MOURIEZ. Collationné. Signé, GOUJON.

EDIT du Roy, donné à Paris au mois d'Avril 1722, portant confirmation de l'Ordre de N. D. du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem, dans ses biens, droits & privileges, & union de l'Hôpital & Eglise de S. Jacques de Paris.

ARREST de la Cour de Parlement, du 29 Avril, concernant l'administration du Bureau des Saisies Réelles.

ARREST du Conseil d'Etat du 3 May, qui ordonne que les Certificats de liquidation qui ont été ou qui seront délivrez par le sieur Brehamel, seront coupez pour la facilité des porteurs d'iceux; & commet les Commissaires du Conseil pour viser les Certificats qui seront délivrez aux particuliers, pour la valeur de ceux qu'ils auront raportez pour être coupez.

DECLARATION du Roy, donnée à Paris le 3 May, concernant les faillites & Banqueroutes.

ORDONNANCE du Roy du 5 May, qui continue l'établissement dans Paris des quatre Corps de Garde, placés aux Barrieres des Sergens de la rue S. Honoré, du Cimetiere S. Jean, du petit Marché de l'Abbaye Saint Germain, & du

Marché

Marché Neuf; pour favoriser l'execution des ordres de S. M & les mandemens de Justice, & pour la sureté & la tranquillité publique. Lesdits Corps de Garde composez chacun d'un Sergent, d'un Caporal, & de huit Archers du Guet à pied, qui s'y rendront tous les jours en armes, & y resteront depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir en Eté, & depuis sept heures jusqu'à cinq heures en Hiver.

DECLARATION du Roy, du 15 May, portant rétablissement de plusieurs droits, registrée au Parlement le 20 dudit mois. par laquelle Sa Majesté declare que les droits qui étoient attribuez aux Offices créez sur les Ports, Quais, Halles & Marchez de notre bonne Ville de Paris depuis l'année 1689. & reservez par l'Edit du mois de May 1715, portant suppression desdits Offices, soient perçus pendant le cours de six années, conformément audit Edit du mois de May 1715, & suivant le Tarif attaché sous le contrescel de la Declaration du 6 Aoust 1715, & que les droits qui étoient attribuez aux anciens Offices sur lesdits Ports, Quays, Halles & Marchez, créez avant l'année 1689, soient pareillement perçus pendant le même temps de six années, sur le pied des mêmes Tarifs, & en la même forme & maniere que les Titulaires desdits Offices les percevoient, & avoient droit de les percevoir lors de la suppression ordonnée par l'Edit du mois de Septembre 1719. Exceptons du rétablissement desdits droits ceux qui étoient établis & perçus sur les Bleds, Orges & Farines, & sur les Bois à brûler, Charbon de bois, Cotterets & Fagots, lesquels demeureront éteints & supprimez, conformément à l'Edit du mois de Septembre 1719, lequel sera executé à cet égard. Voulons que les Bour-

geois

geois de notre bonne Ville de Paris soient & demeurent rétablis pour les denrées provenantes de leur crû, dans les mêmes privileges & exemptions à l'égard desdits droits, dont ils jouissoient lorsque lesdits droits étoient perçus par les Titulaires des Offices supprimez, dérogeant en tant que besoin est ou seroit à la Declaration du 6 Aoust 1715. & au Tarif arrêté en consequence : & pour prévenir les abus & les fraudes qui pourroient arriver sous pretexte dudit Privilege, voulons & ordonnons que les Bourgeois de notre bonne Ville de Paris qui voudront jouyr de ladite exemption, soient tenus de faire enregistrer dans la quinzaine au plus tard au Bureau general de la régie desdits Droits rétablis, leurs titres de proprieté des terres & heritages qu'ils possedent, & de fournir lors dudit enregistrement un Certificat en bonne forme des Collecteurs de la Paroisse où sont situez leurs heritages, contenant la quantité d'arpens de prez & terres que lesdits Proprietaires font valoir par leurs mains & à leurs frais & dépens, sans être tenus à ferme, à peine en cas de fausse declaration, de cinq cens livres d'amende contre lesdits Collecteurs qui donneront de faux Certificats, & de décheance des Privileges contre les Bourgeois qui les rapporteront, sans que ladite amande puisse estre moderée, ni les Privileges rétablis sous quelque pretexte que ce soit. Enjoignons ausdits Proprietaires de declarer tous les ans après la recolte, & au plus tard dans le mois d'Octobre de chacune année, la quantité des Foins & d'Avoines qu'ils ont recüeillis provenants de leurs heritages, celles qu'ils entendent faire entrer à Paris pour leur consommation, & par quelles Portes ou Bureaux, à peine de décheance du Privilege par chacune des années, dans laquelle

ils

ils manqueront d'y satisfaire. Voulons pareillement que les Droits manuels sur les Sels reservez par les Edits de Janvier 1715. & Decembre 1716. ceux reservez dans les Cours, Chancelleries, Presidiaux, Bailliages, & autres Sieges & Jurisdictions par les Edits des mois d'Aoust 1716. Janvier & Novembre 1717. ceux des Courtiers-Jaugeurs créez par Edit de Fevrier 1674. d'Inspecteurs aux Boucheries créez par Edit de Fevrier 1704. & ceux d'Inspecteurs aux Boissons, créez par Edit d'Octobre 1705. dont Nous avons fait cesser la perception, continuent d'estre levez & perçûs pendant six années, aprés lesquelles tous les susdits Droits demeureront éteints & supprimez; tous les fonds qui proviendront du recouvrement desdits Droits cy-dessus rétablis, seront uniquement employez au remboursement des dettes de l'Etat, suivant les états qui en seront arrêtez tous les six mois en notre Conseil, sans que sous quelque pretexte que ce soit, ils puissent estre appliquez à d'autres usages; desquels remboursemens, ainsi que du recouvrement desdits Droits, il sera compté tous les ans en notre Chambre des Comptes, en la forme qui sera prescrite par la Declaration que Nous ferons expedier à cet effet, &c.

ARREST du Conseil du 16 May, qui ordonne que toutes les Declarations qui ont été remises par les Notaires du Châtelet de Paris, sur lesquelles les Particuliers n'auront pas fourni par écrit, dans le 25 du present mois de May, les réponses & éclaircissemens qui leur sont demandez, seront jugées diffinitivement, & liquidées en l'état où elles se trouveront. Et qu'il en sera usé de même pour les Declarations des Particuliers des Provinces & Generalitez du Royaume, qui n'auront pas fourni leurs Ré-

ponses

ponses dans le 10. du mois de Juin, sans pouvoir estre admis à aucunes remontrances ni representations contre les Jugemens, Liquidations ou Reductions.

AVIS.

L'ABONDANCE des Matieres nous oblige de donner au Mercure de ce Mois un Supplement, actuellement sous presse, qui fera un juste Volume. La principale Piece qui nous y determine, est une Dissertation Historique trés-étendue de M. l'Abbé de Camps, dans laquelle il est traité du Sacre & du Couronnement des Rois de France depuis Pepin jusqu'à Louis XIV. inclusivement. Nous prenons d'autant plus volontiers ce parti, que cet Ouvrage rempli d'une érudition peu commune & de Recherches tres-curieuses, qui interessent toute la Nation, servira naturellement de Préliminvire au Journal Historique que nous devons donner du Sacre du Roy.



Le

LE second Volume de ce mois, que nous promettons, sera orné de deux Planches en taille douce, dont l'une representera le superbe Feu d'artifice, donné par le Duc d'Ossone, Ambassadeur extraordinaire du Roy d'Espagne, qui a été tiré en presence du Roy & de l'Infante Reine : On trouvera dans l'autre deux sortes de caracteres inconnus, que l'on propose aux Sçavans.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le premier Volume du *Mercure du mois de May*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le trentiéme jour de May 1722.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Ode sur l'établissement de la Religion Chrétienne. Page 1

Relation de l'Entrée, Cavalcade & Audiance du Pape du Bailli Spinola, 7

Elegie, 12

Dissertation historique sur le titre de Prince des Asturies

Asturies, avec les noms des Princes qui l'ont porté, & les Ceremonies qui s'observent dans leur proclamation, 17
Traduction en Vers de 5. Odes d'Horace, 49
Relation du Voyage de Don Louis de Meneses, Comte d'Ericeira, cy-devant Viceroy des Indes Orientales, 54
Epitre à Damon, 68
Lettre de M. Capperon, &c. au sujet de deux anciens Tableaux, découverts à la Ville d'Eu, 73
Madrigal, 82
Lettre de Bourges, & Jugement rendu contre, &c. ibid.
Lettre Critique écrite aux Auteurs du Mercure, 84
Origine de la Cocarde, 89
Lettre écrite aux Auteurs du Mercure sur l'Enigme Chronographique d'Evreux, 90
Autre Lettre sur le même sujet, contenant une pareille Enigme à dechiffrer, 91
Explication des Enigmes du mois passé, nouvelles Enigmes & Chanson, 95
NOUVELLES LITTERAIRES & des beaux Arts. Mœurs des Sauvages Americains, comparées aux mœurs des premiers tems, 98
Les Oeuvres de S. Ambroise, projet d'une nouvelle Edition, 99
Lettre écrite à Mr .... sur l'état present des Lettres, 100
Lettre sur la Tragedie de Romulus, 106
Cinquiéme & sixiéme feüille du Spectateur, &c. 107

Discours de M. Racine sur les causes du progrès & de la décadence des Belles Lettres, 116

Discours de M. l'Abbé Anselme sur les Asiles, 118

Dissertation de M. Fourmont sur la Litterature Chinoise, &c. 119

Discours de M. Geoffroy sur la supercherie des chercheurs de Pierre Philosophale, 121

Catalogue d'un Cabinet de Tableaux à vendre. avec des Medailles, bas Reliefs, Bustes, &c 125

Suite des Medailles du Roy, 138

Spectacles, d'Oreste & Pilade, &c. Comedie nouvelle de l'Opiniâtre, &c. 139

Le Balet des quatre Saisons, 140

Theatre Italien, Discours & Sonnet Italien, Comedie nouvelle de la surprise de l'Amour, &c. 141

NOUVELLES ETRANGERES de Pekin, & de l'Isle de Bourbon, où il est parlé des arbres de Caffé, &c. 150

De Constantinople, de Moscou, de Stokolm, de Copenhague, de Varsovie, de Vienne, de Londres, de Madrid, de Lisbonne, de Rome, &c. 156

Charges & Dignitez des Pays Etrangers, 169

Morts, Mariages, &c. 174

Journal de Paris, 176

Benefices donnez, &c. 187

Morts, où il est parlé d'un Religieux âgé de 118 ans. 189

Mariages, 193

Edits, Declarations, Arrests, Lettres Patentes, &c. 196
Avis pour le second Volume du Mercure de ce mois, 206

Fautes à corriger dans le Mercure d'Avril.

A La page 175, en parlant de Madame la Princesse de Soubise, qui a été reçûë en survivance de la Charge de Gouvernante des Enfans de France, nous avons dit que c'est la seule Charge où la survivance demande prestation de serment. Il falloit dire que c'est la seule Charge remplie par une Dame, qui demande prestation de serment entre les mains du Roy.

Page 183 ligne 3 d'Avyan, *lisez* d'Avejan.

L'Air à chanter doit regarder la page 97

La Planche des Medailles du Roy doit regarder la page 138

